

Cahiers

40

du patrimoine mondial



Engager les communautés locales dans la gérance du patrimoine mondial

Méthodologie fondée sur l'expérience de COMPACT



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial

Engager les communautés locales dans la gérance du patrimoine mondial

Méthodologie fondée
sur l'expérience de COMPACT

Jessica Brown, spécialiste du Groupe UICN-CMAP des paysages protégés
et
Terence Hay-Edie, Programme de microfinancements PNUD FEM

Publié en 2015 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2015

ISBN 978-92-3-200056-9



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Titre original : Engaging Local Communities in Stewardship of World Heritage - A methodology based on the COMPACT experience
Publié en 2014 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Auteurs :

Jessica Brown, spécialiste du Groupe UICN-CMAP des paysages protégés
Terence Hay-Edie, Programme de microfinancements PNUD FEM

Supervision, édition et coordination :

Susanna Kari, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Support technique :

Guy Debonnet, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
Bandiougou Diawara, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
Laura Frank, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Traduction, relecture et correction des épreuves :

Marie Renault

Coordination de la collection des Cahiers du patrimoine mondial :

Vesna Vujicic-Lugassy, Services communs des conventions, Secteur de la culture, UNESCO

Photo de couverture : Dans le paysage du Mont Kilimandjaro, une organisation locale soutenue par COMPACT implique des écoliers et écolières dans des projets de plantation d'arbres (Tanzanie) © Vicky Antony

Maquette originale : Recto Verso

Réalisé par UNESCO/MSS/CLD/D

Mise en page : Gérard Prosper

Imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

L'imprimeur est certifié Imprim'vert®, initiative environnementale française de l'industrie de l'imprimerie.

Imprimé en France

Remerciements : Cette publication a été rendue possible grâce au soutien du gouvernement espagnol (AECID) et du Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences des Pays-Bas.

Collection des cahiers du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/series/>

Table des matières

Avant-propos	5
Remerciements	6
Préface.....	7
<hr/>	
1 Contexte.....	9
1.1 Introduction	10
1.2 Situation.....	11
<hr/>	
2 Le modèle COMPACT.....	17
2.1 Introduction	18
2.2 Contexte et portée	19
2.3 La méthodologie COMPACT : enracinée dans la science et hautement participative	21
2.4 Cadres de planification	24
2.5 Structure de la gouvernance sur les sites COMPACT	27
2.6 Analyse de quelques réussites de COMPACT	28
<hr/>	
3 Engager les communautés dans le processus de proposition d'inscription.....	33
3.1 L'importance de l'engagement de la communauté en amont	34
3.2 Éléments clés du processus de proposition d'inscription	35
3.3 Consultations de la communauté.....	41
3.4 Revue des matériels existants	43
3.5 Techniques de collecte de données	43
<hr/>	
4 Gérance du patrimoine mondial : gestion et gouvernance.....	47
4.1 Introduction	48
4.2 Efficacité de la gestion des aires protégées.....	48
4.3 Engager les communautés dans la planification de la gestion.....	49
4.4 Soutenir l'engagement communautaire dans la gouvernance des sites du patrimoine mondial.....	52
4.5 Cadres de planification	58
4.6 Conservation par les communautés sur un site et dans son paysage élargi	65
4.7 Finance durable	70
<hr/>	
5 Engager les communautés dans le suivi et la rédaction de rapports.....	73
5.1 Introduction	74
5.2 Suivi et rapport	76
5.3 Considérations et recommandations.....	81
<hr/>	
6 Encourager la synergie au niveau du paysage : exemples d'interventions.....	83
6.1 Introduction	84
6.2 Exemples d'interventions de projets dans des domaines thématiques.....	84

7	L'avenir	97
	7.1 Leçons retenues de l'expérience COMPACT	98
	7.2 Conclusions	102
<hr/>		
8	Références.....	103
<hr/>		
9	Appendice	109
	Les standards ouverts pour la pratique de la conservation (Open Standards for the Practice of Conservation) et le logiciel de gestion adaptative Miradi	110

Avant-propos

Il existe une relation déterminante entre le patrimoine, les populations locales et le bien-être de celles-ci. En raison de ce lien, les communautés locales et les populations autochtones sont souvent les gardiens dévoués des sites du patrimoine mondial dans lesquels ils jouent un rôle important, et parfois sous-estimé, pour la gérance de la diversité bioculturelle de leurs environnements.

En 2012, la Convention du patrimoine mondial a célébré son 40^e anniversaire. L'année a également été marquante pour la mise en valeur du rôle de l'engagement communautaire dans le patrimoine mondial, ce qui a fourni une tribune à un vaste débat sur le patrimoine et la société, et posé l'ordre du jour pour la prochaine décennie – garantir que le patrimoine mondial contribue au développement durable et global des sociétés. Un des résultats de ces discussions est la politique de développement durable de la Convention du patrimoine mondial, demandée par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 36^e session (Saint-Petersbourg, 2012). Les communautés locales sont au cœur de la gestion des sites du patrimoine mondial et sont essentielles pour les efforts durables de conservation qui contribuent à l'établissement de moyens de subsistance durables. Augmenter le rôle de ces communautés dans les processus a donc été pris en compte par le Comité du patrimoine mondial dans les Objectifs stratégiques pour la mise en œuvre de la Convention.

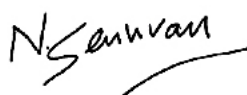
Afin d'atteindre la pleine réalisation du potentiel d'une conservation centrée sur les populations, les cadres de politique globale nécessitent des aménagements concrets, de terrain, sur lesquels on peut bâtir. Sur plus d'une décennie de partenariat avec le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial, mis en œuvre par le PNUD, avec le soutien de la Fondation des Nations Unies et l'implication de l'UNESCO, l'initiative COMPACT (Community Management of Protected Areas Conservation, Gestion communautaire de la conservation des aires protégées) a généré des récits motivants, une méthodologie reproductible et des bénéfices tangibles dans la conservation et les moyens de subsistance, dans plusieurs sites du patrimoine mondial à travers le monde. Dans ce cahier du patrimoine mondial, nous partons de l'expérience de COMPACT dans l'engagement des communautés pour le patrimoine mondial, nous réfléchissons sur sa mise en œuvre à toutes les étapes du processus du patrimoine mondial, et nous présentons des options pratiques pour la conservation et la gestion du patrimoine dans le but d'équilibrer les objectifs de conservation et de subsistance.

La méthodologie de COMPACT offre une série de bonnes pratiques, testées sur le terrain et vérifiées, dans la gestion durable et réussie du patrimoine mondial. Nous espérons que ce numéro sera utile aux praticiens du patrimoine mondial qui pourront reproduire et adapter l'approche de COMPACT à l'intérieur et à l'extérieur des sites du patrimoine mondial, afin d'atteindre la pleine participation efficace des populations autochtones et des communautés locales dans le travail de la Convention, ainsi que la réalisation des Objectifs de développement des Nations Unies qui seront adoptés en 2015.

Nous voudrions également que ce cahier apporte une inspiration aux décideurs et aux parties prenantes du patrimoine mondial pour qu'ils développent des procédures, des principes et des recommandations qui encouragent un meilleur alignement des procédures de gouvernance et des opérations du patrimoine avec des objectifs du développement durable comme le respect des droits humains, les besoins de base des communautés locales et la sauvegarde des services de l'écosystème, vitaux pour le bien-être humain.



Kishore Rao
Directeur
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO



Nik Sekhran
Directeur, Développement durable
Bureau de la politique et du soutien au programme, PNUD

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier les coordinateurs locaux de COMPACT (Agnes Esprit, Fred Kihara, Khatary Mbaye, Julio Moure, Victoria Nderumaki, Faliarimino Rakotomanana, Leonel Requena, Mamadou Samba Sow et Bonifacio Tobias) et les coordinateurs nationaux du programme de microfinancements dans les pays accueillant les huit premiers sites COMPACT (Amadou Ba, Philip Balderamos, Nancy Chege, Agnes Esprit, Raul Murguia, Nehemiah Murusuri, Oumar Wane et Vololoniaina Rasoarimanana). Leurs années de travail consacré aux communautés sont au cœur des succès de COMPACT et sous-tendent l'évolution de la méthodologie présentée dans cette publication.

Au nom du Programme de microfinancements, nous tenons à remercier les partenaires et les donateurs qui ont soutenu le lancement de COMPACT et sa première décennie de travail de terrain et mondialement, avec des remerciements tout particuliers à la Fondation des Nations Unies et le Fonds pour l'environnement mondial, ainsi que les bureaux de terrain du PNUD.

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a été un partenaire de COMPACT depuis les débuts de ce dernier et est aujourd'hui très engagé dans une phase excitante d'élargissement du modèle à d'autres sites. Notre sincère gratitude est exprimée aux autres partenaires de cette nouvelle phase, en particulier les autorités nationales (pour avoir invité et mis en pratique COMPACT dans leurs sites du patrimoine mondial), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds africain du patrimoine mondial (pour le partenariat dans le programme Africa Nature), la Fondation Oak (pour son soutien au travail centré sur la communauté des paysages marins dans la Barrière de corail du Belize) et le gouvernement norvégien (pour son soutien dans l'extension de COMPACT aux forêts tropicales du site du patrimoine d'Atsinanana à Madagascar). Nous tenons également à remercier le bureau du PNUD en Éthiopie qui a permis l'extension de l'approche COMPACT au site du patrimoine mondial du Parc national du Simien.

Nous remercions collectivement tous les gestionnaires de sites qui ont revu la méthodologie COMPACT telle qu'elle est présentée dans cette publication et le personnel du Programme de microfinancements et de l'UNESCO qui ont co-accueilli l'atelier au Mont Cameroun et au Mont Kenya, respectivement. Nous remercions également Nigel Crawhall, Vinaya Swaminathan, Fred Kihara et Faliarimino Rakotomanana ainsi que leurs collègues au Centre du patrimoine mondial, pour leur relecture du manuscrit et l'apport de leurs idées sur les divers processus du patrimoine mondial. Leur rôle sera décisif dans l'implantation de l'engagement communautaire dans la gestion quotidienne des sites du patrimoine mondial et dans les processus du patrimoine mondial pour l'avenir.

Enfin, les auteurs adressent leur sincère gratitude au gouvernement espagnol (AECID) et au Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences des Pays-Bas pour leur soutien à cette publication et l'extension de COMPACT à plusieurs sites du patrimoine mondial sous l'égide de leur programme Africa Nature.

Préface

Au cours de la dernière décennie, un certain nombre de développements politiques et conceptuels dans l'évolution de la Convention du patrimoine mondial, et dans la conservation en général, ont préparé le terrain à de nouvelles approches engageant les populations autochtones et les communautés dans la gérance du patrimoine mondial. L'intégration des communautés comme l'un des cinq Objectifs stratégiques de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial reflète la demande croissante d'engagement des communautés à toutes les étapes du processus du patrimoine mondial, et la demande d'approches fondées sur les droits qui relie la conservation et le développement durable. Ce courant est constaté dans d'autres instruments mondiaux, comme le programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la biodiversité biologique. L'émergence du concept de gouvernance dans les aires protégées fournit un cadre important à la reconnaissance du rôle vital que les populations autochtones et les communautés locales jouent dans la gérance de ces zones. Enfin, l'accent mis sur la nécessité d'une gestion efficace dans les aires protégées, dont les sites du patrimoine mondial, a souligné le besoin de créer des partenariats forts avec les communautés. En parallèle à ces développements mondiaux, on remarque la reconnaissance croissante, au niveau des pays et au niveau des sites, de l'importance d'impliquer les populations autochtones et les communautés locales à toutes les étapes du processus du patrimoine mondial. Il se fait jour un besoin de nouveaux outils et de nouvelles occasions pour apprendre des bonnes pratiques au niveau du site.

Cette nouvelle publication dans la collection des *Cahiers du patrimoine mondial* apporte des conseils et introduit des outils pour de bonnes pratiques dans l'engagement des populations autochtones et des communautés locales dans la gérance du patrimoine mondial. Il s'appuie sur plus d'une décennie d'expérience de l'initiative COMPACT (Gestion communautaire de la conservation des aires protégées) dans huit sites naturels du patrimoine mondial en Afrique, Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie, et sur les débuts de l'expérience dans deux nouveaux sites. COMPACT est une initiative conjointe du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial, mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement, et de la Fondation des Nations Unies, avec des partenaires incluant le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. À travers une vaste expérience de terrain et à l'aide d'une méthode participative utilisant une approche systématique commune pour tous les sites participants, COMPACT a développé un modèle novateur pour engager les communautés dans la conservation et dans la gouvernance partagée des sites du patrimoine mondial et d'autres aires protégées d'importance mondiale. Il offre un exemple unique de bonnes pratiques dans ce domaine, testées au niveau du site dans huit cadres très différents représentant une variété de régions géographiques.

Fondée sur l'expérience et la méthodologie de COMPACT, cette publication apporte des directives illustrées par une expérience d'études de cas dans des régions diverses. Reconnaisant l'importance de l'engagement des communautés dans toute la vie d'un site du patrimoine mondial, elle considère toutes les étapes du processus du patrimoine mondial – de la proposition d'inscription à la gestion, au suivi et au rapport.

Chapitre 1 **Contexte** – passe brièvement en revue les concepts clés et les développements politiques, et souligne la nécessité de nouvelles approches engageant les populations autochtones et les communautés locales dans la gérance du patrimoine mondial. Présente une introduction à la portée et à la structure de la publication.

Chapitre 2 **Le modèle COMPACT** – introduit l'initiative COMPACT et son expérience jusqu'à aujourd'hui, exposant les éléments clés du modèle.

Chapitre 3 **Engager les communautés dans le processus de proposition d'inscription** – se concentre sur « l'engagement en amont » des communautés dans le processus du patrimoine mondial et sur des éléments de la méthodologie COMPACT qui peuvent fournir des outils utiles pendant l'étape de proposition d'inscription.

- Chapitre 4* **Gérance du patrimoine mondial : gestion et gouvernance** – discute les outils de planification et de gestion adaptative, les structures de gouvernance qui garantissent une large participation et le renforcement des capacités des communautés pour la gérance. Des études de cas présentent une expérience d’assistance à l’engagement des communautés à travers le développement d’un plan de gestion de site, et le soutien à des projets à travers l’octroi de subventions et des activités complémentaires.
- Chapitre 5* **Engager les communautés dans le suivi et les rapports** – explore les approches qui peuvent aider l’engagement des communautés dans le suivi et la rédaction des rapports.
- Chapitre 6* **Encourager la synergie au niveau du paysage : exemples d’interventions de projet** – présente des exemples d’initiatives qui conjuguent une meilleure conservation et l’augmentation du bien-être des communautés, dans des domaines thématiques dont la gestion des bassins hydrologiques, la gestion forestière, les zones marines et côtières, et la gouvernance.
- Chapitre 7* **L’avenir** – discute des options pour l’évolution du modèle et se penche sur les leçons à retenir. Conscients de la valeur potentielle du modèle COMPACT pour les autres sites du patrimoine mondial, le SGP (Programme de microfinancements) et le Centre du patrimoine mondial collaborent aujourd’hui à une série d’activités visant à soutenir et/ou adapter le modèle COMPACT pour d’autres sites, avec l’aide d’une série de partenaires différents et le soutien de mécanismes financiers variés.

Contexte



Parc Maloti-Drakensberg (Lesotho/Afrique du Sud)
© Our Place

1.1 Introduction

Ce cahier du patrimoine mondial s'appuie sur plus d'une décennie d'expérience de l'initiative COMPACT dans huit sites naturels du patrimoine mondial situés dans des pays d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie, et sur l'expérience en cours dans deux nouveaux sites. À travers une vaste expérience de terrain et grâce à une méthode participative qui applique une approche systématique commune aux sites participants, COMPACT a développé un modèle novateur permettant d'engager les communautés dans la conservation et la gouvernance partagée des sites du patrimoine mondial et d'autres aires protégées d'importance mondiale. COMPACT offre un exemple unique de bonnes pratiques dans ce domaine, testées au niveau du site dans huit cadres très différents représentant une grande variété de régions géographiques.

Lancé en 2000, COMPACT est une initiative conjointe du Programme de microfinancements (SGP) du Fonds pour l'environnement mondial, mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement, et de la Fondation des Nations Unies, qui, au démarrage, ont fourni un cofinancement substantiel en complément au soutien apporté par le SGP. Le Centre du patrimoine mondial est l'un des partenaires fondateurs de COMPACT et son implication au cours des quatorze dernières années a permis de garantir que COMPACT traite des priorités de cogestion des communautés dans les modèles de gouvernance adoptés par les sites du patrimoine mondial. Conscients de la valeur potentielle du modèle COMPACT pour les autres sites du patrimoine mondial, le SGP et le Centre du patrimoine mondial collaborent aujourd'hui à une série d'activités visant à soutenir et/ou adapter le modèle COMPACT pour d'autres sites, dont un certain nombre de sites du patrimoine mondial africains.

À l'avenir, ces nouvelles initiatives, fondées à des degrés variables sur le modèle et la méthodologie COMPACT, seront menées par différents partenaires. Chaque nouvelle initiative comptera sur une série de mécanismes financiers durables, de sources incluant des fondations, des agences d'aide bilatérales ou multilatérales, des fonds fiduciaires nationaux pour les aires protégées et d'autres mécanismes financiers dédiés à la conservation.

Reposant sur l'expérience et la méthodologie de COMPACT, cette publication apporte des orientations et introduit des outils pour des bonnes pratiques concernant l'engagement des populations autochtones et des communautés locales dans la gestion du patrimoine mondial. Reconnaissant l'importance de l'engagement des communautés dans toute la vie d'un site du patrimoine mondial, dès les premières étapes, la publication considère toutes les étapes du processus du patrimoine mondial – de la proposition d'inscription à la gestion, au suivi et au rapport.

Parallèlement à la publication de ce cahier du patrimoine mondial, une publication de référence du SGP, *COMPACT : Engaging Local Communities in Stewardship of World Heritage*¹ (Brown et Hay-Edie, 2013) offre une compilation d'études de cas pour chacun des huit sites originaux. En outre, ce cahier peut être rapproché

d'autres numéros de la collection, comme le n° 23, *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine – évaluer l'efficacité de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial*². D'autres publications auxquelles il est fait largement référence ici incluent *Patrimoine mondial : Bénéfices au-delà des frontières*³ (Galla, 2013) et les manuels de référence du patrimoine mondial *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial*⁴ et *Gérer le patrimoine mondial naturel*⁵.

Étant donné que ce cahier est fondé principalement sur l'expérience COMPACT (complétée par des exemples provenant d'autres initiatives), l'accent y est mis sur les aspects du processus du patrimoine mondial pour lesquels la méthodologie COMPACT a été testée sur le terrain et peut être le plus utile. Nous avons donc insisté sur l'engagement communautaire dans la gestion et la gouvernance au niveau du site, grâce à des processus facilitant une large participation sous-tendue par l'octroi de subventions et d'autres activités inspirées par la demande. D'autres aspects du processus du patrimoine mondial sont traités plus rapidement. Par exemple, alors qu'il existe des éléments de la méthodologie COMPACT qui peuvent être utiles pour les rapports périodiques, il y a moins d'expérience aujourd'hui dans ce domaine. Bien que l'expérience repose sur des sites naturels du patrimoine mondial, cette publication fournit également des conseils pour les sites culturels qui désirent engager les communautés dans la conservation ou la gouvernance partagées des sites du patrimoine mondial.

Bien qu'il soit au-delà de la portée de ce cahier de fournir une « prescription » complète sur la façon de traiter les nombreux défis qui découlent de l'engagement des communautés dans le patrimoine mondial, il est à espérer qu'il constitue un premier pas dans cette direction. En se fondant sur l'expérience longitudinale d'une initiative qui a été testée dans différentes situations géographiques, il offre des conseils sur la façon de progresser au niveau du site dans toute une gamme de sites du patrimoine mondial. Idéalement, les conseils prodigués ici feront partie d'un processus plus complet et à plus long terme au sein du patrimoine mondial, visant à encourager l'engagement communautaire à toutes les étapes.

1 https://sgp.undp.org/images/Compact_Report_WEB_flat.pdf

2 <http://whc.unesco.org/fr/series/23/>

3 <http://whc.unesco.org/fr/benefices-au-dela-des-frontieres/>

4 <http://whc.unesco.org/fr/280/?id=643&>

5 <http://whc.unesco.org/fr/gerer-le-patrimoine-mondial-naturel/>

1.2 Situation

Au cours de la dernière décennie, un certain nombre de développements politiques et conceptuels dans l'évolution de la Convention du patrimoine mondial, et dans la conservation en général, ont préparé le terrain à de nouvelles approches engageant les populations autochtones et les communautés dans la gérance du patrimoine mondial. L'intégration des communautés comme l'un des cinq Objectifs stratégiques de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial reflète la demande croissante d'engagement des communautés à toutes les étapes du processus du patrimoine mondial, et la demande d'approches fondées sur les droits qui relie la conservation, le développement durable et la protection des droits humains. Ce courant est constaté dans d'autres instruments mondiaux, comme le programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la biodiversité biologique. L'émergence du concept de gouvernance dans les aires protégées fournit un cadre important à la reconnaissance du rôle vital que les populations autochtones et les communautés locales jouent dans la gérance de ces zones. Enfin, l'accent mis sur la nécessité d'une gestion efficace dans les aires protégées, dont les sites du patrimoine mondial, a souligné le besoin de créer des partenariats forts avec les communautés.

En parallèle à ces développements mondiaux, on remarque la reconnaissance croissante au niveau des pays, et au niveau des sites, de l'importance d'impliquer les populations autochtones et les communautés locales à toutes les étapes du processus du patrimoine mondial. Il est aujourd'hui généralement admis qu'idéalement l'engagement devrait commencer lors des premières étapes, dès l'époque de la considération des listes indicatives et de la préparation des propositions d'inscriptions; cependant les conseils spécifiques restent limités. Les résultats de la série récente de rapports périodiques indiquent que les gestionnaires de sites veulent engager les communautés locales dans la conservation de leurs sites, mais souvent se débattent dans les difficultés pour mettre cette idée en pratique. Un besoin d'outils nouveaux se fait sentir ainsi que d'occasions d'apprendre des meilleures pratiques au niveau du site. Ce chapitre passe brièvement en revue certains des développements clés qui ont amené à cette discussion.

La Convention du patrimoine mondial et les communautés

Avec l'adoption de *communauté* comme cinquième C de ses Objectifs stratégiques (les autres objectifs sont *crédibilité*, *conservation*, renforcement des *capacités* et *communication*), la Convention du patrimoine mondial a reconnu le rôle important des populations autochtones et des communautés locales dans la conservation des sites du patrimoine mondial. Cette décision, prise à la 31^e session du Comité du patrimoine mondial en 2007 en Nouvelle-Zélande, insiste sur l'importance des valeurs des communautés locales ainsi que sur le principe de partage équitable des bénéfices issus des inscriptions au patrimoine mondial (Badman et Debonnet, 2013). Elle faisait suite à d'autres développements clés de la Convention, en particulier la révision en 1995 des *Orientations pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (WHC, 2013b) spécifiant la participation des

populations locales dans le processus de proposition d'inscription. En particulier, l'article 5 (a) de la Convention du patrimoine mondial demande aux États parties d'adopter une politique générale qui vise à donner au patrimoine culturel et naturel une fonction dans la vie de la communauté, et d'intégrer la protection du patrimoine dans des programmes de planification complets. L'adoption du 5^e Objectif stratégique visait à garantir l'implication communautaire pendant l'étape de proposition d'inscription et à minimiser les conflits potentiels pouvant émerger des intérêts des différentes parties prenantes, tout en soutenant le développement de la communauté (Albert et al., 2012).

En 2013, le rôle des communautés locales dans la contribution du patrimoine mondial au développement durable a été choisi par le Comité du patrimoine mondial comme thème central pour la célébration du 40^e anniversaire de la Convention (WHC, 2013a).⁶ Ce thème soulignait le rôle de gardiens que les communautés locales et les populations autochtones jouent depuis longtemps dans de nombreux sites du patrimoine mondial, tout en notant également le rôle important que la Convention peut jouer en encourageant le développement durable localement. La Vision de Kyoto, produite lors de l'événement de clôture de l'année anniversaire, souligne les réussites des quarante années d'existence de la Convention et l'importance d'une conservation du patrimoine mondial centrée sur les populations. Il conclut par un appel à l'action pour garantir l'implication effective des communautés locales, des populations autochtones, des experts et des jeunes dans tous les aspects de la conservation du patrimoine mondial, pour que la conservation du patrimoine contribue au développement durable de toute la société (WHC, 2013c).⁷

Relever vraiment le défi posé par le 5^e Objectif stratégique sur l'engagement communautaire dans la Convention va exiger de rendre possible la participation profonde des populations autochtones et des communautés locales « en amont » dans le processus de proposition d'inscription, encourageant leur implication active dans la conservation au niveau du site, renforçant leurs capacités (et ce avant la finalisation des dossiers d'inscription) et s'assurant que le développement durable à proximité des sites du patrimoine mondial apporte des bénéfices aux communautés locales. Cela impliquera de garantir cette participation dans toutes les phases du cycle du patrimoine mondial. L'UNESCO développe une politique concernant les populations autochtones et a souligné ces questions dans des publications récentes sur des sujets portant sur les communautés et le développement durable dans le patrimoine mondial (par exemple Galla, 2013; Albert et al., 2012). En outre, le Centre du patrimoine mondial élabore à l'heure actuelle une politique de développement durable qui offre l'occasion d'incorporer effectivement une approche fondée sur les droits dans la Convention (Larsen et al., 2014).

Cependant, jusqu'à présent les progrès ont été irréguliers et de nombreux défis demeurent pour assurer une participation substantielle au processus de proposition d'inscription et à

6 <http://whc.unesco.org/fr/celebration-du-40e-anniversaire/>

7 <http://whc.unesco.org/fr/rapport-40e-anniversaire/>

la gestion des sites, comme l'a souligné une revue de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur les communautés et les droits au sein du patrimoine mondial (Larsen, 2012). Dans le même temps, des organisations de la société civile ont fait remarquer que la Convention pourrait faire plus encore pour identifier et reconnaître les valeurs culturelles, ainsi que les droits, des communautés locales et des populations autochtones dans le cadre des instruments internationaux, dont la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)⁸ (Te Heuheu et al., 2012). En outre, il existe des inquiétudes concernant l'exclusion des communautés locales et des populations autochtones des processus de la Convention. Alors qu'il y a des sites qui font preuve de bonnes pratiques dans ce domaine, il y a d'autres cas où les problèmes consistent en un manque de consultation pendant la proposition d'inscription et/ou les étapes de planification de la gestion, en des restrictions aux pratiques traditionnelles et en des cadres inadéquats pour

la participation et le partage des bénéfices dans les processus de gestion.

Adopter une approche du patrimoine mondial fondée sur les droits est conforme à la fonction exemplaire des sites du patrimoine mondial comme modèles de conservation (Disko, 2012), cependant de nombreux défis demeurent. Un pas positif vers le traitement de ce défi a été l'initiative Notre dignité commune, programme collaboratif des trois organes consultatifs de la Convention du patrimoine mondial – l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels), l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) et l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) – en consultation avec le Centre du patrimoine mondial, visant à augmenter la compréhension des problèmes et à identifier des approches efficaces pour clarifier la dimension « droits » du patrimoine mondial. Lancé en 2011, le projet cherche à promouvoir l'application d'approches de « bonne pratique » pour les droits et leurs conditions favorables, en relation avec le patrimoine mondial, et à développer et recommander des outils qui faciliteraient le travail des organes consultatifs, de façon à garantir que les questions de droits soient convenablement examinées (Larsen et al., 2014).

⁸ L'accès à un traité des Nations Unies tel que la DNUDPA exige l'harmonisation entre les approches nationales de la reconnaissance et les normes et standards internationaux.



Enfants dans un village du sud-ouest de Madagascar
© Jessica Brown



Parc national de Tongariro (Nouvelle-Zélande)
© Our Place

Évolution de la Convention du patrimoine mondial

Un autre développement important concernant l'augmentation de l'implication des communautés dans le patrimoine mondial a été l'inclusion, en 1992, de la catégorie des paysages culturels dans le cadre de la Convention. La révision des *Orientations* du patrimoine mondial (WHC, 2013b) pour y inclure cette catégorie qui reconnaît des exemples exceptionnels d'« ouvrages combinés de la nature et de l'homme » a créé une nouvelle opportunité pour inscrire des sites qui représentent les interactions entre les humains et la nature, et contiennent diverses valeurs matérielles et immatérielles (Rössler, 2003 ; Phillips, 2005 ; Finke, 2013). Ce fut un événement marquant qui a permis la reconnaissance des valeurs autochtones dans leur relation avec le paysage et l'acquisition d'un meilleur équilibre dans la Liste du patrimoine mondial (Te Heuheu et al., 2012).

Au cours des deux dernières décennies, quatre-vingt-six paysages culturels du monde entier ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.⁹ Dès les premières inscriptions de paysages culturels (et réinscriptions, comme dans le cas des parcs nationaux de Tongariro et d'Uluru-Kata Tjuta, respectivement en Nouvelle-Zélande et en Australie), les questions de l'implication des communautés ont été centrales et de plus en plus évidentes dans les propositions d'inscriptions et les évaluations (Rössler, 2012). Les conseils sur la participation des communautés sont formalisés dans des publications normatives comme la Charte de Butra (ICOMOS Australie, 1999) et dans des publications du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, comme son manuel pour la conservation et la gestion des paysages culturels du patrimoine mondial (Cahiers du patrimoine mondial n° 26). Ces dernières années, les populations autochtones et les communautés locales ont commencé à jouer

un rôle croissant dans le processus de proposition d'inscription et le Comité du patrimoine mondial reconnaît, de plus en plus, des sites qui sont gérés par – ou en collaboration avec – les communautés (Rössler, 2012). Dans le même temps, l'évaluation des paysages culturels pose des défis bien particuliers. De plus en plus, ces nouvelles inscriptions doivent chercher à réduire l'écart entre les valeurs culturelles et naturelles, ainsi qu'entre la valeur universelle exceptionnelle (VUE) et les valeurs détenues localement par les communautés d'aujourd'hui. En outre, de nouvelles normes découlent des *liens* entre le culturel et le naturel (Larsen, 2012).

Gestion et gouvernance des aires protégées : récents développements conceptuels et politiques

Parallèlement à ces événements marquants dans le patrimoine mondial, on a constaté des développements conceptuels et politiques clés dans les champs plus large de la planification, de la gestion et de la gouvernance des aires protégées. Ces développements ont conduit à une acceptation plus grande et une reconnaissance formelle à l'égard de la gouvernance collaborative et communautaire des aires protégées, et de l'importance des approches de la conservation fondées sur les droits, qui cherchent à garantir les droits humains des populations affectées.¹⁰ Ils soutiennent en outre une plus grande intégration des valeurs naturelles et culturelles, et préparent le terrain pour des stratégies qui visent plus loin que les limites actuelles des aires protégées, vers le paysage élargi. Examinés en détail dans des articles récents (par exemple Kothari et al., 2013 ; Brown, 2015) et résumés brièvement ici, ils soutiennent l'engagement des communautés dans la conservation du patrimoine et, plus généralement, dans l'application d'une approche de paysage dans les politiques et les pratiques des aires protégées. Ces développements ont des implications pour toutes les aires protégées du monde, dont celles reconnues comme sites du patrimoine mondial.

Le 5^e Congrès mondial des parcs en 2003 (Durban, Afrique du Sud) a été un tournant décisif dans le débat mondial sur le rôle des aires protégées dans la société, et a abouti à l'Accord de Durban qui protège les droits et responsabilités des populations autochtones et des communautés locales et rehausse le profil de divers régimes de gouvernance, en particulier ceux qui impliquent une gouvernance collaborative et communautaire (Brown et Kothari, 2011). Organisé par l'UICN tous les dix ans, le Congrès mondial des parcs est une convention mondiale majeure sur les aires protégées, il passe en revue le statut actuel et dresse l'ordre du jour pour la conservation des aires protégées pour la décennie à venir. Au 5^e Congrès mondial des parcs en 2003, le rôle des communautés dans la création et la gestion des aires protégées a été, pour la première fois, une part centrale du débat, permettant

9 <http://whc.unesco.org/fr/PaysagesCulturels/>

10 Pour plus d'information, consulter le portail de l'approche de la conservation fondée sur les droits de l'UICN : www.rights-based-approach.org.

de lancer un travail important sur le thème de la gouvernance.¹¹ Le Congrès a également émis un « Message à la Convention sur la diversité biologique », avec des recommandations spécifiques sur l'implication des populations autochtones et des communautés locales, et sur les approches de la conservation fondées sur les droits.

Dans un développement important, ces trois points ont été ensuite repris dans le programme de travail sur les aires protégées (PdTAP) de la Convention sur la diversité biologique, aidant ainsi à formuler les politiques dans les pays signataires de la Convention (Kothari et al., 2013).¹² Aussi, le PdTAP incorpore un élément majeur pour la gouvernance, la participation et l'équité. Il établit des cibles pour le partage équitable des coûts et des bénéfices émanant des aires protégées, et pour garantir la participation pleine et effective des populations autochtones et des communautés locales dans leur définition et leur gestion. D'autres développements incluent l'adoption de l'article 8 (j), partie de la Convention concernée par les systèmes et pratiques des savoirs traditionnels, et de l'article 10 (c) comportant des éléments en relation avec l'usage coutumier durable de la biodiversité. Un travail en cours dans un groupe de travail ad hoc dans ce domaine soutient des activités visant à établir des réseaux de savoirs, à soutenir le développement des capacités et à intégrer les savoirs traditionnels et les pratiques coutumières des populations autochtones et des communautés locales dans le travail scientifique de la Convention.¹³

Également, en 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), instrument complet de droits humains qui offre une forte base pour l'implication des populations autochtones dans toutes les formes de conservation et de développement (Kothari et al., 2013). Il a été développé dans le cahier du patrimoine mondial n° 31 que la DNUDPA pouvait servir de base normative pour l'adoption d'une approche fondée sur les droits visant à atteindre le 5^e Objectif stratégique de la Convention du patrimoine mondial se rapportant à l'implication communautaire, conforme avec l'obligation de l'UNESCO de promouvoir les droits humains universels (Disko, 2012).

En 2008, la Commission mondiale de l'UICN sur les aires protégées (CMAP) a produit une série de directives révisées pour ses catégories de gestion des aires protégées, suite à un processus d'un an de révision et de débat qui a compris un sommet de praticiens issus de diverses régions et perspectives (Dudley et Stolton, 2008). Ce processus a abouti à un schéma mis à jour

des six catégories de gestion,¹⁴ et à une définition plus précise et probablement plus complète de l'aire protégée comme *un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, à travers des moyens légaux et autres moyens efficaces, à réaliser la conservation à long terme de la nature avec les services de l'écosystème et les valeurs culturelles associés* (Dudley, 2008, p. 8). Un terme clé dans cette définition est « à travers des moyens légaux et autres moyens efficaces ». En d'autres termes, les aires protégées peuvent inclure non seulement les lieux désignés par les gouvernements *de jure*, mais aussi d'autres lieux protégés par d'autres « moyens efficaces » dont les communautés et les entités privées. Il est important de noter que, tandis que la protection de la nature est prééminente dans la définition de l'UICN, les valeurs culturelles sont également incluses dans la définition mise à jour.

Dans un développement conceptuel important, les six catégories de gestion des aires protégées de l'UICN sont à présent établies dans un cadre transversal de types de gouvernance. En d'autres termes, il est aujourd'hui largement admis qu'une aire protégée de tout genre (ou catégorie) – de la stricte réserve naturelle à la réserve extractive – peut se trouver sous l'un des quatre régimes de gouvernance. L'utilisation de cette matrice des aires protégées comme typologie a aidé à vraiment reconnaître que des systèmes nationaux forts d'aires protégées peuvent et devraient s'inspirer de toutes les catégories de gestion et de toutes les options de gouvernance (Borrini-Feyerabend et al., 2013 ; Dudley, 2008). Les pays sont aujourd'hui encouragés à étendre leurs systèmes nationaux en y incorporant toute la gamme des types de gouvernance ainsi que toute la gamme de catégories d'aires protégées (Kothari et al., 2013). Ce point a été souligné par l'UICN à son V^e Congrès mondial de la conservation en 2012, au cours duquel elle a adopté une résolution politique recommandant qu'une série de types de gouvernances d'aires protégées contribue à atteindre l'objectif 11 d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique, objectif qui appelle à élargir les zones de protection importantes pour la conservation de la diversité et des services de l'écosystème.¹⁵ Cette approche de la planification de la conservation reflète un courant éloigné de ceux qui traitent les aires protégées comme des îles, et vise à atteindre une connectivité avec le paysage terrestre et marin élargi (Brown, 2015).

Gouvernance

L'émergence d'un cadre pour la gouvernance a été un développement remarquable dans la conservation, et a ouvert la porte à la reconnaissance des aires protégées créées et entretenues par toute une gamme de gérants (Brown, 2015). Alors que la conception conventionnelle des aires protégées était celle de lieux créés et gérés par des gouvernements, il devient aujourd'hui largement entendu par les praticiens dans le monde entier qu'elles peuvent aussi être gérées en collaboration ou créées et gérées par des communautés et des individus selon divers arrangements. La gouvernance concerne la détermination de l'entité qui détient l'autorité et la responsabilité et peut être tenue responsable des

11 Le 6^e Congrès mondial des parcs se tiendra à Sydney (Australie) en novembre 2014 et se penchera sur le thème « Parcs, populations, planète : des solutions inspirantes ». Un de ses trois objectifs prioritaires sera de « placer les zones protégées dans les objectifs du bien-être économique et communautaire ». Ses huit courants thématiques incluront « Augmenter la diversité et la qualité de la gouvernance » et « Respecter les savoirs et la culture autochtones et traditionnels ». <http://worldparkscongress.org/>

12 La Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l'usage durable des composantes de la biodiversité et le partage équitable des bénéfices dérivés de l'utilisation des ressources génétiques. Avec 193 parties, la Convention a une participation presque universelle des pays du monde.

13 <http://www.cbd.int/traditional/>

14 Pour plus d'information sur les six catégories de gestion, leurs définitions et objectifs, voir Dudley (2008).

15 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité : <http://www.cbd.int/sp/targets/default.shtml>

décisions clés dans une aire protégée, selon les moyens légaux, coutumiers ou autres moyens légitimes (Borrini-Feyerabend et al., 2013). La vaste gamme d'arrangements de gouvernance possibles peut être regroupée en quatre types principaux : gouvernance par le gouvernement ; gouvernance partagée ; gouvernance par des acteurs privés et gouvernance par des populations autochtones et des communautés locales.

À part le fait que la gouvernance est à présent intégrée dans la politique globale de la conservation, en particulier dans de nombreux éléments de la Convention sur la diversité biologique,¹⁶ il existe un certain nombre de raisons qui justifient la montée des questions de gouvernance. La gouvernance est une variable clé dans la détermination des résultats sociaux et environnementaux importants, comme l'étendue de la couverture des aires protégées, la possibilité pour les gouvernements de remplir leurs obligations envers la Convention sur la diversité biologique, l'efficacité de la gestion dans les aires protégées, le caractère approprié et équitable des décisions et la maximisation des bénéfices écologiques, sociaux, économiques et culturels des aires protégées (ibid.). La garantie d'une gouvernance efficace et équitable des aires protégées est essentielle pour résoudre tout conflit potentiel ou existant et pour assurer l'efficacité de la gestion à long terme.

16 Par exemple Décision de la CDP7 VII/28 sur le Programme de travail sur les aires protégées. <http://www.cbd.int/decision/cop/?id=7765>

Efficacité de la gestion des aires protégées

La dernière décennie a vu augmenter la prise de conscience de l'importance d'assurer la gestion efficace des aires protégées. Cela a découlé du sentiment des professionnels des aires protégées, dont ceux impliqués dans les sites du patrimoine mondial, que de nombreuses aires protégées échouaient à remplir leurs objectifs et perdaient peut-être les valeurs pour lesquelles elles avaient été créées. Tout comme la désignation d'aires protégées ne garantit pas leur gestion et leur protection effective, il en est de même pour les sites du patrimoine mondial, comme l'observe Hockings et al. (2008, p. 8) :

« L'inclusion de sites sur la Liste du patrimoine mondial est une étape importante pour assurer leur protection mais ne garantit pas à elle seule que les sites tiendront leur engagement de protection, conservation, présentation et présentation aux générations futures que la désignation en tant que bien du patrimoine mondial implique. Malgré les gros efforts des pays, de nombreux sites du patrimoine mondial restent sous pression. »

Ainsi, l'évaluation et l'amélioration de l'efficacité de la gestion sont considérées comme prioritaires dans le domaine de la conservation, de plus en plus exigées par les gouvernements nationaux et les instruments nationaux comme la Convention sur la diversité biologique qui, dans son Programme de travail 2004 sur les aires protégées, a fixé des cibles pour que les pays évaluent l'efficacité de la gestion de portions de leurs systèmes nationaux d'aires protégées (Hockings et al., 2008).



Réunion communautaire dans l'île de Coron (Philippines)
© Grazia Borrini-Feyerabend



Un ranger de l'Institut Toledo pour le développement et l'environnement indiquant une réserve marine sur une carte du Réseau de réserves du récif de la Barrière du Belize (Belize)
© Brent Mitchell

La Commission mondiale sur les aires protégées (CMAP) de l'UICN a développé un cadre pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées qui est largement accepté comme une norme internationale pour les bonnes pratiques. À partir de ce cadre, en 2008, le Centre du patrimoine mondial et l'UICN-CMAP ont publié *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine* (ibid.) pour apporter aux gestionnaires des conseils, des outils et une approche souple de l'amélioration de l'efficacité de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial.

Le cadre d'efficacité de gestion décrit dans la *Trousse à outils* reconnaît le rôle des populations autochtones et des communautés locales dans le processus, et enregistre les nombreux problèmes qui affectent les communautés vivant à proximité ou à l'intérieur des sites du patrimoine mondial. Aussi, l'implication de la communauté est spécifiée aux étapes clés du processus d'évaluation de l'efficacité de la gestion, comme l'identification des valeurs du site, le classement des menaces, l'identification des relations entre les parties prenantes et le développement d'un plan de gestion pour le site. La *Trousse à outils* inclut des questions sur l'étendue de la contribution de la conception du site sur le bien-être de la communauté, sur la prise en compte par le plan de gestion des besoins et intérêts des

populations autochtones et des communautés locales vivant à l'intérieur ou à proximité du site. Dans le même temps, un besoin se fait jour pour des orientations supplémentaires sur la façon d'intégrer les inquiétudes de la communauté dans l'évaluation de l'efficacité de la gestion, en s'assurant de la participation à toutes les étapes. En outre, une fois le processus d'évaluation achevé et les besoins identifiés, l'expérience d'autres sites peut être utile pour développer des initiatives qui associent l'amélioration de la conservation et l'augmentation du bien-être de la communauté.

L'importance croissante du travail sur l'efficacité de la gestion des aires protégées souligne clairement les relations entre la gestion et la gouvernance. Comme le note Hockings et al., les gestionnaires d'aires protégées qui travaillent au niveau du site et du système peuvent dans un premier temps considérer la relation entre la gestion et la gouvernance comme un défi. Cependant, en explorant ces liens en pratique, ils sont souvent encouragés par les résultats et commencent à apprécier et à promouvoir les synergies entre ces deux ensembles différents et mêlés de méthodologies, de normes et de standards. Ainsi, atteindre l'efficacité de la gestion des aires protégées et assurer une gouvernance équitable et efficace sont des objectifs qui se renforcent mutuellement.

2

Le modèle COMPACT



Un coordinateur local COMPACT consulte des représentants d'une organisation communautaire lors d'une visite de site dans le sud-ouest de Madagascar
© Jessica Brown

2.1 Introduction

COMPACT (Community Management of Protected Areas Conservation, Gestion communautaire de la conservation des aires protégées) est un modèle novateur pour engager les communautés dans la conservation et la gouvernance partagée de sites du patrimoine mondial et d'autres aires protégées. Depuis 2000, COMPACT travaille avec les communautés à proximité de huit sites actuels/futurs du patrimoine mondial dans neuf pays d'Afrique, d'Asie, de Mésoamérique et des Caraïbes. Grâce à une expérience de terrain considérable et grâce à l'utilisation d'une méthodologie adoptant une approche commune systématique pour les sites participants, COMPACT a affiné son modèle dans une vaste gamme de situations écologiques et socio-économiques. Il a adapté et mis à l'épreuve du terrain la proposition que « les initiatives fondées sur les communautés peuvent augmenter de façon significative l'efficacité de la conservation de la biodiversité dans les sites du patrimoine mondial, tout en aidant à améliorer les moyens de subsistance des populations locales ». Réponse directe au cinquième C du patrimoine mondial, l'expérience de COMPACT peut apporter des conseils utiles pour un travail efficace avec les communautés à l'intérieur et à proximité des sites du patrimoine mondial.

COMPACT travaille au niveau des paysages protégés, dont les sites naturels du patrimoine mondial et les réserves de biosphère imbriquées, et les paysages plus vastes dans lesquels ces aires protégées sont situées. Certains de ces paysages cibles incluent d'autres aires protégées mondialement reconnues, comme les sites Ramsar. Nombre de ces sites incluent plusieurs types de gouvernance : aires protégées cogérées, aires protégées privées,¹⁷ et territoires et aires conservées par les populations autochtones et les communautés locales (ICCA, indigenous peoples' and local

community-conserved territories and areas). En insistant sur le fait de compléter et de valoriser les programmes de conservation existants, COMPACT utilise des petites subventions pour soutenir des groupes d'activités fondés sur la communauté, qui travaillent à renforcer la conservation de la biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur de ces aires protégées. Il complète ce soutien par un renforcement des compétences, des échanges et du travail en réseau pour consolider ces groupes locaux et leurs impacts sur le paysage terrestre et marin. Le rôle du coordinateur local, qui travaille sur le terrain et est soutenu par un corps consultatif local multi parties prenantes, est essentiel dans l'animation et la facilitation de l'engagement communautaire.

Ce chapitre introduit l'initiative COMPACT et son travail jusqu'à aujourd'hui dans huit sites du patrimoine mondial, et se penche sur les leçons retenues de cette expérience. Il passe brièvement en revue le contexte de l'établissement de COMPACT, les principes essentiels de l'approche COMPACT et des éléments du modèle COMPACT, illustrés par des exemples des différents sites. Étant donné que l'expérience de COMPACT sert de point de référence principal dans ce cahier, les chapitres qui suivent comptent également de courtes études de cas provenant des sites COMPACT, permettant une vision plus profonde de la façon dont le modèle a été mis en œuvre dans différents contextes.

Pour faciliter les références, la figure 1 explique la structure de la méthodologie COMPACT présentée dans ce cahier. En réalité, du fait de sa nature holistique, les différentes composantes de COMPACT sont intimement intégrées et interdépendantes. Elles sont également transversales aux différents processus du patrimoine mondial, divisés ici grossièrement entre proposition d'inscription, gestion et gouvernance ainsi que suivi et rapport.

17 Le terme d'aires protégées privées est fréquemment utilisé mais « aires protégées gérées par le privé » est introduit pour refléter plus clairement la gouvernance/gestion privée au bénéfice du public.

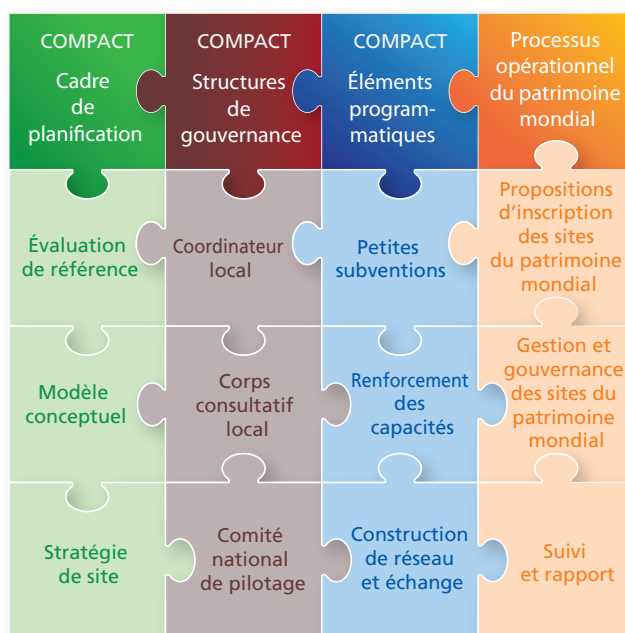


Figure 1 :
La méthodologie COMPACT

2.2 Contexte et portée

COMPACT a été lancé en 2000 comme élément constitutif du Programme de microfinancements, avec une projection à quinze ans pour le soutien à l'habilitation des communautés et à la durabilité dans une série de sites naturels du patrimoine mondial et de réserves de biosphère imbriquées dans les sites. La Fondation des Nations Unies fut un partenaire essentiel du soutien à COMPACT, fournissant au PNUD 6 millions de dollars des États-Unis en cofinancement permettant de lever plus de

- ▶ Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize
- ▶ Parc national de Morne Trois Pitons, Dominique
- ▶ Parc national/Forêt naturelle du mont Kenya
- ▶ Réserve de biosphère de Sian Ka'an, Mexique
- ▶ Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa, Philippines
- ▶ Parc national du Kilimandjaro, République-Unie de Tanzanie
- ▶ Réserve de biosphère transfrontalière et site du patrimoine mondial de Djoudj-Dawling, Sénégal/Mauritanie
- ▶ Groupe de cinq aires protégées dans le sud-ouest de Madagascar, inscrites comme « forêts sèches » sur la liste indicative nationale.

La troisième phase (qui a débuté fin 2013) s'est concentrée sur la reproduction et l'adaptation du modèle COMPACT dans de nouveaux paysages, à l'initiative de gestionnaires et d'autres partenaires de terrain. Jusqu'à présent l'attention s'est portée sur des pays africains, avec de nouvelles initiatives COMPACT récemment lancées sur des sites incluant le Parc national du Simien (Éthiopie), le Trinational de la Sangha (site transfrontalier comprenant des aires protégées au Cameroun, en République centrafricaine et au Congo) et deux parcs nationaux au sein du site du patrimoine mondial des Forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar).

Critères pour la sélection des sites

Au moment de son lancement, COMPACT a cherché à tirer parti de la structure et des mécanismes de prestation du Programme de microfinancements, et à les adapter au niveau du paysage pour les aires protégées cibles. Dans les premières phases de COMPACT, un élément important pour la sélection des sites était la présence d'un solide programme pays de microfinancements, ainsi que d'un bureau de terrain du PNUD pouvant apporter un soutien actif en cas de besoin. Même si les initiatives futures fondées sur le modèle COMPACT seront plutôt conduites, en plus du Programme de microfinancements, par d'autres organisations, les critères originaux de sélection demeurent pertinents dans la sélection des nouveaux sites (voir encadré 1).

10 millions de dollars en investissements en subventions du FEM (Fonds pour l'environnement mondial) fournis grâce au mécanisme du Programme de microfinancements dans les huit sites cibles. Aujourd'hui actif dans 129 pays, le Programme de microfinancements canalise le soutien financier et technique directement vers les organisations fondées sur la communauté, les organisations non gouvernementales et les organisations des populations autochtones dans les pays en développement, pour des activités de conservation et de restauration de l'environnement qui, en même temps, améliorent le bien-être et les moyens de subsistance des populations.¹⁸

Aujourd'hui, COMPACT a vécu plus de trois phases. Dans sa première phase (de 2000 à 2004), le Programme de microfinancements a initié les programmes COMPACT dans six sites du patrimoine mondial reconnus par l'UNESCO pour leur valeur universelle exceptionnelle et leur biodiversité d'importance mondiale. COMPACT a cherché à reproduire le modèle du Programme de microfinancements, mais au niveau du paysage plutôt qu'au niveau national, fournissant des petites subventions pour soutenir des groupes d'activités fondés sur la communauté travaillant à renforcer la conservation de la biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des sites cibles du patrimoine mondial. Pendant sa deuxième phase (de 2005 à 2013), toujours avec le soutien de la Fondation des Nations Unies, COMPACT a consolidé son attention en ajoutant deux groupes d'aires protégées d'importance mondiale, portant le nombre de sites participants à huit :

¹⁸ Pour plus d'information sur le Programme de microfinancements, voir <https://sgp.undp.org/>

Silk Cayes, Réseau de réserves du récif de la Barrière du Belize
© David Comb



Forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar)
© Our Place

Encadré 1 : Critères de sélection pour les sites COMPACT

Les aires qui sont de bons candidats pour un programme fondé sur le modèle COMPACT possèdent en général :

- ▶ Un site naturel du patrimoine mondial et/ou une réserve de biosphère et/ou un site Ramsar (et la manifestation claire que le gouvernement approuve l'existence de ce site et sa désignation);
- ▶ Une série gérable de questions de gestion d'aire protégée et une dynamique avec les communautés locales;
- ▶ De bonnes chances de pouvoir prolonger les efforts de conservation planifiés et en cours;
- ▶ Des ONG partenaires et des organisations communautaires appropriées;
- ▶ Un désir clairement exprimé en faveur du projet de la part du gouvernement, des ONG, des organisations communautaires et des autres parties prenantes essentielles; et
- ▶ Un fort potentiel pour un travail complémentaire avec d'autres donateurs, y compris pour le cofinancement de projets.

Les contextes socio-économiques des huit aires protégées choisies à l'origine pour les projets COMPACT ont changé, mais ils possèdent toujours de nombreux traits communs. Les problèmes rencontrés dans ces sites comportent, entre autres, les points suivants : insécurité alimentaire, infrastructures faibles; accès limité des produits locaux aux marchés; régime foncier vague; pression sur les ressources, dont l'eau, le sol, les forêts et la pêche; perte de la biodiversité terrestre et marine. Les paysages patrimoniaux de l'UNESCO sont en général riches en diversité culturelle, mais ils sont également confrontés à des défis, dont l'érosion de l'identité culturelle, des langues autochtones et des systèmes de savoirs traditionnels. De même, alors que les communautés locales disposent de nombreux atouts dans le domaine du capital social, les défis incluent le manque de capacités d'organisation, le manque d'accès aux opportunités d'éducation et l'émigration des jeunes des zones rurales.

Le patrimoine mondial et le développement durable

À ses débuts, COMPACT était un « essai structuré » visant à contribuer à la discussion sur les mérites des projets intégrés de conservation et de développement (ICDP, Integrated conservation and development projects). En ce sens, COMPACT a cherché à encourager l'engagement des communautés locales dans la gestion des sites du patrimoine mondial tout en répondant à un certain nombre des défis auxquels font face les aires protégées dans diverses situations (par exemple les montagnes, les îles, les zones marines et côtières, les forêts ainsi que les paysages culturels vivants). Il a cherché à répondre au besoin d'expériences de terrain démontrant les liens entre l'amélioration des moyens de subsistance locaux et l'augmentation de la conservation de la biodiversité.

Les ICDP sont utilisés pour décrire une vaste gamme d'initiatives qui partagent l'objectif commun de joindre la conservation de la biodiversité dans les aires protégées avec la réponse aux objectifs de développement sociaux et économiques locaux (Wells et al., 1999). À l'époque de la conception de COMPACT, les ICDP étaient largement considérés comme offrant un grand potentiel de réalisation de ces divers objectifs, mais le modèle était également de plus en plus mis en question (MacKinnon, 2001; Wells et al., 2004). Il devenait évident que les expériences de véritable mise en œuvre du concept étaient insuffisantes. Aussi un objectif

essentiel pour COMPACT fut, au début, d'examiner si le concept d'ICDP pouvait être mis en œuvre sur une période suffisante pour répondre aux besoins de développement et d'habilitation des communautés locales (Hay-Edie, 2004).

Répondre aux autres défis qu'affrontent les aires protégées

En outre, COMPACT a cherché à répondre à un certain nombre de défis importants auxquels sont confrontées les aires protégées au niveau mondial :

- ▶ La conservation de vastes paysages terrestres et marins qui couvrent une mosaïque d'utilisation du sol et d'activités exige de travailler avec toutes sortes de communautés et d'utilisateurs des ressources (Brown et al., 2005). Il est essentiel de développer des moyens constructifs d'engager les parties prenantes locales dans la conservation et l'usage durable de la biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées.
- ▶ Les initiatives de conservation de la biodiversité – en particulier celles qui sont en relation avec les aires protégées – subissent une pression croissante pour qu'elles démontrent comment elles peuvent contribuer au développement durable et à l'allègement de la pauvreté, en particulier comme contribution à la réalisation des cibles fixées par les Objectifs du Millénaire pour le développement de 2015.¹⁹
- ▶ De nombreux sites du patrimoine mondial, malgré la reconnaissance internationale de leur valeur universelle exceptionnelle, sont souvent mieux connus internationalement que localement. Alors que l'inscription au patrimoine mondial appelle « les yeux du monde » sur le site, son potentiel d'apporter un développement durable aux populations locales n'est souvent pas complètement compris ni mis en œuvre.
- ▶ Avec l'ajout du C de communauté comme 5^e objectif stratégique de la Convention du patrimoine mondial, un nouvel accent a été mis sur l'importance des valeurs locales,

¹⁹ <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

à côté de la valeur universelle exceptionnelle, et sur le besoin de renforcer le lien entre le système du patrimoine mondial et les populations autochtones et les communautés locales (Te Heuheu et al., 2012).

À cette fin, COMPACT a été créé avec la vision que les sites du patrimoine mondial, comme aires de conservation prioritaires pour l'humanité, pouvaient offrir un cadre idéal pour stimuler la coopération entre les agences intergouvernementales, les gouvernements et la société civile, afin d'enrayer ou d'inverser les menaces critiques envers la biodiversité, tout en contribuant simultanément à la réduction de la pauvreté et à l'habilitation de la communauté. Dans ce vaste débat sur le rôle économique et social large des aires protégées, COMPACT a répondu aux défis de conservation de la biodiversité à des échelles relativement larges de l'écosystème et du paysage, travaillant avec une gamme diverse de communautés et de parties prenantes sur une mosaïque d'utilisations du sol.

COMPACT et la finance durable

Quand le Programme de microfinancements a lancé COMPACT en 2000, il lui a assuré un cofinancement substantiel sous la forme d'une subvention de la Fondation des Nations Unies. Il a

doublé le financement de cette fondation avec un financement disponible pour l'octroi de petites subventions au niveau pays. Cet engagement financier sur une période de plusieurs années a permis au Programme de microfinancements, agence de mise en œuvre, de piloter le modèle COMPACT dans les différentes régions. Au bout de cinq ans le partenariat avec la Fondation des Nations Unies a été renouvelé pour une seconde phase, permettant à COMPACT de s'engager à long terme avec chacun des sites du projet. Dans la décennie qui a suivi, chaque programme COMPACT a été capable de lever un cofinancement pour ses partenaires, provenant de sources comme des fondations, des agences nationales et régionales, et d'autres acteurs travaillant dans les domaines du paysage terrestre ou marin.

À mesure que le modèle COMPACT va s'étendre à de nouveaux sites et pays, différentes institutions prendront la main, et les options de financement varieront selon le contexte. Cependant, quel que soit le cadre, une première étape importante sera de sécuriser un financement initial et d'identifier des donateurs potentiels, dans le but d'établir une large base de soutien. Les sources potentielles dans une stratégie de finance durable incluent les fondations, les agences d'aide bilatérales et multilatérales, et les fonds fiduciaires nationaux. Remporter le défi du développement d'une stratégie pour une finance durable est développé en détail au chapitre 4.

2.3 La méthodologie COMPACT : enracinée dans la science et hautement participative

Géré de manière souple sur plus d'une décennie, le modèle COMPACT a été testé dans une large gamme de situations écologiques et socio-économiques. Enracinée dans une approche commune, la méthodologie est conçue pour être extrêmement

participative, cherchant à engager les populations locales et les parties prenantes des aires protégées dans la consultation pendant tout le processus (Brown et Hay-Edie, 2013). Les principes essentiels de COMPACT sont présentés à l'encadré 2.

Encadré 2 : Principes essentiels de l'approche communautaire COMPACT

Alors que les cadres de la participation de la communauté diffèrent de site à site, un des éléments communs à tous les programmes COMPACT est l'accent mis sur l'implication ferme d'une gamme variée d'acteurs dans la planification. Parmi les principes essentiels qui sous-tendent l'approche de COMPACT pour l'engagement des communautés locales dans la gérance des paysages terrestres et marins du patrimoine mondial, on trouve :

- ▶ **L'importance de l'appropriation et de la responsabilité** – les problèmes environnementaux mondiaux peuvent mieux être traités si les populations locales sont impliquées dans la gouvernance et la gestion des paysages terrestres et marins et s'il existe des bénéfices et une appropriation immédiats pour la communauté.
- ▶ **Le rôle crucial du capital social** – un investissement bien pensé dans les institutions locales et dans les individus peut aider à renforcer les capacités des communautés pour la gérance de leurs environnements.
- ▶ **Le partage du pouvoir** – le soutien aux initiatives communautaires requiert de la confiance, de la souplesse et de la patience. Des processus transparents et une participation large du public sont essentiels pour garantir l'engagement de la communauté et renforcer la société civile.
- ▶ **Le rapport coût-efficacité des petites subventions** – avec de petits montants de financement, les membres des communautés locales peuvent entreprendre des activités qui marqueront une différence significative dans leurs vies et dans leurs environnements et qui, de façon cumulative, généreront des bénéfices environnementaux mondiaux.
- ▶ **S'engager sur le temps** – les processus menés par la communauté prennent du temps et requièrent un engagement de soutien à long terme.

Construit sur les principes du « partage du pouvoir » et de la cogestion, COMPACT s'est développé en tandem avec, et en parallèle de, l'émergence du concept transversal de gouvernance dans le domaine des aires protégées (Borrini-Feyerabend et al., 2004 ; Dudley, 2008 ; Borrini-Feyerabend et al., 2013), assortie d'un déplacement vers la gouvernance communautaire, comme il a été vu dans la reconnaissance croissante du rôle important que les territoires et aires conservés par les populations autochtones et les communautés locales (ICCA) jouent dans le débat sur la conservation mondiale (Kothari et al., 2013).

La méthodologie COMPACT repose sur trois éléments centraux intimement liés qui sous-tendent son cadre de planification et de mise en œuvre. Ces cadres de planification de COMPACT sont l'évaluation de référence, le modèle conceptuel et la stratégie de site, introduits plus en détail dans ce chapitre et discutés dans les chapitres suivants en relation avec les étapes du processus du patrimoine mondial.

Cette approche a été conçue pour laisser une très grande flexibilité aux décideurs locaux tout en garantissant la rigueur, de façon que les objectifs globaux de la conservation d'une biodiversité d'importance mondiale restent clairement centraux.

Chaque élément est participatif et dépend de la consultation avec les populations locales et les autres parties prenantes tout au

long du processus. Tandis que les cadres de planification sont une partie essentielle du modèle COMPACT, ils ne devraient pas être considérés comme une fin en soi. La participation est essentielle, mais COMPACT est bien plus qu'une simple consultation. En son centre se trouve un programme d'octroi de subventions déterminé par la demande, complété par un renforcement des compétences, des échanges et des activités en réseau, orientées sur des domaines thématiques de travail.

Une approche de paysage

Du fait de son travail sur des zones géographiques parfois très vastes, COMPACT a adopté une approche de paysage – approche fondée sur le soutien aux communautés locales dans leur gestion des aires protégées et du paysage terrestre ou marin élargi. Une telle approche implique d'accepter la complexité et de reconnaître que :

- ▶ Les valeurs culturelles et naturelles des paysages sont liées ;
- ▶ Les paysages comprennent du patrimoine matériel et immatériel, de l'histoire et de l'utilisation contemporaine ; et
- ▶ Les communautés autochtones et locales sont depuis longtemps au cœur de l'élaboration de ces paysages et en sont souvent aujourd'hui les gérants (Brown et al., 2005).

Dans chacun de ses sites cibles, COMPACT adopte une approche de paysage qui soutient les communautés dans leur gestion du lieu (Madagascar) / © Jessica Brown





Des membres d'une organisation locale décrivent les projets de conservation dans leur communauté, près du Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal) | © Jessica Brown

Dans la méthodologie COMPACT, adopter une approche de paysage fait également référence à l'échelle, en partant du principe que la conservation est plus efficace au niveau des écosystèmes et des grands paysages. « Mettre la conservation à l'échelle » repose sur l'établissement d'un lien entre les habitats et les écosystèmes. Cela requiert de dépasser les limites des aires protégées, et de reconnaître les liens importants qui existent entre le site du patrimoine mondial et le paysage dans son ampleur, y compris les zones tampon (Martin et Piatti, 2008). Dans cette vision, les aires sous gouvernance communautaire et privée jouent un rôle crucial, aux côtés des aires protégées par le gouvernement, dans l'établissement de liens au sein du paysage terrestre ou marin.

Une gestion souple

Dans le modèle COMPACT, les trois cadres de planification – l'évaluation de référence, le modèle conceptuel et la stratégie de site – guident le programme d'octroi de subventions dans le paysage autour du site du patrimoine mondial, tout en fournissant la base pour un suivi et une évaluation à venir (Brown et Hay-Edie, 2013). En utilisant un modèle conceptuel, il est possible de passer en revue périodiquement la méthodologie et les conditions de référence, et d'adapter la stratégie de site selon le changement des besoins et des opportunités. Cette approche de gestion adaptative²⁰ reflète le courant de pensée de la théorie du changement, dans lequel un modèle logique de cartographie des résultats attendus est combiné avec une réflexion et une analyse

qui, à leur tour, façonnent les étapes futures du projet (Vogel, 2012; James, 2011). L'appendice illustre un exemple de cycle de gestion adaptative créé par le Partenariat de mesures de la conservation.

En accord avec les éléments essentiels du concept de la théorie du changement (voir encadré 13), les cadres de planification de COMPACT fournissent les moyens d'analyser le contexte d'un site donné, d'explorer des suppositions, d'élaborer une hypothèse et d'évaluer les preuves, dans le cadre d'un processus de feedback qui façonne en continu la progression. L'hypothèse que COMPACT teste depuis quinze ans dans divers contextes est la suivante :

Les initiatives fondées sur les communautés peuvent augmenter de façon significative l'efficacité de la conservation de la biodiversité dans les sites du patrimoine mondial, tout en aidant à améliorer les moyens de subsistance des populations locales.

Au fil du temps, les cadres de planification de COMPACT ont évolué, avec l'ajout de nouvelles techniques pour renforcer l'application de la méthodologie de terrain à trois volets. Une innovation importante est l'adoption des *Open Standards for the Practice of Conservation* (Standards ouverts pour la pratique de la conservation) du Partenariat de mesures de la conservation, pour guider la conception du projet, sa gestion et son suivi (voir l'appendice pour une description plus complète). En fait, COMPACT a été l'une des premières initiatives à adopter la méthodologie des *Open Standards* et à l'appliquer à un contexte d'aires protégées. Dans la seconde phase de COMPACT, le personnel a reçu une formation en méthodes interactives (comme les panneaux adhésifs et les fiches, qui peuvent être

²⁰ La gestion adaptative est un processus structuré et itératif de prise de décision solide dans un contexte d'incertitude, avec l'objectif de réduire peu à peu l'incertitude grâce au suivi du système.

utilisés pour guider la planification du projet), ainsi que sur un outil informatique intitulé Miradi qui aide à la modélisation conceptuelle. Cet investissement dans le renforcement des capacités a amélioré la gestion adaptative des initiatives

COMPACT sur le terrain et a eu un effet multiplicateur dans l'extension de ces méthodes de planification pour les partenaires de COMPACT qui ont participé à la formation et aux opportunités d'accompagnement.

2.4 Cadres de planification

Cette section introduit brièvement les cadres de planification tels qu'ils ont été développés et affinés, pendant plus d'une décennie de travail, par COMPACT. Ce sont :

- ▶ **L'évaluation de référence** – Elle offre un « instantané » du site permettant d'analyser les besoins émergents, et constitue une base pour le suivi et l'évaluation à venir;
- ▶ **Le modèle conceptuel** – Outil graphique documentant les processus, les menaces et les opportunités du site considérés comme ayant un impact sur la conservation de la biodiversité dans la zone;
- ▶ **La stratégie de site** – Elle offre un cadre important pour l'allocation des ressources, la mise en œuvre des subventions et autres activités, et l'évaluation des résultats.

Dans les chapitres qui suivent, l'application de ces outils, ainsi que d'autres, est explorée dans leur relation aux trois phases de base de la vie d'un site du patrimoine mondial.

Évaluation de référence



L'une des premières étapes dans le processus de consultation sur chaque site participant est l'évaluation de référence, vue d'ensemble rapide de la situation sur le terrain. L'équipe COMPACT travaille étroitement avec les parties prenantes essentielles et les institutions

locales pour conduire cette évaluation qui permet de collecter les connaissances disponibles sur le statut de la biodiversité et les courants à l'intérieur et à l'extérieur de chaque site. L'évaluation de référence aide à cadrer les objectifs de conservation et à identifier les activités et les interactions qui affectent le site et sa gestion (voir l'encadré 3). Les questions socio-économiques, institutionnelles et culturelles sont également examinées, comme les sources de subsistance des communautés locales et les capacités des organisations locales et nationales. Les étapes du processus incluent la définition de la mission, l'identification des parties prenantes clés et des partenaires potentiels, et l'évaluation des conditions locales du site.

De façon à garantir une participation active, l'équipe COMPACT tient des consultations tout au long du projet et les résultats de l'évaluation de référence sont discutés et finalisés avec les parties prenantes au cours de réunions régulières. Habituellement ces

consultations initiales lancent la facilitation du dialogue qui continue dans les phases suivantes du programme COMPACT. Une fois achevée, chaque évaluation de référence fournit un instantané du site, utile pour analyser les besoins émergents.

Le chapitre 3 contient des informations supplémentaires sur la conduite de l'évaluation de référence.

Encadré 3 : Informations à récolter pendant l'évaluation de référence

Passer en revue et compiler de l'information sur un site est important pour développer un modèle conceptuel fort qui guidera la planification du projet et fournira une base de décision quant aux zones prioritaires pour l'intervention. La récolte sélective et l'examen de l'information existante augmenteront les chances d'enraciner les activités du projet dans la réalité et de ne pas reproduire des erreurs antérieures. Pour développer une image complète des conditions du site, on doit être capable d'identifier, comprendre et documenter des informations sur les sujets suivants :

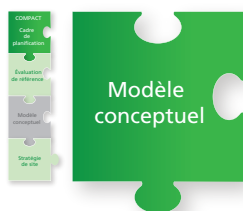
- ▶ La biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées;
- ▶ L'établissement et la gestion de l'aire protégée;
- ▶ Les objectifs de conservation et les arrangements de gestion de l'aire protégée;
- ▶ Les populations à l'intérieur et à l'extérieur de l'aire protégée et leurs relations avec les communautés locales;
- ▶ Les schémas et courants d'utilisation des sols et des ressources;
- ▶ Les activités économiques;
- ▶ Les parties prenantes, les détenteurs de droits et les titulaires d'obligations dans l'aire protégée;
- ▶ Les programmes existants et les partenaires actuels et potentiels; et
- ▶ Les menaces envers la biodiversité ainsi que leurs causes.

Encadré 4 : Conduite d'évaluations de référence au Kenya, en Tanzanie et au Belize

Dans le cas du site du patrimoine mondial du Mont Kenya, dans le but d'améliorer l'évaluation de référence et les systèmes de suivi, COMPACT a travaillé avec un ensemble de partenaires, incluant le Service de la faune et de la flore du Kenya et le PNUE, pour effectuer des vues aériennes du paysage du Mont Kenya. Les études ont noté la localisation des zones dégradées grâce à la technique du GPS, dans le but de pouvoir suivre leur état dans le temps. Un processus similaire a été utilisé au Mont Kilimandjaro (voir l'étude de cas 6, p. 44) où une vue aérienne a montré l'étendue des menaces envers le couvert forestier sur la montagne qui constitue une réserve d'eau importante pour les communautés du paysage alentour.

Lorsque COMPACT a conduit une évaluation de référence au Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (BRRS, Belize Barrier Reef Reserve System), il a récolté des informations provenant d'un certain nombre de sources, en particulier des études des aires marines protégées et du réseau du récif de la barrière, des rapports de recherche et des documents de gestion, ainsi que des rencontres avec les principales agences responsables de la gestion de la biodiversité du site du patrimoine mondial de la BRRS. Une composante clé de l'évaluation de référence au Belize a été un exercice rapide d'évaluation communautaire, à partir de la méthodologie évaluation rurale participative (Chambers, 1994), conduit dans une sélection de communautés côtières pour compléter les découvertes de l'évaluation de référence. Grâce à des entrevues individuelles et à des échanges dans des groupes de discussions, l'évaluation de la communauté a aidé à mesurer le niveau de connaissances des communautés locales sur les aires marines protégées et le site du patrimoine mondial. Elle a également examiné la relation des communautés locales à la biodiversité des aires protégées, en particulier les perceptions locales du statut de la biodiversité et des éléments qui la menacent. À travers le processus consultatif du développement de l'évaluation de référence, COMPACT a pu identifier les inquiétudes essentielles des parties prenantes (pêcheurs et opérateurs touristiques) quant aux aires marines protégées du paysage marin de la BRRS.

Modèle conceptuel



Un élément central de la méthodologie à trois volets de COMPACT est le modèle conceptuel qui, pour sa part, guide le développement de la stratégie du site. C'est un outil de planification qui dépeint les principaux liens et relations entre les menaces et les atouts sur un site

COMPACT donné (voir l'étude de cas 1). Le modèle conceptuel se fonde habituellement sur l'information récoltée pendant l'évaluation de référence et prend la forme d'une représentation graphique qui reproduit les processus de terrain en œuvre dans le paysage terrestre et marin élargi, les menaces envers les cibles de biodiversité et les opportunités d'intervention efficace.²¹

En illustrant comment les activités de projet planifiées peuvent influencer la situation, le modèle conceptuel sert de fondation à la conception et à la gestion du projet, ainsi que, plus tard, au suivi et à l'évaluation. L'approche est conçue pour être souple et « émergente », elle permet la participation des chefs locaux dans le pilotage de la trajectoire de planification du programme, tout en garantissant que les objectifs ultimes de conservation et la biodiversité d'importance mondiale restent bien en vue.

Stratégie de site



L'évaluation de référence et le modèle conceptuel effectués, l'étape suivante dans le processus de planification de COMPACT est le développement d'une stratégie de site pour guider l'allocation des ressources, la mise en œuvre des

interventions du projet et l'évaluation des résultats. La stratégie de site se fonde sur le modèle conceptuel qui a identifié les difficultés essentielles et les atouts de la biodiversité dans la zone. À partir du modèle conceptuel il est possible d'identifier les principaux facteurs ayant un impact sur la condition cible et, d'autre part, de déterminer et de prioriser les actions spécifiques qui sont susceptibles d'avoir un impact positif sur la conservation de la biodiversité cible. Le développement de la stratégie de site est entrepris grâce à un processus participatif impliquant la consultation avec les parties prenantes locales.

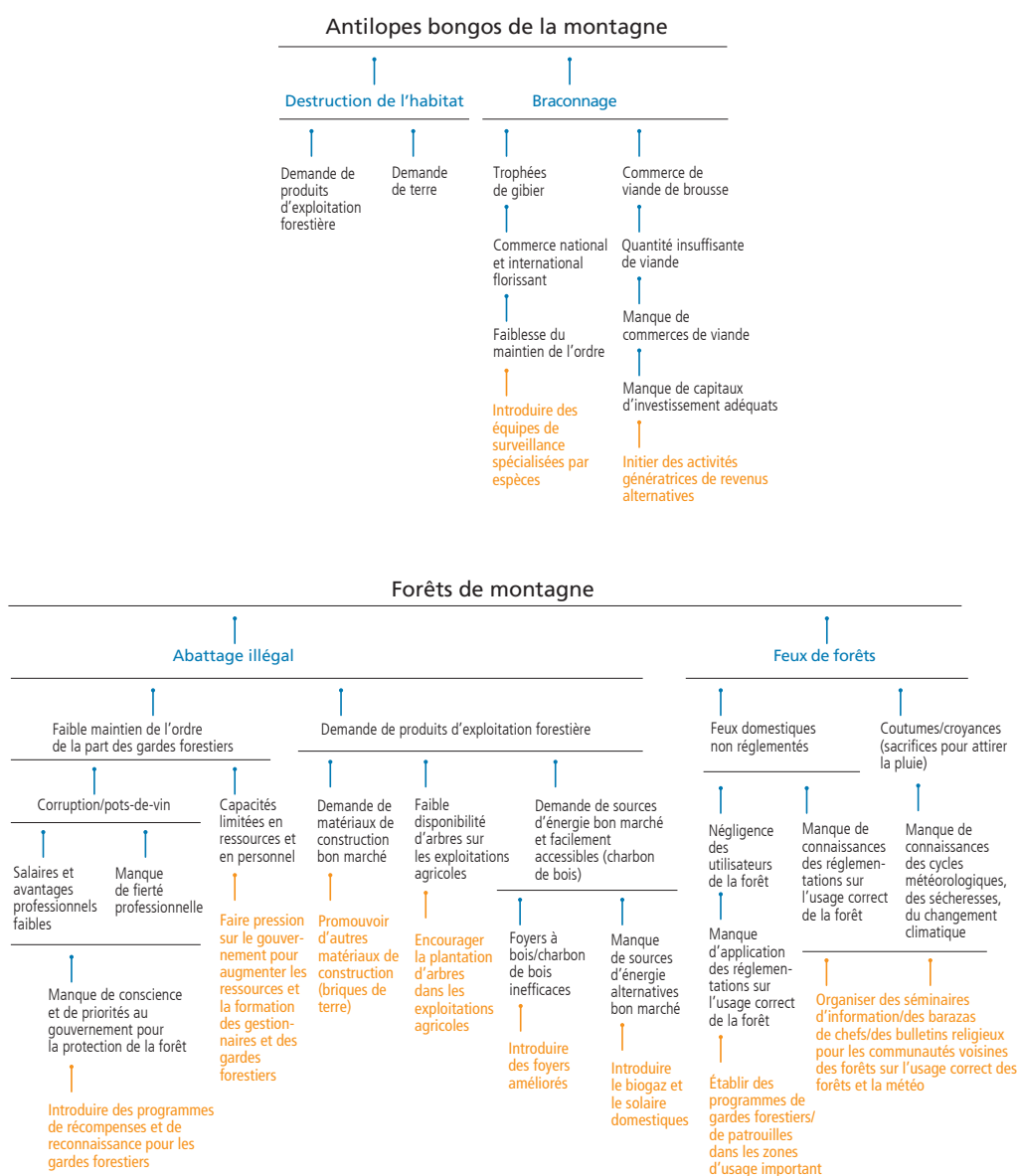
Conformément à l'approche de gestion adaptative, la stratégie de site est révisée en cas de changement des conditions. L'équipe COMPACT en général revoit et affine régulièrement la stratégie de site, et réexamine en permanence les principales menaces, opportunités et actions de terrain prioritaires. La participation des parties prenantes locales dans le développement de plans spécifiques est assurée grâce à des réunions publiques régulières.

²¹ Des références utiles aux modèles conceptuels peuvent être trouvés dans Foundations of Success (2009) et Margoluis et al. (2009).

Étude de cas 1 : Développement d'un modèle conceptuel au Mont Kenya

Au Kenya, à la suite d'une formation globale aux *Open Standards* et au logiciel Miradi, le personnel de COMPACT a mené un atelier sur ces outils à destination des gestionnaires de conservation et des chefs communautaires travaillant sur le paysage du site du patrimoine mondial du Mont Kenya. Dans un travail collaboratif, les participants ont utilisé ces outils pour identifier les cibles de conservation primaires et les menaces envers le Mont Kenya et le paysage de Laikipia voisin. Le groupe a schématisé les stratégies et les chaînes de résultats nécessaires pour affronter ces menaces, le travail commun formant la base du modèle conceptuel et du plan de travail pour la zone. Un exemple de la chaîne de résultats qu'ils ont réalisée est montré ci-dessous. Pour des informations complémentaires sur les chaînes de résultats, voir Marguoluis et al. (2013).

Modèle conceptuel pour le Mont Kenya*



2.5 Structure de la gouvernance sur les sites COMPACT

Jusqu'à aujourd'hui, COMPACT a été mis en œuvre par le Programme de microfinancements et a donc travaillé avec sa gouvernance générale au niveau des pays. La structure de gouvernance de COMPACT au niveau local est parallèle à celle du Programme de microfinancements et opère d'une manière décentralisée, démocratique et transparente. On trouve trois éléments de base dans la structure de gouvernance de chaque site COMPACT :

- ▶ **Le coordinateur local** – Responsable de la planification et de la mise en œuvre du programme, le coordinateur local est un lien essentiel entre les communautés, les diverses parties prenantes et les structures décisionnaires de COMPACT. Le coordinateur local gère le portefeuille de petites subventions pour COMPACT et, en outre, mène une série d'activités de renforcement des capacités.
- ▶ **Le corps consultatif local (LCB, local consultative body)** – Ce groupe aide à garantir que le dialogue, la coordination et la construction du consensus interviennent bien au sein des principales parties prenantes au niveau de l'aire protégée, et fait des recommandations sur des propositions de subventions au comité de pilotage du Programme de microfinancements. Le LCB représente une série des principales parties prenantes du paysage.



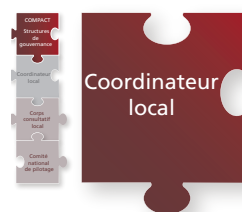
Au Mont Kenya, coordinateur local en train de consulter les anciens du village dans la forêt sacrée de Gitune (Kenya)
© Jessica Brown

- ▶ **Le comité national de pilotage (NSC, national steering committee)** – Opérationnel au niveau national, le NSC du Programme de microfinancements est responsable de la sélection finale et de l'octroi des petites subventions financées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Ces trois éléments de gouvernance, et leurs relations mutuelles, ont prouvé au cours de plus d'une décennie de travail qu'ils étaient la clé de l'efficacité de COMPACT. Bien sûr toutes les futures initiatives COMPACT sur d'autres sites du patrimoine mondial ne seront pas mises en œuvre par le Programme de microfinancements. Il est probable que d'autres groupes et partenariats reprendront le modèle COMPACT et l'adapteront à leurs propres structures de gouvernance. Cependant, la présence d'un coordinateur local sur le site et d'un corps consultatif multi parties prenantes peut être tout particulièrement importante pour l'animation et la garantie de l'engagement de la communauté. Les structures de gouvernance sont développées plus en détail dans des chapitres suivants.

Même si les types d'interventions soutenues sur les différents sites COMPACT sont nombreux et variés, et même si les procédures d'octroi de subventions et de développement de projet ont été adaptées aux contextes locaux, les éléments de base de la structure de gouvernance sont cohérents sur les huit sites. Les directives pour soutenir les interventions au niveau du paysage à travers l'octroi de subventions et par des programmes complémentaires sont discutées au chapitre 4. Le chapitre 6 présente des exemples des types d'intervention que COMPACT a soutenus.

Le coordinateur local



Pour l'identification du coordinateur local, les caractéristiques décisives devraient inclure un haut degré de connaissance du contexte local, la capacité de travailler avec différents acteurs dans une atmosphère d'impartialité et de neutralité, et la capacité de faciliter la participation.

Il ou elle doit être fortement impliqué/e dans l'engagement communautaire.

Le corps consultatif local



Les caractéristiques décisives du LCB sont développées ci-dessous. Le corps doit être :

- ▶ **Représentatif des divers acteurs concernés par le site et le paysage terrestre/marin environnant** – Le LCB peut inclure des représentants des autorités de gestion locales de

l'aire protégée, des chefs des communautés locales, des ONG actives dans la région, des institutions de recherche locales, du gouvernement local, du secteur privé et des donateurs.

- ▶ **Bénévole** – Il est important que les membres se dévouent sur une base volontaire, sans attendre de compensation.
- ▶ **Indépendant** – Les membres doivent exercer leurs services en tant qu'individus, ou comme représentants d'une communauté, organisation ou entreprise, mais non pas en tant que représentant d'une entité politique ou administrative.
- ▶ **Actif** – Les membres doivent s'attendre à être impliqués activement bien au-delà de la simple présence à des réunions périodiques. Dans le cas de COMPACT, les membres du LCB se sont activement engagés dans la revue de projet, le suivi de site, les ateliers et échanges de renforcement des capacités, et nombre d'entre eux servent de mentors à des groupes communautaires.
- ▶ **Persistant** – La cohérence assurée par une structure qui s'inscrit dans le temps est importante. Néanmoins, les membres doivent changer régulièrement, suivant des termes d'exercice fixes, de manière à apporter des perspectives fraîches.

Le comité national de pilotage



Le comité fait partie de la structure du Programme de microfinance dans chacun des pays où il travaille. C'est une entité multi parties prenantes opérant au niveau national et responsable des décisions finales sur les petites subventions financées par le FEM.

Comme il a été noté ci-dessus, à ce jour, la gouvernance de COMPACT reproduit celle du Programme de microfinance et, dans ce contexte, le comité a joué un rôle clé dans le processus d'octroi des subventions de COMPACT. Étant une entité multi parties prenantes opérant au niveau national, il apporte une couche supplémentaire de neutralité et de rigueur dans la revue et l'approbation des subventions recommandées par le coordinateur de COMPACT et le LCB. Cet engagement, d'autre part, libère habituellement le coordinateur local et les membres du LCB pour qu'ils travaillent directement au niveau de la communauté. Les initiatives futures reposant sur le modèle COMPACT devront prendre en compte le rôle critique pouvant être joué par une troisième entité basée à une certaine distance du site et travaillant à la revue finale et à l'approbation des subventions. Les caractéristiques d'un tel groupe devraient être similaires à celles énumérées ci-dessus pour le corps consultatif local, mais au niveau national.

2.6 Analyse de quelques réussites de COMPACT

Au cours de ses treize ans de travail dans des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère, COMPACT a soutenu directement plus de 430 projets (et, à travers des partenariats, en a assisté un nombre incalculable d'autres), apportant plus de 10 millions de dollars des États-Unis en petites subventions aux organisations de la société civile qui ont, de leur côté, levé 5 millions de dollars supplémentaires en cofinancement (liquide et soutien en nature). COMPACT a également atteint plus d'un million de bénéficiaires dans des communautés à l'intérieur et à l'extérieur des sites du patrimoine mondial (voir le tableau 1).

Cependant, comme il a été noté plus haut, l'octroi de subventions n'est qu'une partie de l'histoire. COMPACT complète l'octroi de subventions par une vaste gamme d'activités de soutien, dont le renforcement des capacités, la formation, le travail en réseau et le soutien par la sensibilisation et la commercialisation. L'approche de COMPACT, qui est de faciliter la collaboration dans des domaines thématiques, sur le long terme et avec un investissement relativement modeste, a aidé à élever des projets individuels à l'échelle d'initiatives élargies. Des exemples de projets que COMPACT a soutenus dans différents domaines thématiques sont examinés au chapitre 6.

Le modèle COMPACT a démontré sa capacité à obtenir des bénéfices pour la communauté et l'écosystème, et à les faire durer sur une longue période, s'adaptant aux réalités dans le contexte de chaque aire protégée. En impliquant les chefs communautaires et en nouant de larges partenariats au niveau local, national et régional, COMPACT a pu étendre son approche très largement à tous les sites où il travaille.

COMPACT a aidé à construire une très grande base de public pour la conservation des sites du patrimoine mondial. Sur chacun des sites, les bénéficiaires de subventions de COMPACT sont devenus des avocats de la conservation des aires protégées après avoir mieux compris et pratiqué le paysage dans son entier, soutenus par des opportunités d'échanges et de mise en place de réseaux au sein des communautés et des organisations locales.

Une présentation détaillée d'expériences d'études de cas issues de chacun des huit sites peut être trouvée dans la publication référence du Programme des petites subventions, *COMPACT : Engaging Local Communities in the Stewardship of World Heritage* (COMPACT : Engager les communautés dans la gestion du patrimoine mondial) Brown et Hay-Edie, 2013. Les conclusions essentielles d'une évaluation de COMPACT sont résumées dans l'encadré 5 (p. 31).

Les exemples de réussites pour chacun des sites du patrimoine mondial sur lesquels COMPACT a travaillé comptent :

- ▶ Dans le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, COMPACT a soutenu un important changement d'attitude des pêcheurs et d'autres membres de la communauté côtière qui dépend du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize. Les pêcheurs, autrefois opposés aux aires marines protégées, en sont maintenant parmi les plus grands avocats. Beaucoup mènent des efforts visant à améliorer les politiques de gestion de la pêche, à élargir les limites des aires marines protégées au sein du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize et à défendre le site du patrimoine mondial contre les dégâts causés par l'extraction du pétrole.

Tableau 1 : Résumé des projets COMPACT (dont les hectares sous gestion durable dans le paysage élargi)

Site du patrimoine mondial (hectares)	Zone tampon (hectares)	Nombre total de projets	Financement FEM	Cofinancement	Bénéficiaires	
Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize						
Belize	142 000	85 000	74	2 356 000 \$	1 867 000 \$	55 500
Parc national du mont Kenya						
Kenya	75 000	1 000 000	76	1 686 000 \$	558 000 \$	724 000
Réserve de biosphère de Sian Ka'an						
Mexique	528 000	1 125 000	86	1 952 000 \$	503 000 \$	17 500
Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa						
Philippines	20 000	80 000	28	1 155 000 \$	81 000 \$	–
Réserve de biosphère transfrontalière de Djoudj-Djawling						
Sénégal	16 000	760 000	19	624 000 \$	427 000 \$	3 300
Groupe de cinq aires protégées du sud-ouest inscrites sur la liste indicative						
Madagascar	–	275 000	92	1 245 000 \$	452 000 \$	190 000
Parc national de Morne Trois Pitons						
Dominique	7 000	5 000	59	1 268 000 \$	1 674 000 \$	64 000
TOTAL	788 000	2 473 000	434	10 286 000 \$	5 562 000 \$	1 054 300

- ▶ Au Parc national de Morne Trois Pitons, Dominique, des jeunes autochtones Kalinago en territoire Carib sont engagés dans une recherche et une documentation des herbes et des fruits traditionnels, dans le but de créer de petites entreprises fondées sur la biodiversité, contribuant à la diversification de l'industrie nationale du tourisme et préservant les savoirs écologiques traditionnels des populations Carib pour les générations futures.
- ▶ Au Mont Kenya, de nombreux donateurs ont trouvé les modalités COMPACT attrayantes et se sont engagés à fournir des ressources financières permettant de soutenir la conservation du site du patrimoine mondial. Le Forum des donateurs du Mont Kenya, lancé par COMPACT, a aidé à obtenir environ 35 millions de dollars, de la part de donateurs comme l'Union européenne, pour compléter les projets COMPACT sur le site du patrimoine mondial et dans la zone tampon.
- ▶ À Madagascar, grâce au microfinancement des projets locaux et au développement de la capacité de garantie jointe et du suivi participatif, COMPACT travaille avec la Fondation Tany Meva, fonds fiduciaire national pour l'environnement, pour impliquer et habiliter des communautés locales et autochtones dans la gérance de leur groupe de cinq aires protégées et d'ICCA, en tant que partie de l'inscription sur la liste indicative du patrimoine mondial pour les « forêts sèches » du sud-ouest de Madagascar.
- ▶ Au Mexique, les estimations suggèrent que, avec le soutien de COMPACT, un total de 60 000 hectares de terres communautaires connectées à la réserve de biosphère de Sian Ka'an (plus de 10 % de la zone), dont des projets REDD+ fondés sur la communauté, ont été placés sous gestion et utilisation durables, pour un montant d'environ 12 € par hectare.
- ▶ Au Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa, Philippines, COMPACT a apporté un soutien aux groupes autochtones pour garantir leurs droits territoriaux grâce au Certificat de revendication de domaine ancestral, pour restaurer les habitats forestiers dégradés et les berges des rivières, et pour suivre et protéger la forêt en conformité avec la loi coutumière, tout en augmentant les moyens de subsistance locaux, le développement communautaire et l'intégrité culturelle.
- ▶ Dans la réserve de biosphère transfrontalière de Djoudj-Djawling, Sénégal et Mauritanie, COMPACT contribue à renforcer la coopération binationale en gérant l'écosystème partagé, en soutenant un réseau régional de bénéficiaires de subventions et de partenaires, et les échanges transfrontaliers. Les habitats critiques d'oiseaux et d'autres faunes sauvages ont été restaurés, et la pression sur les ressources naturelles dans la réserve commence à s'alléger, comme on le voit avec la diminution de la déforestation et le retour de stocks de poissons, tandis que les moyens de subsistance se sont améliorés grâce à un ensemble d'activités génératrices de revenus.
- ▶ Au Parc national du Kilimandjaro (Tanzanie), la stratégie de site de COMPACT a régulièrement donné des informations à

la Stratégie du programme de sensibilisation du Parc national du Kilimandjaro et s'est engagée à ses côtés, ainsi qu'avec la Stratégie de développement régional du Kilimandjaro – renforçant les partenariats entre les parties prenantes et reliant les communautés aux processus de planification gouvernementaux. La création du réseau de bénéficiaires de COMPACT au Kilimandjaro (COMPAKIN) aide à soutenir les efforts fondés sur la communauté après la période de soutien par la Fondation des Nations Unies, en apportant un forum d'information et d'échanges de connaissances, et en mobilisant des ressources supplémentaires.

- ▶ Au niveau mondial, en partenariat avec la FNU et le programme Verde Ventures de Conservation International,²² COMPACT a lancé le Programme d'entrepreneuriat écologique local du patrimoine mondial (WH-LEEP) pour offrir des prêts écologiques à des entreprises durables fondées sur la communauté à l'intérieur et à l'extérieur des sites du

patrimoine mondial. Dans cette initiative novatrice, un soutien au développement commercial et un accord de garantie de prêt sont apportés par l'organisation donatrice pour encourager les organisations financières intermédiaires à travailler avec des start-up tournées vers la nature, profitant de l'avantage économique potentiel apporté par l'inscription au patrimoine mondial.

Avec plus d'une décennie de travail de terrain dans divers sites du patrimoine mondial et autres aires protégées d'importance internationale, COMPACT démontre comment des initiatives fondées sur la communauté et l'amélioration des moyens de subsistance peuvent apporter des bénéfices à la biodiversité et à d'autres valeurs naturelles et culturelles du paysage terrestre ou marin. Les leçons à retenir de cette expérience sont tout à fait pertinentes pour le patrimoine mondial et peuvent aider à guider de nouvelles stratégies visant à s'engager et à soutenir les communautés dans la gestion et la gouvernance de la valeur universelle exceptionnelle de ces paysages terrestres et marins d'importance mondiale.

²² www.conservation.org/global/verdeventures/

Dans les communautés résidant près du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, COMPACT soutient des projets qui engagent les jeunes dans la conservation (Belize) | © Erik Hammar



Encadré 5 : Extrait du résumé analytique de l'évaluation 2013 de COMPACT

Les principales conclusions de l'évaluation externe de COMPACT menée à la fin de 2013 sont résumées ci-dessous.

Comme en témoignent les visites de terrain conduites en 2013 dans deux pays participants, COMPACT reçoit régulièrement des éloges pour l'engagement exceptionnel à long terme dont il fait preuve et pour ses modalités de travail adaptées aux lieux, confirmant sa conception novatrice. Lors des évaluations pays, COMPACT a été reconnu pour la façon dont il a habilité les utilisateurs de ressources locales, souvent ignorés par les méthodes habituelles d'intervention, occupant ainsi une importante niche dans l'architecture de la coopération bilatérale et multilatérale.

Même s'il est encourageant de constater le partenariat entre des agences des Nations Unies, le FEM et les fondations, qui traduit en action locale la rhétorique de la participation, des obstacles politiques importants demeurent. Il existe d'autres opportunités pour que COMPACT déclenche et nourrisse le débat politique, augmentant ainsi ses impacts stratégiques. Selon la composition et la direction de l'initiative dans chaque pays, les corps consultatifs locaux (LCB) et les comités nationaux de pilotage de COMPACT peuvent faire office de pont efficace entre les leçons émanant des aires protégées et acquises au niveau local, et celles du niveau politique national. Alors que la ligne est fine entre le conseil politique et la politisation de l'utilisation de la ressource locale à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées, il serait inutile pour toute intervention sérieuse de nier la dimension politique de l'utilisation de la ressource locale à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées. Cependant, de même qu'il existe des opportunités inexploitées pour COMPACT de contribuer aux politiques nationales, de même le potentiel d'introduction des leçons de COMPACT dans la Convention du patrimoine mondial reste à être vraiment réalisé.

Malgré le rôle de l'UNESCO dans la formation initiale de COMPACT, les documents de cadrage de la planification ne se fondent pas suffisamment sur le mode d'engagement avec les acteurs institutionnels et les procédures du patrimoine mondial. Cependant, étant donné que la Convention manque d'un mécanisme de financement ayant fait ses preuves pour engager les communautés locales dans le développement durable des paysages du patrimoine mondial, COMPACT occupe un vide manifeste dans l'architecture de la coopération. De façon positive, COMPACT apporte un modèle de soutien programmatique testé sur le terrain, qui pourrait être développé comme un véhicule pour le cofinancement d'autres institutions nationales ou multilatérales.

Les sensibilités inhérentes aux accords intergouvernementaux doivent être respectées, mais de nombreuses opportunités existent au niveau des pays et des sites pour utiliser systématiquement l'approche COMPACT dans la mise en œuvre de la Convention. En particulier, COMPACT est en bonne position pour contribuer encore plus (i) aux processus de proposition d'inscription, (ii) au suivi des biens et (iii) aux réponses de la société civile à l'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le potentiel résidant dans l'union de ses forces à celles de l'organisation consultative formelle pour le patrimoine naturel, l'UICN, n'a pas été correctement considéré dans le passé mais semble se développer comme signe prometteur pour le futur.

Tilman Jaeger, évaluateur indépendant du programme COMPACT

3

Engager les communautés dans le processus de proposition d'inscription



Membres d'une association d'une communauté traditionnelle examinant une carte dans le sud-ouest de Madagascar
© Faliarimino Rakotomanana

3.1 L'importance de l'engagement de la communauté en amont



L'importance de garantir que les populations autochtones et les communautés locales soient impliquées dans les premières étapes des différents processus du patrimoine mondial – dont la réflexion sur la liste indicative et la préparation des dossiers de proposition d'inscription

– est aujourd'hui largement reconnue. Comme cela a été développé au chapitre 1, l'impératif a été énoncé clairement dans les révisions récentes de la Convention du patrimoine mondial et dans les décisions du Comité du patrimoine mondial.²³ Cela inclut l'adoption en 2007 du cinquième Objectif stratégique visant à augmenter le rôle des communautés dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, développement qui a été précédé par la révision, en 1995, des *Orientations* (WHC, 2013b) spécifiant la participation des populations locales dans le processus de proposition d'inscription. La 35^e session du Comité du patrimoine mondial a soutenu les propos sur les inquiétudes des populations autochtones et des communautés locales, y compris un point spécifique encourageant les États parties à « respecter les droits des populations autochtones et des communautés locales lors de la proposition d'inscription, de la gestion et des rapports sur les sites du patrimoine mondial situés sur le territoire des populations autochtones ». À part les propos des *Orientations* encourageant les États parties à garantir la participation d'une grande variété de parties prenantes dans l'identification, la proposition d'inscription et la protection des biens du patrimoine mondial, il existe des points spécifiques en relation avec la participation à la préparation des listes indicatives et des propositions d'inscriptions. La dernière version des *Orientations* (WHC, 2013b)²⁴ établit que :

La participation de la population locale au processus de proposition d'inscription est essentielle pour pouvoir partager avec l'État partie la responsabilité de l'entretien du bien. Les États parties sont encouragés à préparer les propositions d'inscription avec la participation d'une large gamme d'acteurs concernés, y compris des gestionnaires de sites, autorités locales et régionales, communautés locales, ONG et autres parties intéressées (paragraphe 123).

Il existe une nombre croissant de publications sur le rôle des approches fondées sur les droits dans les processus de proposition d'inscription et d'évaluation du patrimoine mondial (voir Larsen, 2012 ; Sinding-Larsen, 2012 ; Oviedo et Puschkarsky, 2012). Il a été avancé que le principe du consentement libre, préalable et informé, doctrine de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, devrait être incorporé dans les processus

de proposition d'inscription au patrimoine mondial comme cadre de recherche du consentement des populations autochtones (Raymond, 2013). Il a été suggéré que les organisations consultatives du patrimoine mondial – l'UICN et l'ICOMOS – bien que non explicitement impliquées dans la préparation des propositions d'inscription, devraient jouer un rôle essentiel dans la progression de ce principe. Les organisations consultatives peuvent mettre à profit leur rôle dans le processus d'évaluation pour passer en revue et clarifier la mesure dans laquelle un processus de proposition d'inscription a bien pris en compte les problèmes des populations autochtones et des communautés locales (Larsen, 2012).

Conformément à son mandat qui est de faire progresser les approches de la conservation fondées sur les droits, l'UICN a récemment conduit une revue de ses processus d'évaluation du patrimoine mondial pour ce qui concerne la reconnaissance des droits des populations autochtones et des communautés locales. Une recommandation centrale issue de cette revue est que les organisations consultatives, dans leur engagement dans les processus d'évaluation, aident les États parties à « revisiter le processus d'inscription de façon que les liens entre les droits humains et la conservation soient identifiés, et assurer que les personnes potentiellement affectées soient informées, correctement consultées et capables de participer à la prise de décision sur des interventions pertinentes » (ibid.).

Idéalement, une vaste participation en amont devrait assurer que les questions concernant les populations autochtones et les communautés locales soient considérées au démarrage de la proposition d'inscription et non après la désignation. L'implication à ce stade peut aider à combler l'écart entre la valeur universelle exceptionnelle et les valeurs détenues par les populations locales. Une participation précoce est critique, bien évidemment, du point de vue de l'adoption d'une approche de la conservation fondée sur les droits. Identifier et traiter les problèmes dès le début augmente énormément la probabilité qu'une nomination contribue aux droits des populations autochtones et des populations locales, et à leur protection (Larsen, 2012). Le moment choisi est important, car c'est dans ces premières étapes de recherche des valeurs d'un site et de présentation d'une proposition que les organisations consultatives et le Comité peuvent exercer le plus d'influence sur la gestion future d'un site (Sullivan, 2004). Dans le même temps, comme il est remarqué dans le manuel *Gérer le patrimoine mondial naturel* (WHC, 2012a), une participation précoce est importante à l'égard de l'efficacité de la gestion future et pour établir une forte relation de travail entre l'équipe de gestion du site et les communautés locales, fondée sur la confiance et l'intérêt réciproque. En outre, un engagement actif à ce stade peut jeter les fondations d'un processus à long terme de participation des parties prenantes, qui se perpétuera dans les phases de planification de la gestion et de la conservation du site. Plus généralement, et de façon critique, impliquer les populations dès le début est le meilleur moyen de s'assurer de leur soutien dans la désignation, ainsi que de leur engagement actif dans la gestion du site du patrimoine mondial sur le long terme. De plus en plus,

²³ Alors que ces points ont été intégrés à la Convention, la réponse des États a été variée, certains exprimant leur soutien et d'autres adoptant une position plus critique. Certains ont même exprimé l'inquiétude que les processus en amont pourraient présenter une menace à la souveraineté nationale.

²⁴ <http://whc.unesco.org/fr/orientations/>

Étude de cas 2 : Les Forêts sacrées de kayas des Mijikenda

Les Forêts sacrées de kayas des Mijikenda sont un exemple de site où les communautés autochtones se sont fait l'avocat de la proposition d'inscription et de l'inscription, ce qui s'est soldé par l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en juillet 2008 (Rössler, 2012). Les forêts de kayas sont des paysages culturels étroitement liés aux traditions des populations Mijikenda, avec des éléments culturels qui incluent l'association avec le mythe originel et l'histoire des différentes communautés Mijikenda, aussi bien que des traits particuliers de paysage comme des clairières, des portes et des sentiers (Abungu et Githitho, 2012). Ces forêts sont des sites naturels sacrés : la demeure des ancêtres des populations Mijikenda et le réceptacle des croyances spirituelles et des savoirs traditionnels. La gestion des forêts de kayas était traditionnellement sous la responsabilité des aînés et l'importance de leur rôle a été explicitement reconnu dans la Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle qui a été adoptée par le Comité

du patrimoine mondial en 2008, remarquant que « la gestion devra respecter les besoins des différents kayas et intégrer la conservation des ressources naturelles et culturelles et des pratiques de gestion traditionnelles et non traditionnelles ; il conviendra d'établir l'autorité des Anciens des kayas. » Comme l'observe Rössler (2012), en reconnaissant la loi coutumière et les pratiques traditionnelles, la déclaration illustre les progrès accomplis depuis la décision de 1995 demandant l'intégration des communautés dans le processus de proposition d'inscription. Le cadre global de gestion de ce site du patrimoine mondial est à présent entrepris comme une entreprise collective des communautés locales et des Musées nationaux du Kenya. Exemples de gouvernance collaborative, ces entités travaillent ensemble pour développer le plan de gestion du site, et les communautés Mijikenda jouent un rôle essentiel dans le contrôle de l'accès aux forêts et dans le soin envers leur patrimoine immatériel (Abungu et Githitho, 2012).

les populations autochtones et les communautés locales peuvent également se faire les avocats des propositions d'inscription et des inscriptions au patrimoine mondial, comme dans le cas des Forêts sacrées de kayas des Mijikenda, inscrites en 2008 (voir l'étude de cas 2), et dans de nombreuses propositions comme le projet du patrimoine mondial de Pimachiowin Aki au Canada²⁵ et le paysage Budj Bim dans le sud de l'Australie. Dans ce dernier cas, afin de protéger ce paysage considéré par la communauté Budj Bim comme un lieu de mémoire, d'esprits ancestraux, de sites archéologiques et de savoirs traditionnels, la communauté a rédigé une *Aspiration au patrimoine mondial de Budj Bim* dans le but de

faire inscrire cette région comme paysage culturel du patrimoine mondial.

On a constaté des progrès au niveau des sites lors des récentes inscriptions, mais de nombreux biens du patrimoine mondial existants ont été inscrits sans le degré de large participation et d'implication de la communauté à présent prévu dans les *Orientations* (WHC, 2013b). Cependant, pour l'avenir, il existe à la fois l'opportunité et l'obligation de le faire. Ce chapitre discute certains des éléments de la méthodologie COMPACT qui peuvent apporter des outils utiles pour l'engagement de la communauté lors du processus de proposition d'inscription.

²⁵ <http://www.pimachiowinaki.org/>

3.2 Éléments clés du processus de proposition d'inscription

Le manuel du patrimoine mondial *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* apporte des conseils détaillés, étape par étape, sur le processus de préparation d'une proposition d'inscription. C'est une référence essentielle pour cette étape. La section ci-dessous présente des conseils supplémentaires pour l'engagement des populations autochtones et des communautés locales dans le processus d'inscription, se fondant sur l'expérience de COMPACT.

Définir l'équipe de projet

La première étape est de définir l'équipe du projet et de commencer à comprendre quelles sont les parties prenantes pertinentes impliquées. Comme l'illustre la figure 2, l'équipe élargie peut inclure une équipe initiale, l'équipe de base, les conseillers et les parties prenantes.

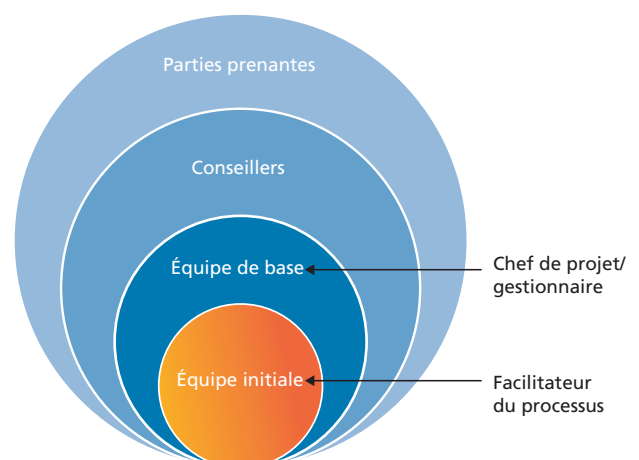


Figure 2 : Composition de l'équipe du projet

Dans le cas du processus de planification de COMPACT au niveau du site, le coordinateur local fait habituellement partie de l'équipe initiale et joue un rôle essentiel de facilitateur du processus participatif de planification.

Identification des parties prenantes ou des acteurs

Une étape importante est l'identification initiale des parties prenantes ou des acteurs clés concernés par la proposition d'inscription du site du patrimoine mondial et de son paysage élargi. En général c'est un processus continu, car les informations sur le rôle des différents acteurs apparaissent pendant l'évaluation de référence et dans le travail de planification de la gestion du site. À cette étape, l'identification des acteurs essentiels doit non seulement prendre en compte les individus mais aussi leurs relations et leur degré d'engagement avec le site, ses ressources et le paysage alentour. La *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine* comporte une feuille de travail très utile pour l'analyse des parties prenantes qui, bien qu'orientée vers la planification de la gestion, peut être utilisée pendant la phase de proposition d'inscription pour identifier les parties prenantes et leurs relations à l'aire protégée et entre elles. Utile également pour planifier le processus d'identification des parties prenantes, le cadre conceptuel pour l'analyse des parties prenantes et la gestion des conflits est reproduit à la figure 3. Enfin *Open Standards for the Practice of Conservation* (Normes ouvertes pour la pratique de la conservation) apporte une série d'outils pour l'analyse des parties prenantes (voir l'appendice).

L'identification et la participation des parties prenantes doivent prendre en compte les points suivants :

- 1) **Le besoin de s'assurer du consentement libre, préalable et informé (FPIC)** – Fondé sur le principe qu'une communauté a le droit de donner ou de refuser son accord à un projet donné, le FPIC apporte des conseils pour les processus de consentement et de dialogue concernant les différents détenteurs de droits, parties prenantes et titulaires d'obligations. Comme il est indiqué p. 34, le FPIC est une importante doctrine de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui établit que les populations autochtones ont le droit de demander que les États « obtiennent leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources ». Aussi, les principes importants du FPIC incluent l'apport d'informations et de consultations à propos de toute initiative proposée et de ses impacts probables, et la garantie d'une participation significative des populations autochtones et de leurs institutions représentatives (Wils et McLeod, 2008).
- 2) **La distinction entre les différentes catégories d'acteurs** – Alors qu'il est habituel de faire référence aux acteurs ayant des intérêts importants comme des « parties prenantes », il est important de préciser les concepts lors du début de cet exercice et de faire la distinction entre les différentes sortes d'acteurs, en examinant une aire protégée et le paysage alentour, ces distinctions peuvent s'exprimer ainsi :

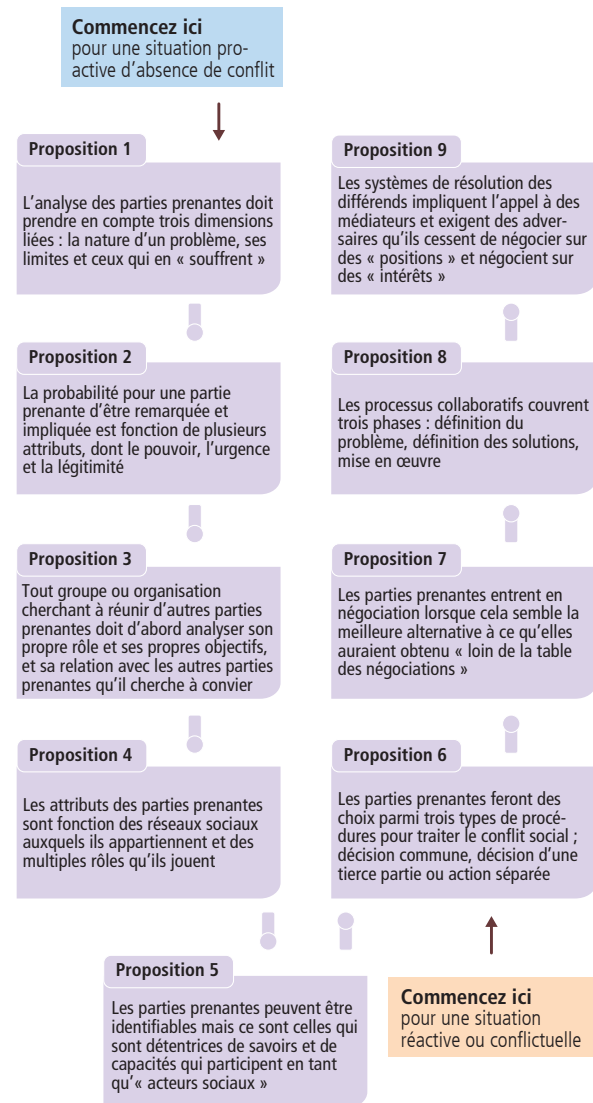


Figure 3 : Cadre conceptuel pour l'analyse des parties prenantes et la gestion des conflits

Source : Ramirez (1999), cité dans Wild et McLeod (2008).

- **Les détenteurs de droits** – acteurs dotés socialement de droits légaux ou coutumiers concernant la terre, l'eau et les ressources naturelles; et
- **Les parties prenantes** – personnes ayant des intérêts et des préoccupations directs ou indirects concernant ces ressources, mais ne disposant pas nécessairement de titre légal ou social reconnu (Borrini-Feyerabend et al., 2013).

Un autre groupe d'acteurs dans ce contexte est :

- **Les titulaires d'obligations** – personnes qui exercent les activités, dans ce cas de patrimoine mondial, avec la responsabilité de garantir les droits humains des moins puissants²⁶ (Greiber et al., 2009).²⁷

²⁶ Selon le droit humain international, les États parties ont l'obligation spécifique de (i) respecter et (ii) satisfaire les droits contenus dans les traités et les conventions.

²⁷ Conservation with justice (Conservation avec justice) https://cmsdata.iucn.org/downloads/eplp_071.pdf; voir aussi http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BSunderland0901.pdf

- 3) **L'encouragement de l'intégration** – Une fois que les différents acteurs ont été identifiés, un défi important est de garantir la pleine intégration de tous les acteurs pertinents, y compris les groupes qui sont souvent marginalisés ainsi que ceux qui sont les gardiens traditionnels ou les gérants du site et de ses ressources. Il est important de ne pas oublier que les communautés sont des entités hétérogènes. Chaque communauté dispose d'une dynamique différente de pouvoir à propos du genre (Encadré 6), de l'âge, de l'accès aux ressources et autres sortes de richesses, du régime foncier et autres facteurs. Pour être vraiment inclusifs, les processus participatifs doivent viser à inclure les groupes représentatifs de la communauté, comme les groupes de styles de vie différents, les groupes de richesses différentes, les femmes et les jeunes, ainsi que les groupes vulnérables.

Encadré 6 : Intégration du genre

Le genre fait référence aux rôles sociaux que jouent les hommes et les femmes, et aux rapports de force entre eux, qui en général ont un effet profond sur l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. Les répartitions par genre des savoirs locaux, dont les savoirs sur la gestion des systèmes biologiques, ont quatre caractéristiques (Huisinga et al., 1993) :

- 1) Les femmes et les hommes détiennent des connaissances sur des sujets différents.
- 2) Les hommes et les femmes ont des connaissances différentes sur les mêmes sujets.
- 3) Les femmes et les hommes peuvent organiser leurs connaissances de manières différentes.
- 4) Les hommes et les femmes peuvent recevoir et transmettre leurs connaissances de différentes façons.

Pour promouvoir la participation sociale et égale à la conservation, il est important que les différences entre les femmes et les hommes – dont les différences dans les rôles et responsabilités; l'accès et le contrôle des ressources; les savoirs de base; la participation publique aux décisions – soient bien comprises et considérées pour mettre en place une participation efficace dans la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. L'intégration du genre est devenue un pré-requis pour la planification de la conservation car elle contribue considérablement à augmenter l'efficacité et la durabilité des résultats de la conservation. Ceci est fondé sur l'expérience de situations dans lesquelles l'intégration des différents groupes de parties prenantes et des différents systèmes de savoirs, de visions et de compétences dans la conservation amène à une politique et une pratique de la conservation qui reçoit le soutien de tous les différents groupes d'utilisateurs de la ressource, et, en conséquence, a plus de chances d'avoir un impact et un résultat positifs sur la conservation et l'utilisation des ressources.

En outre, l'égalité des genres, ou plus largement l'égalité sociale, fait partie des exigences les plus importantes du système international des droits humains.

Sources utiles : égalité des genres et biodiversité, <http://www.cbd.int/gender/>; González et Martin (2007) <http://www.cbd.int/doc/pa/tools/Gender%20in%20the%20conservation%20of%20protected%20areas.pdf>



L'intégration du genre est fondamentale pour la participation sociale et égale à la conservation, comme l'illustre l'organisation de ces jeunes femmes qui préparent un projet visant à la reforestation des pentes près de Tecpan (Guatemala)
© Jessica Brown

Étude de cas 3 : Forêts sèches et épineuses de Madagascar : Participation et gouvernance sur un site de la liste indicative

À Madagascar, COMPACT a travaillé avec des chefs communautaires et des groupes coutumiers pour faciliter leur participation et renforcer les capacités de gestion des aires protégées de la communauté. Cela comprend un groupe d'aires protégées comptant des forêts sèches et épineuses dans la région du sud-ouest, qui est sur la liste indicative du patrimoine mondial depuis 2008. La proposition d'inscription au patrimoine mondial comprend les zones suivantes, dont de larges portions se trouvent sous gouvernance coutumière :

- ▶ Le plateau Mahafaly qui comprend le parc national de Tsimanampesotse qui est légalement géré par les Parcs nationaux de Madagascar ;
- ▶ Le complexe de Mikea qui consiste en la forêt Mikea, nouvelle aire protégée dont le centre est officiellement géré par les Parcs nationaux de Madagascar et dont les zones tampons, dont certaines zones marines et côtières, sont gérées en collaboration avec les communautés locales ; et
- ▶ Le plateau Belomotse qui comprend deux nouvelles aires protégées devant être cogérées par les communautés locales (Amaron'Onilahy et Tsinjoriake).

Le gouvernement malgache reconnaît de plus en plus le rôle des groupes coutumiers, appelés *fokonolona*, organisés au niveau des villages et actifs depuis toujours dans la gouvernance et la gestion des ressources. D'après une loi de 1998, des communautés organisées peuvent requérir formellement le transfert des droits et des responsabilités de gestion, et de tels transferts de gestion ont souvent eu lieu dans la région du sud-ouest. Ces groupes jouent un rôle primordial dans la gouvernance communautaire et collaborative des aires protégées du groupe de la proposition d'inscription.

Par exemple, une association intercommunautaire constituée de communautés du paysage de la forêt de Mikea a travaillé en collaboration avec les autorités gouvernementales des aires protégées pour renforcer la gestion communautaire des aires protégées dans la zone tampon du Parc national de Mikea. COMPACT a aidé les *fokonolona* à renforcer l'efficacité de leurs capacités de gouvernance et de gestion des aires sous leur contrôle, tout en soutenant également des projets en faveur

de moyens de subsistance durables, la revitalisation des savoirs traditionnels écologiques et le soutien aux communautés dans leur auto-organisation et leur prise de décision.

Dans le cas de Madagascar, l'évaluation de référence de COMPACT a été importante pour mesurer la capacité de ces institutions coutumières et de ces organisations communautaires (CBO) dans la gouvernance et la gestion du site proposé au patrimoine mondial. L'équipe a analysé des données socio-économiques et a mené des discussions avec une large gamme de détenteurs de droits et de parties prenantes dans la zone. L'évaluation de référence a identifié un nombre de domaines d'intervention potentiels visant à aider les CBO locales à devenir plus efficaces et performantes dans la gestion de leurs ressources naturelles. En particulier :

- ▶ Améliorer le système politique et réglementaire pour permettre aux CBO de prendre des décisions locales pour l'utilisation des ressources naturelles sur leurs territoires ;
- ▶ Permettre un renforcement des capacités grâce à des outils de gestion des ressources naturelles, dont des techniques d'utilisation durable des ressources naturelles, de suivi et d'évaluation ; et
- ▶ Soutenir les moyens de subsistance durable pour les communautés locales, de façon à réduire leur vulnérabilité et leur dépendance à l'égard des ressources naturelles, et/ou des formes de soutien extérieur.

En réponse à ces conclusions, au cours des six dernières années de la mise en œuvre du projet, le programme COMPACT a concentré ses efforts sur le renforcement des capacités de gestion et de gouvernance des CBO de la région. À Madagascar, l'un des défis essentiels est de garantir la reconnaissance, au niveau national, de la gouvernance communautaire, aussi la LCB en a fait une priorité, avec l'habilitation des communautés. Avec le soutien de COMPACT, ces groupes ont fait des pas décisifs vers la prise de responsabilité directe et le renforcement de leurs capacités organisationnelles et financières, ils sont devenus des partenaires crédibles dans les négociations avec les autres acteurs concernés par le paysage et ses ressources (Rakotomanana et Rasoarimanana, 2013).



Forêts sèches et épineuses du sud-ouest de Madagascar
© Jessica Brown

Encourager une large participation communautaire à l'évaluation de référence



L'évaluation de référence, élément essentiel de la méthodologie COMPACT, peut être extrêmement utile pour l'engagement des communautés pendant le processus de proposition d'inscription au patrimoine mondial. Comme il a été décrit au chapitre 2, l'évaluation de

référence est conduite en consultation avec les parties prenantes, dont les communautés locales, pour mesurer les véritables connaissances sur le statut de conservation et les courants à l'intérieur et à l'extérieur du site. Tout au long du processus de mise en œuvre du programme COMPACT, l'évaluation a prouvé son efficacité pour garantir une large participation dans la collecte des informations qui constituent la base de la planification du projet, de la documentation du modèle conceptuel et de la stratégie du site. Adaptée du procédé d'énumération de la phase de proposition d'inscription du patrimoine mondial, elle offre un ensemble d'outils qui peuvent être utilisés pour encourager la participation des communautés à la collecte d'informations importantes nécessaires à la préparation des propositions d'inscription. En outre, elle peut être la base de travail pour la gestion efficace du site à long terme.

L'évaluation de référence est conçue pour évaluer les objectifs de conservation (les cibles), les principales menaces, les programmes existants et les relations avec les communautés locales, ainsi que les questions socio-économiques et culturelles concernant les communautés et les institutions du paysage élargi. Les types essentiels d'informations à collecter pendant l'étape d'évaluation

de référence sont énumérés dans l'encadré 4 (p. 25). Parmi les types d'informations recherchés dans le modèle de présentation des propositions d'inscription du patrimoine mondial, que l'outil d'évaluation de référence peut aider à régler, on trouve des questions de nombre d'habitants vivant dans les limites du bien et de sa zone tampon, de catégories de propriété, d'état de conservation du bien et de facteurs affectant le bien, dont les menaces (voir *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial*, WHC, 2011, p. 106-129).

À partir de processus fondés sur le consentement et la participation des populations autochtones et des communautés locales, l'évaluation de référence apporte à ces communautés le moyen de contribuer significativement à la préparation des propositions d'inscription. Outre les domaines développés plus haut, les secteurs d'information essentiels pouvant être explorés lors de l'évaluation de référence incluent :

- ▶ Les perspectives communautaires concernant les valeurs du site, dont la valeur universelle exceptionnelle aussi bien que les valeurs locales.
- ▶ Les savoirs traditionnels concernant les ressources naturelles et culturelles à l'intérieur et à l'extérieur du site, en particulier le patrimoine immatériel, et les liens entre les valeurs naturelles et culturelles.
- ▶ Les perspectives communautaires sur l'intégrité et (le cas échéant) l'authenticité des valeurs du site.
- ▶ Les informations concernant les pratiques de gestion et les structures de gouvernance traditionnelles pour la gestion des ressources naturelles, dont les lois et les institutions coutumières.



Les processus de consultation apportent un moyen de récolter des informations sur les savoirs et les pratiques traditionnels (Madagascar)
© Jessica Brown

- ▶ Les formes d'utilisation des sols, aussi bien que le régime foncier et les questions associées.
- ▶ L'identification avancée des parties prenantes, incluant les détenteurs de droits et les titulaires d'obligations (à partir des informations collectées lors de la préparation de l'évaluation de référence).
- ▶ Les caractéristiques sociales, culturelles et économiques du paysage élargi.
- ▶ Les questions concernant les exigences de la protection et de la gestion, en particulier les objectifs de conservation, les menaces et les capacités institutionnelles existantes, sans oublier les institutions communautaires qui, autrement, pourraient ne pas être identifiées à cette phase.

S'assurer de la participation communautaire dans la préparation du dossier d'inscription au patrimoine mondial demande de porter une attention particulière aux différentes valeurs que les populations locales peuvent accorder à un site donné. C'est une importante étape dans la connexion entre les valeurs universelles et locales, comme il est exposé dans l'encadré 7. Quelques conseils sur les caractéristiques du travail avec les communautés locales sont présentés à l'encadré 8.

Encadré 7 : Relier les valeurs universelles et locales

Comme il est indiqué dans le manuel du patrimoine mondial *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial*, le point central de la proposition doit être sur la valeur universelle exceptionnelle potentielle. Cependant, tous les biens possèdent toujours des valeurs à tous les niveaux – local, national, régional – et ces autres niveaux de valeurs doivent être compris comme faisant partie du processus de proposition d'inscription : ces autres valeurs font partie de la richesse naturelle et culturelle du bien, et la protection, la conservation et la gestion harmonieuses de toutes les valeurs est un objectif de bonne pratique de conservation. Pour comprendre les valeurs locales, il faut consulter les populations locales, spécialement les populations autochtones quand il y en a. Les populations locales sont une source d'information primordiale sur les valeurs locales. Une référence utile est *L'union des valeurs universelles et locales : la gestion d'un avenir durable pour le patrimoine mondial* (de Merode et al., 2004, <http://whc.unesco.org/fr/series/13/>).

Source : WHC (2011). <http://whc.unesco.org/fr/280/?id=643&>

Encadré 8 : Caractéristiques du travail avec les communautés locales

Pour faire le lien entre les valeurs universelles et les valeurs locales dans la gestion durable du patrimoine mondial, le travail avec les communautés locales devrait comporter les caractéristiques suivantes :

- ▶ L'interaction avec les populations locales et toutes les autres parties prenantes doit s'assurer que tout le monde comprend les valeurs, les objectifs, les buts, les règles, les coûts et les bénéfices de la gestion d'un site du patrimoine mondial, et que les gestionnaires du patrimoine mondial comprennent les autres perspectives concernant les valeurs du site ainsi que les besoins ressentis et les résultats attendus de la gestion.
- ▶ Lorsque l'on travaille avec les communautés locales, les structures locales du pouvoir, les décisions et l'utilisation des ressources doivent être reconnus, et, dans la mesure du possible, des informations et des données ventilées par genre doivent être collectées.
- ▶ Compréhension des motivations pour toutes les parties prenantes qui bénéficient de la gestion du site du patrimoine mondial.
- ▶ Compréhension des impacts potentiellement négatifs du statut de patrimoine mondial, dont la perte d'accès aux ressources et le besoin éventuel de compensation.
- ▶ Création de relations à travers un processus continu de dialogue pour instaurer la confiance entre les différents groupes de parties prenantes et au sein de celles-ci.
- ▶ Participation de toutes les parties prenantes, dont habilitation des communautés pour qu'elles puissent prendre des responsabilités et acquièrent un sens de la propriété, et fourniture d'avantages pour encourager l'investissement de temps et de ressources de la part des populations.
- ▶ Processus souple et adaptable face aux relations dynamiques dominantes entre le site naturel du patrimoine mondial et les populations locales. Les bénéfices et les coûts de la vie au milieu d'une flore et d'une faune souvent dangereuse, les perspectives culturelles, les formes d'utilisation des sols et les attentes des populations sont susceptibles de changer avec le temps. La conservation communautaire doit donc s'adapter constamment pour prendre en compte ces attentes.
- ▶ Le suivi des activités destiné à apporter les données de référence nécessaires pour évaluer l'état de conservation des biens du patrimoine et le développement socio-économique de la zone alentour.

Source : de Merode et al., 2004, <http://whc.unesco.org/fr/series/13/>.

Comme il a été expliqué au chapitre 2, en développant l'évaluation de référence et les autres systèmes de planification, COMPACT s'est inspiré du travail de Margoluis et Salafsky et de leur publication de 1998, *Measures of Success : Designing, Managing, and Monitoring Conservation and Development Projects*, ainsi que de leur travail ultérieur permettant d'établir les *Open Standards for the Practice of Conservation* conçus pour apporter une approche commune visant à maximiser l'efficacité des projets de conservation (voir l'appendice). C'est une référence essentielle pour la compréhension des *Open Standards* et ce sera utile pour entreprendre l'évaluation de référence.

Un certain nombre d'outils utilisés par COMPACT pour conduire l'évaluation de référence au niveau du site ont été développés dans la ligne des principes de l'évaluation rurale participative

(PRA), approche visant à engager et habiliter les populations rurales dans la planification et la mise en œuvre des projets de développement communautaire. Fondées sur les travaux de Robert Chambers (1994), les techniques de PRA mettent l'accent sur l'utilisation de matériaux visuels, de la communication orale et de la dynamique de groupe. L'approche PRA reconnaît les limites potentielles de l'utilisation de matériels écrits dans des zones où les niveaux d'alphabétisation sont bas, et l'importance d'orienter les activités vers différents groupes linguistiques.

La participation de divers acteurs à l'évaluation de référence peut préparer le terrain pour un engagement actif à long terme. Plusieurs des outils de l'évaluation de référence sont décrits plus loin selon leur potentiel pour une utilisation lors de la phase de proposition d'inscription au patrimoine mondial.

3.3 Consultations de la communauté

Les processus de consultation peuvent adopter un grand nombre de formes. Les méthodes utilisées peuvent inclure des interviews, des enquêtes, des groupes de discussion et des réunions publiques. Une consultation peut être accompagnée par une campagne de sensibilisation centrée sur les questions essentielles dans la région. Comme on le verra plus bas, l'utilisation de matériels visuels, comme des reconnaissances aériennes, peut servir de sujet de discussion et de consultation.²⁸ Différentes techniques

de cartographie communautaire et de systèmes d'information géographiques (Geographic information systems, GIS) participatifs peuvent apporter des méthodes particulièrement efficaces pour engager différents acteurs dans le processus consultatif lors de l'évaluation de référence. L'utilisation de matériels dans les langues appropriées peut être une considération importante, comme le décrit l'étude de cas 4 sur le programme de COMPACT à Sian Ka'an. On trouve un ensemble croissant d'expériences utilisant des méthodes fondées sur les arts de la facilitation créative.²⁹

²⁸ Pour des conseils plus complets, voir, par exemple, Boedhihartono (2012). http://www.sswm.info/sites/default/files/reference_attachments/IUCN%202012%20Visualizing%20Sustainable%20Landscapes.pdf

²⁹ <http://artcorp.org/Training-Services>

Idéalement, les consultations se fonderont sur plusieurs méthodes différentes pour impliquer les populations, solliciter leurs idées et leurs opinions, et s'assurer de leur accord et de leur participation.³⁰

30 Pour des conseils supplémentaires, consulter, par exemple, Schreckenberget al. (2010); Corrigan et Hay-Edie (2013).

Ce qui est important c'est que la conception de ces processus soit appropriée pour le contexte particulier. Ils doivent être aussi inclusifs que possible, engager une vaste gamme d'acteurs (détenteurs de droits, parties prenantes et titulaires d'obligations) et faciliter une discussion ouverte et constructive.

Étude de cas 4 : Approche participative de la planification à Sian Ka'an (Mexique)

Lorsque COMPACT a été lancé, en 2000, dans la réserve de biosphère et le site du patrimoine mondial de Sian Ka'an, l'équipe s'est appuyée sur un processus de planification hautement participatif, développant chacun des éléments de la planification à travers une sensibilisation et une consultation bilingues avec les différentes parties prenantes du paysage. Pendant les sept premiers mois, le coordinateur local de COMPACT a conduit de nombreuses réunions avec les groupes fondés sur la communauté, les ONG, les autorités environnementales, les autorités locales et les universitaires, afin d'identifier les défis et d'aider à prévoir comment COMPACT pourrait soutenir les communautés et surmonter ces défis. L'expérience de cet exercice de planification participative est tout à fait applicable au travail d'encouragement de la participation lors du processus de proposition d'inscription.

Lors du processus de consultation, les participants ont identifié comme défi central : *fournir des opportunités de moyens de subsistance aux résidents locaux tout en résistant aux impacts négatifs de l'augmentation très rapide du tourisme le long de la côte... en développant des approches d'écotourisme durable bénéficiant aux communautés locales comme alternative à un « abandon » de zones de la côte à des grands promoteurs privés.* Résultat de cette collaboration, un document bilingue a été publié en espagnol et en maya, qui utilise un langage simple et les dessins d'un artiste local. Il a servi de point de départ pour expliquer et faire comprendre les objectifs et les opérations du programme.

L'approche participative utilisée par le programme COMPACT à Sian Ka'an est fondée sur des principes d'habilitation et de développement endogène, comme ceux énoncés par Paulo Freire, dont le travail se trouve aux fondements de l'évaluation rurale participative. Le processus cherche à trouver des réponses aux problèmes par un dialogue avec la population et à concevoir, dans un langage simple, les germes de solutions à des problèmes aux facettes multiples qui surgissent d'une longue histoire de marginalisation. Dans cette optique, le savoir n'est pas transmis, il est plutôt « en construction », ce qui veut dire que *l'acte d'éducation n'est pas un transfert de connaissances mais plutôt le plaisir de construire un monde commun* (Freire, 2005).

Dans cette approche, chaque étape est définie d'une façon participative, grâce à un diagnostic et à une planification collective qui créent un cadre de responsabilité et de coopération au sein des groupes de terrain, des ONG participantes et des autres acteurs. Le but est de déclencher de nouvelles attitudes, de sensibiliser et de renforcer l'auto-développement. Selon cette méthodologie, le renforcement



Planification participative à Sian Ka'an (Mexique)
© Julio Moure

des compétences est un processus de formation permanente – qui se déplace horizontalement de la pratique au savoir, du savoir à la vision et de la vision à l'action (Freire dans Souza, 2011). Une telle approche fondée sur l'apprentissage collectif encourage le travail en équipe et transforme la compétition en émulation, sans oublier les fondamentaux de créativité, de respect et d'engagement.

À travers cette approche participative, COMPACT et ses partenaires ont développé, dans le paysage de Sian Ka'an, un cadre d'action qui continue de guider le programme et est fondé sur des principes qui incluent :

- ▶ *La démocratie de terrain* – promouvoir la participation démocratique des hommes et des femmes des communautés en analysant les problèmes et en y trouvant des solutions;
- ▶ *La participation des femmes* – garantir que l'égalité de genre est prise en compte dans tous les aspects du programme COMPACT et encourager la participation des femmes dans le processus d'identification des problèmes et de développement des projets;
- ▶ *L'échange d'expériences* – promouvoir l'échange d'expériences parmi tous les participants aux programmes COMPACT, particulièrement dans les domaines d'activité proches;
- ▶ *La diffusion de l'expérience* – soutenir les activités visant à systématiser et diffuser les leçons retenues des activités de COMPACT et du programme dans sa globalité.

3.4 Revue des matériels existants

Il est entendu que la revue de l'information existante, publiée ou non, est une partie importante de toute évaluation et doit être incluse à cette étape. En accord avec l'évaluation rurale participative, l'équipe devrait créer des opportunités de revue publique de cette information quantitative et qualitative, sans perdre de vue l'importance de rendre cette information accessible

aux différents publics (par exemple, fournir une traduction en langue locale et autochtone si nécessaire). L'expérience du programme COMPACT a montré comment ce matériel écrit quantitatif et qualitatif peut être utilisé pour stimuler la discussion et demander un retour grâce à des processus consultatifs comme des entretiens et des réunions publiques.

3.5 Techniques de collecte de données

Cartographie communautaire et GIS participatifs

Les systèmes d'information géographiques participatifs (GIS) apportent un ensemble puissant d'outils qui permettent aux différents groupes de parties prenantes de capturer, communiquer et analyser les informations spatiales et géographiques, pour les utiliser dans la planification et la prise de décision. Une composante bien connue des GIS est la « cartographie communautaire », par laquelle les membres d'une communauté créent des cartes à deux ou trois dimensions. Une plus large approche des GIS participatifs implique d'engager activement les communautés dans les projets de cartographie et de rendre accessibles les technologies digitales – par exemple en rassemblant des points de données essentielles grâce à des technologies portatives comme le GPS (Global Positioning System, système global d'orientation) et de passer en revue les informations géographiques comme les photos aériennes et l'imagerie satellite. Ces informations peuvent être obtenues et organisées à l'aide des systèmes GIS ou peuvent être la base de cartes dessinées sans aide technologique, et de maquettes 3D. L'essentiel est de fournir un processus souple, culturellement approprié et interactif qui permette aux différentes parties prenantes de générer et de communiquer des informations spatiales et, idéalement, d'habiliter les communautés locales pour qu'elles participent aux décisions spatiales. Une des atouts importants des GIS participatifs est leur nature très visuelle qui complète la collecte d'informations orales et écrites.³¹

Ces différents outils de cartographie peuvent être utilisés pendant le processus de proposition d'inscription pour collecter les savoirs communautaires dans chacun des domaines mentionnés plus haut. Ils peuvent aussi être utilisés pour s'assurer de la contribution de la communauté au plan du site, y compris sa taille et ses limites (voir *Amélioration de notre patrimoine*, outil 6 : Évaluation de la



La cartographie participative d'une forêt sacrée au Ghana permet aux gardiens de la forêt d'étudier la protection de la forêt et de ses ressources naturelles
© Jessica Brown

conception).³² Bien qu'au Belize (voir l'étude de cas 5) ces activités aient été entreprises après l'inscription, une telle approche pourrait être très efficace pendant la phase de proposition d'inscription pour d'autres sites. L'expérience du Belize offre un bon exemple de la façon dont la participation d'acteurs essentiels, dans ce cas précis les utilisateurs de la ressource, peut préparer le terrain à leur engagement actif à long terme.

31 Pour plus d'information sur les GIS participatifs, voir par exemple : <http://www.iapad.org/publications/ppgis/Borderlands-Community-Mapping-Guide.pdf> et http://coast.noaa.gov/digitalcoast/_/pdf/participatory-mapping.pdf?redirect=301ocm

32 La contribution de la communauté ne devrait pas porter uniquement sur le bien-être communautaire mais également sur d'autres éléments de la conception du site en rapport avec l'intégrité écologique et les facteurs de gestion, car les populations autochtones possèdent peut-être des connaissances précieuses dans ces domaines.

Étude de cas 5 : GIS participatifs au Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize

Dans le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, des ONG soutenues par COMPACT travaillent avec des pêcheurs des communautés situées à proximité des réserves marines pour délimiter les limites du zonage, ainsi que pour une éventuelle expansion de certaines réserves. Avec un GPS portable, les pêcheurs ont pu identifier et localiser, grâce à des points de données géographiques, les sites marins et côtiers importants comme zones d'agrégation et de pépinière, nécessitant une protection spéciale tout au long de l'année ou de façon saisonnière. Ces informations sont utilisées pour la conception de la réserve et pour l'introduction d'un programme pilote de gestion de l'accès visant à améliorer la gestion de la pêche dans le site. Conséquence de leur implication dans ce processus de planification et de décision, les pêcheurs ont augmenté leur compréhension des aires marines protégées. Nombre d'entre eux sont désormais parmi les meilleurs avocats du site du patrimoine mondial et participent activement à sa cogestion.

Étude de cas 6 : Réalisation d'une évaluation de référence au Mont Kilimandjaro (Tanzanie)

Dans la région du Mont Kilimandjaro, les communautés locales ont participé activement au développement et à la révision de l'évaluation de référence pour le programme COMPACT local, en apportant des informations déterminantes sur les conditions socio-économiques et le statut de conservation du site du patrimoine mondial. Lors du processus, les chefs communautaires eux-mêmes ont identifié les menaces majeures pour l'écosystème montagneux, comme les feux de forêt, l'empiètement pour l'agriculture et le pâturage, ainsi que les installations humaines et le braconnage. Grâce à l'évaluation de référence, l'équipe COMPACT a pu connaître les questions importantes concernant la gestion de l'aire protégée, en particulier que :

- ▶ Les communautés locales avaient peu d'informations sur les réglementations et les politiques du parc;
- ▶ Une approche policière de la conservation de Mont Kilimandjaro avait en général envenimé les inimitiés entre les communautés et les autorités des aires protégées;
- ▶ Les communautés locales n'accordaient aucune valeur aux politiques de conservation des aires protégées et ne considéraient pas qu'elles recevaient des bénéfices du parc national du Kilimandjaro ni du site du patrimoine mondial; et
- ▶ Les trois institutions essentielles responsables de l'aire protégée « ne se coordonnaient pas efficacement », ce qui souligne le besoin de coordination et de gestion de site.

Parallèlement, la pression de la population et la demande de ressources naturelles, en augmentation, ont continué de dégrader

les écosystèmes montagneux du Kilimandjaro, ce qui a mis en péril les moyens de subsistance des communautés voisines et du large bassin hydrologique.

Comme dans le cas du Mont Kenya (étude de cas 7), un élément essentiel dans l'évaluation de référence pour COMPACT au Kilimandjaro a été une reconnaissance aérienne effectuée en 2001 qui analysait le statut du couvert forestier sur la montagne. Le document révélait l'étendue des menaces pour les forêts du Mont Kilimandjaro, comme l'avaient expliqué les chefs communautaires, que l'on constatait de manière frappante sur la présentation visuelle. En collaboration avec d'autres partenaires, COMPACT a publié l'étude en 2002 et l'a lancée au cours d'un événement qui a attiré l'attention des décideurs politiques, des donateurs et des médias. En réponse à ces conclusions, le gouvernement a décidé d'élargir les limites du parc national pour y inclure davantage de zones forestières, dans le cadre de sa stratégie élargie. Pour faire face aux tensions potentielles dues à l'élargissement de la réserve forestière, COMPACT a décidé de faire de cette « zone frontière » le centre des projets intégrés de conservation et de développement qu'il a soutenus dans le paysage du Kilimandjaro.

L'implication des parties prenantes locales dans l'évaluation de référence a été une première étape importante. Durant les quelques années qui ont suivi, COMPACT a aidé à faciliter l'implication des parties prenantes locales dans le développement du plan général de gestion pour le parc national du Kilimandjaro et le site du patrimoine mondial. Cette action est décrite en détails au chapitre 4.

Reconnaitances aériennes

Les reconnaissances aériennes sont un outil important pour l'évaluation de référence et fournissent une information visuelle actualisée sur le site, ses valeurs et les menaces auxquelles il fait face. Dans de nombreux endroits, la large étendue géographique d'une zone, le terrain difficile et l'accessibilité limitée rendent une reconnaissance au sol complète très difficile ou impossible. Dans les environnements marins et les sites dotés d'un lien terre-mer, la reconnaissance d'une vaste zone au sol peut être particulièrement difficile et demander beaucoup de temps. Bien que coûteuses, les reconnaissances aériennes ont l'avantage sur les reconnaissances terrestres car : (i) elles peuvent être effectuées rapidement et efficacement ; (ii) elles peuvent apporter une couverture plus complète de la zone désirée, en signalant la dégradation environnementale et les activités illégales même dans des zones éloignées et inaccessibles, et (iii) elles ne souffrent en général pas

des conditions au sol et peu des conditions météorologiques. Une reconnaissance aérienne³³ apporte un moyen de rassembler des données en temps réel sur un site, sur les traits de son paysage et les impacts de l'activité humaine, dont les zones dégradées, localisant les menaces actuelles et potentielles pour le site. Fait important, elle fournit une image claire et visuelle qui peut illustrer – souvent de façon dramatique – les menaces envers un site, comme le décrit l'étude de cas 6 de République-Unie de Tanzanie.

³³ Au début de COMPACT, des outils comme Google Earth n'étaient pas largement disponibles. Aujourd'hui, alors que cette source apporte une information géographique utile, elle a ses limites. Là où cela est possible, la réalisation d'une reconnaissance aérienne permet de rassembler une information détaillée et à jour sur un site.



Parc national du Kilimandjaro (Tanzanie)
© Evergreen

Étude de cas 7 : Reconnaissance aérienne au Mont Kenya (Kenya)

Au Mont Kenya, COMPACT et ses partenaires ont utilisé plusieurs reconnaissances aériennes pour collecter des données de référence sur la dégradation environnementale. Grâce à des avions volant à basse altitude, des reconnaissances aériennes ont été effectuées en traversant toute la zone de la montagne. Les reconnaissances ont suivi une grille, permettant d'identifier rapidement et efficacement les zones dégradées et de noter précisément leur localisation avec le GPS. Ces données ont été triangulées avec l'information recueillie grâce aux enquêtes terrestres et l'information provenant des ONG de conservation actives dans la zone, et ont donné une

image claire des zones dégradées, permettant à COMPACT et aux gestionnaires du site de communiquer ces menaces aux parties prenantes pendant le processus de planification, et de commencer à adapter le plan de gestion du Mont Kenya. Suite au succès remporté par l'utilisation des reconnaissances aériennes pour effectuer l'évaluation de référence au Mont Kenya, la méthode est devenue la norme pour mesurer les impacts environnementaux de la conservation au fil du temps sur le site du patrimoine mondial du Mont Kenya, et a été adoptée pour d'autres bassins hydrologiques importants dans le pays.

4

Gérance du patrimoine mondial : gestion et gouvernance



Parc national/Forêt naturelle du mont Kenya (Kenya)
© Our Place

4.1 Introduction



Selon les processus opérationnels du patrimoine mondial, ce chapitre traite de la phase de gestion dans le cycle de vie d'un site du patrimoine mondial. Idéalement, cette « phase » est en fait toute la vie du site – elle durera un temps indéterminé dans le futur, dans l'hypothèse d'une protection à perpétuité.

La gérance responsable d'un bien du patrimoine mondial pour les générations futures nécessite une gestion efficace ainsi qu'une bonne gouvernance. Comme il est indiqué dans les *Orientations* (WHC, 2013b, paragraphe 111), un système de gestion efficace devrait impliquer les partenaires et les parties prenantes, refléter une compréhension totale et partagée du bien de la part de toutes ses parties prenantes, et être fondé sur une description responsable et claire du fonctionnement de la gestion. Il reflète également les principes de « bonne gouvernance », c'est-à-dire une gouvernance équitable et efficace.

Ce chapitre apporte des conseils fondés sur l'expérience de COMPACT à propos de la manière d'intégrer les préoccupations des communautés à la gestion et à la gouvernance au niveau du site. Comme il n'est pas question dans le cadre de ce cahier d'apporter des instructions détaillées, étape-par-étape, ce chapitre se fonde sur le matériel très complet contenu dans la *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine* et dans *Open Standards for the Practice of Conservation* (voir l'appendice), et dirige le lecteur vers les outils précieux de ces ressources et d'autres ressources. En particulier, l'accent est mis ici sur les outils permettant d'engager les communautés dans la planification et la gestion active, sur les structures de gouvernance qui assurent une large participation et sur le renforcement des capacités des communautés pour la gérance d'un site et de son paysage élargi. Ce chapitre explore également brièvement comment l'octroi de subventions au niveau du paysage, complété par d'autres activités de renforcement des compétences et d'échanges, peut catalyser et soutenir l'implication de la communauté dans la conservation. Le chapitre 6 présente des exemples d'initiatives qui relient l'amélioration de la conservation et l'augmentation du bien-être de la communauté.

4.2 Efficacité de la gestion des aires protégées

Comme il a été développé au chapitre 1, s'assurer de l'efficacité de la gestion des sites du patrimoine mondial est un souci grandissant et une priorité, reflet d'un courant mondial plus large concernant les aires protégées de toutes sortes. Le terme d'efficacité de la gestion couvre trois thèmes principaux de gestion d'aires protégées :

- ▶ Les questions de conception concernant les sites individuels et les systèmes d'aires protégées;
- ▶ L'adéquation et le caractère approprié des systèmes et processus de gestion;
- ▶ L'élaboration d'objectifs d'aires protégées, dont les valeurs de conservation.

La Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (UICN-CMAP) a développé un cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées selon un processus à six étapes : (i) établir le contexte des valeurs et des menaces existantes, (ii) avancer dans la planification, (iii) allouer des ressources, (iv) mettre en œuvre de véritables actions de gestion (processus), (v) dégager des productions qui, à leur tour, donnent (vi) des impacts ou des résultats (Hockings et al., 2006). Ce cadre, qui est accepté très largement comme une bonne pratique internationale, est assez souple pour être appliqué à une vaste gamme de types d'aires protégées dotées de valeurs aussi bien culturelles que naturelles.

La *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine*, fondée sur les cadres développés par la CMAP apporte aux gestionnaires des outils et une approche adaptative pour améliorer l'efficacité de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial (voir l'encadré 9). Elle reconnaît le rôle des populations autochtones et des communautés locales dans le processus, et prend en compte un grand nombre des problèmes affectant les communautés vivant à proximité ou à l'intérieur des sites du patrimoine mondial. Aussi, l'implication communautaire est définie aux étapes essentielles du processus d'évaluation de l'efficacité de la gestion, comme l'identification des valeurs du site, le classement des menaces, l'identification des relations avec les parties prenantes et le développement du plan de gestion du site. Elle inclut des questions sur la mesure dans laquelle la conception du site contribue au bien-être de la communauté, et comment le plan de gestion prend en compte les besoins et les intérêts des communautés locales et autochtones vivant à l'intérieur et à l'extérieur du site.

La *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine* est très utilisée par les gestionnaires de sites dans le monde entier et est une référence centrale pour la gestion du patrimoine mondial, avec le manuel du patrimoine mondial *Gérer le patrimoine mondial naturel* (WHC, 2012a).

Encadré 9 : Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine

Fondée sur le cadre de l'UICN-CMAP visant à évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées, et produite par l'UICN-CMAP et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine* (Cahier du patrimoine mondial n° 23) a été développée grâce à l'apport considérable des gestionnaires d'aires protégées de sites du patrimoine mondial en Afrique, en Asie du Sud et en Amérique latine, sites reconnus pour leurs valeurs de biodiversité. Au centre de la *Trousse à outils* se trouvent douze outils pour évaluer les différentes composantes de l'efficacité de la gestion d'un site du patrimoine mondial, pour créer une image de la mesure dans laquelle un site est bien géré et atteint ses objectifs. Ce sont :

Outil 1 : Identifier les valeurs et les objectifs de la gestion du site – identifie et liste les valeurs majeures du site et les objectifs de gestion qui leur sont associés. Ensemble, ils constituent la base de tout ce qui devrait être suivi et analysé pendant le processus d'évaluation.

Outil 2 : Identifier les menaces – aide les gestionnaires à organiser et à rapporter les changements du type et de l'importance des menaces qui pèsent sur un site et à gérer les réponses à y apporter.

Outil 3 : Relations avec les parties prenantes – identifie les parties prenantes et leurs relations avec le site.

Outil 4 : Examen du contexte national – aide à développer une bonne compréhension de la façon dont les politiques nationale et internationale, la législation et les actions du gouvernement affectent le site.

Outil 5 : Évaluation de la planification de la gestion – évaluer l'adéquation du document de planification principal qui sert à orienter la gestion du site.

Outil 6 : Évaluation de la conception – évalue la conception du site pour voir comment sa taille, sa situation et ses limites affectent sa capacité de préserver ses valeurs.

Outil 7 : Évaluation des besoins en matière de gestion et des intrants – évalue le personnel existant par rapport au personnel nécessaire et le budget actuel par rapport à une allocation idéale de budget.

Outil 8 : Évaluation des processus de gestion – identifie les bonnes pratiques et les normes attendues en matière de processus de gestion et note les performances par rapport à ces normes.

Outil 9 : Évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion – montre les progrès accomplis en réalisant le plan de gestion (ou tout autre document important de planification), de façon générale et pour chaque composante.

Outil 10 : Indicateurs d'extrants du travail/du site – évalue les indicateurs de l'atteinte des cibles du programme de travail annuel et des autres indicateurs d'extrants.

Outil 11 : Évaluation des résultats de la gestion – répond à la question la plus importante : le site accomplit-il ce qu'il était censé faire en termes de maintenir l'intégrité écologique, la faune et la flore, les valeurs culturelles et les paysages, etc.

Outil 12 : Examen des résultats de l'évaluation de l'efficacité de la gestion – résume les résultats de l'évaluation et aide à prioriser les actions de gestion en réponse.

Pour plus d'informations sur ces outils et la façon de les appliquer, voir Hockings et al., (2008).

4.3 Engager les communautés dans la planification de la gestion

Développer un plan de gestion

Le manuel *Gérer le patrimoine mondial naturel* (WHC, 2012a) identifie une série d'étapes dans un processus générique de développement d'un plan de gestion. Ces étapes, qui peuvent, bien sûr, être modifiées selon la situation sur un site spécifique et selon le contexte politique national, comportent ce qui suit :

- ▶ Développer un plan de travail ;
- ▶ S'accorder sur une chronologie ;
- ▶ Définir et identifier les ressources nécessaires pour mettre le plan à exécution ;
- ▶ Engager les parties prenantes ;
- ▶ Développer les procédures d'approbation ;
- ▶ Considérer les actions pour traiter la prévention et la résolution des conflits.

Selon ce manuel, parmi les points essentiels d'un plan de gestion (outre les autres éléments concernant le zonage les compétences, les ressources, etc.) on trouve les points qui ont rapport avec les valeurs du site, les objectifs de gestion, les pressions, les cibles, les indicateurs, et les stratégies et les actions pour la gestion. Ces

points sont résumés dans le tableau 2, avec quelques exemples de façons dans lesquelles les acteurs locaux (parties prenantes et titulaires d'obligations) peuvent être impliqués dans ces éléments du processus de planification de la gestion.

Sian Ka'an est riche de l'héritage culturel de ses habitants mayas passés et actuels (Mexico)
© SGP Archives



Tableau 2 : Éléments essentiels d'un plan de gestion pour un site du patrimoine mondial avec les options d'engagement communautaire

<p>Valeurs et objectifs Énoncé précis des résultats visés par la gestion en conformité avec la déclaration de valeur universelle exceptionnelle (VUE) du site et avec toute autre valeur non associée à l'inscription au patrimoine mondial.</p>	<p>Lors de l'évaluation de référence initiale et/ou de la préparation de la nomination, les parties prenantes locales contribuent à la déclaration de valeur universelle exceptionnelle. Elles aident à identifier les autres valeurs naturelles et culturelles (dont les valeurs immatérielles) du site qui sont importantes au niveau du site et plus largement mais qui ne font pas partie de la VUE. Grâce à des consultations, les parties prenantes locales offrent leurs perspectives sur l'intégrité et (le cas échéant) l'authenticité des valeurs du site. Les parties prenantes locales identifient les services de l'écosystème importants localement et pour le paysage élargi (par ex. au niveau d'un bassin hydrologique). Elles aident à formuler des objectifs de gestion pour le site.</p>
<p>Menaces Détails des menaces qui pèsent sur le bien, selon l'évaluation de la phase de planification et/ou d'évaluations en cours sur l'efficacité de la gestion.</p>	<p>Les parties prenantes locales examinent les informations collectées pendant l'étape de l'évaluation de référence (par ex. les reconnaissances aériennes) et aident à comprendre ce que cela révèle des menaces sur le site. Les parties prenantes locales participent aux exercices de classement des menaces. Sur le long terme, les parties prenantes locales examinent les évaluations de l'efficacité de la gestion et apportent des informations sur les menaces passées, présentes et futures qui concernent le site et ses valeurs.</p>
<p>Description des objectifs Cibles claires et mesurables visées par les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs généraux du site et protéger ses valeurs, y compris celles spécifiquement associées à la VUE.</p>	<p>Les parties prenantes locales contribuent à l'identification des objectifs de gestion – de biodiversité, culturels, économiques et sociaux. Grâce à des exercices de cartographie, des entretiens et d'autres outils, les savoirs traditionnels sur les ressources naturelles et culturelles à l'intérieur et à l'extérieur du site sont enregistrés (y compris le patrimoine immatériel).</p>
<p>Indicateurs des cibles Liste d'indicateurs quantifiables susceptibles de mesurer la réussite de la gestion et de garantir l'efficacité du plan de gestion.</p>	<p>Les parties prenantes locales contribuent à l'identification des indicateurs essentiels pour mesurer les objectifs de conservation. Les savoirs traditionnels sur le site et son histoire peuvent être exploités pour choisir les indicateurs appropriés.</p>
<p>Actions et stratégies de gestion Définies en fonction de l'état des cibles/indicateurs (par ex. en réponse aux menaces et atouts identifiés).</p>	<p>Informations sur les pratiques traditionnelles de gestion et sur les structures de gouvernance pour la gestion des ressources naturelles, dont la loi et les institutions coutumières. Les parties prenantes locales contribuent au développement d'un modèle conceptuel pour le site, représentant graphiquement les processus au niveau du terrain, les menaces et les atouts. Se fondant sur le modèle conceptuel, les parties prenantes locales contribuent au développement d'une stratégie pour la gestion du site. Elles aident à identifier et à prioriser les actions spécifiques qui auront un effet positif sur la conservation de la biodiversité et sur les autres objectifs.</p>

Source : Gérer le patrimoine mondial naturel (WHC, 2012a).
<http://whc.unesco.org/fr/gérer-le-patrimoine-mondial-naturel/>

Il existe une large gamme de méthodes permettant de garantir la participation communautaire dans le développement de ces éléments du plan de gestion d'une aire protégée. Les fiches de travail de la *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine* peuvent être utilisées pour faire le point sur la sollicitation de l'apport de la communauté dans la planification et dans l'examen des plans de gestion existants. Les trois cadres utilisés par COMPACT pour sa planification de projet – l'évaluation de référence, le modèle conceptuel et la stratégie de site – ont prouvé leur efficacité comme moyen d'engager les communautés,

dès le début, dans la planification et la gestion adaptative des initiatives au niveau du paysage. Ces cadres de planification peuvent aussi être utilisés pour aider à augmenter la participation au développement du plan de gestion du site. L'évaluation de référence est développée au chapitre 3. Les deux autres cadres de planification sont introduits de façon plus détaillée dans ce chapitre. Les études de cas associées 8 et 9 (p. 56 et 57) illustrent l'expérience de COMPACT pour l'implication des communautés dans le développement de plans de gestion sur plusieurs sites différents.

4.4 Soutenir l'engagement communautaire dans la gouvernance des sites du patrimoine mondial

Gouvernance des aires protégées

À long terme, la gérance efficace d'un site du patrimoine mondial est assurée par deux éléments joints : la gestion et la gouvernance. Alors qu'ils sont intimement liés, il est important de les distinguer clairement. La gestion s'occupe d'objectifs, d'actions et de résultats qui conduisent, idéalement, à une gestion efficace des aires protégées (voir Hockings et al., 2008). La gouvernance s'occupe de prise de décisions et de pouvoir, de responsabilité et de relations qui conduisent, idéalement, à une gouvernance efficace et équitable (voir l'encadré 10). Comme il est développé dans une publication récente de l'UICN sur les directives pour les bonnes pratiques sur ce thème, l'évaluation de la gouvernance d'une aire protégée donnée doit prendre en compte le *type* de gouvernance ainsi que la *qualité* de la gouvernance. Les principes de bonne gouvernance comprennent des considérations concernant la légitimité et la voix, la direction, la performance, la responsabilité, et l'impartialité et les droits (ibid.).³⁴

Encadré 10 : Gouvernance et aires protégées

La gouvernance fait référence à des principes, des politiques et des règles sur la prise de décision. Ces éléments sont tout à fait pertinents pour les aires protégées :

« Partout où des décisions sont prises, et le pouvoir et l'autorité sont exercés, on a une forme de "gouvernance". Cela est vrai de la gestion des ressources naturelles en général et des aires protégées en particulier. Le pouvoir et la capacité de prendre des décisions ont une influence majeure sur la réalisation des objectifs des aires protégées, sur le partage des responsabilités, sur les droits, les coûts et les bénéfices, et la génération et l'entretien du soutien – qu'il soit financier, politique ou provenant des communautés vivant à l'intérieur ou à l'extérieur des aires protégées en question. Le processus de compréhension et, le cas échéant, d'amélioration de la gouvernance, est au cœur d'une conservation efficace. »

Source : Borrini-Feyerabend et al. (2013)

Comme il a été développé plus haut, une percée conceptuelle importante dans la dernière décennie a été le cadre de gouvernance

des aires protégées, selon lequel il est à présent largement compris qu'une aire protégée de tout type – de la réserve naturelle stricte à la réserve extractive – peut se trouver sous n'importe quel type d'arrangement de gouvernance. La large gamme d'arrangements de gouvernance peut être regroupée en quatre types principaux : la gouvernance par le gouvernement; la gouvernance partagée; la gouvernance par des acteurs privés; et la gouvernance par les populations autochtones et les communautés locales (Dudley, 2008; Borrini-Feyerabend et al., 2003). Ils peuvent être considérés comme transversaux aux six catégories de gestion pour les aires protégées de l'UICN, comme l'illustre le tableau 3. Cette matrice des aires protégées est de plus en plus utilisée comme typologie et comme outil de planification.

Les acteurs impliqués dans la gouvernance incluent les détenteurs de droits, les parties prenantes et les titulaires d'obligations (pour une description, voir p. 36). Cette distinction est importante pour adopter une approche fondée sur les droits pour la conservation et le développement, en accord avec les principes essentiels de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des autres instruments universels de droits humains.

Arrangements divers de gouvernance au niveau du paysage

Comme les autres sortes d'aires protégées, les sites du patrimoine mondial peuvent être placés sous toute une gamme d'arrangements de gouvernance. Plus généralement, l'approche paysage implique de travailler au-delà des limites d'un site donné, et d'englober une mosaïque de zones soumises à des régimes de gouvernance différents. L'extension de la conservation au paysage élargi implique donc davantage d'acteurs, dont les propriétaires terriens, les organisations et les différentes entités gouvernementales, et peut requérir de nouvelles formes de gouvernance. Un modèle émergent, la gouvernance en réseau, est fondé sur la coordination et la facilitation de réseaux de partenaires, et repose sur l'engagement d'une grande diversité de parties prenantes et la construction d'un consensus, tout en créant et en soutenant ces réseaux (Laven et al., 2015).

Il est important de garder à l'esprit que la plupart des aires protégées ne rentrent pas dans une seule « case » de gouvernance. Les arrangements de gouvernance peuvent varier dans une aire protégée donnée et sont souvent dynamiques, se modifiant sur la durée. La publication de l'UICN sur les conseils pour les bonnes pratiques, *Governance of Protected Areas : From Understanding to Action* (Borrini-Feyerabend et al., 2013) offre une présentation claire de la façon dont ces approches différentes de la prise de décision peuvent être considérées comme un continuum,

³⁴ Un tableau illustrant la façon dont ces principes de base de bonne gouvernance sont reliés les uns aux autres dans tout le cycle de la vie d'une aire protégée est présent dans Borrini-Feyerabend et al., (2013). https://cmsdata.iucn.org/downloads/governance_of_protected_areas_from_understanding_to_action.pdf

Tableau 3 : Matrice UICN des aires protégées – système de classification pour les aires protégées comprenant une catégorie de gestion et un type de gouvernance type

Type de gouvernance Catégorie de gestion	Gouvernance par le gouvernement			Gouvernance partagée			Gouvernance privée			Gouvernance par les populations autochtones et les communautés locales	
	Ministère national ou fédéral, ou agence responsable	Ministère sous-national ou agence responsable	Gestion déléguée par le gouvernement (par ex. à une ONG)	Gouvernance transfrontalière	Gouvernance collaborative (différentes formes d'influences pluralistes)	Gouvernance conjointe (entité de gouvernement pluraliste)	Aires conservées établies et gérées par les propriétaires terriens individuels	... par des organisations sans but lucratif (par ex. des ONG, des universités)	... par des organisations sans but lucratif (par ex. des entreprises de propriétaires terriens)	Aires et territoires conservés par des populations autochtones – établies et gérées par des populations autochtones	Aires et territoires conservés par la communauté – établies et gérées par des communautés locales
I. A. Réserve naturelle stricte											
I. B. Aire sauvage											
II. Parc national											
III. Monument national											
IV. Gestion d'habitats/ d'espèces											
V. Paysage terrestre/marin protégé											
VI. Aire protégée avec usage durable des ressources naturelles											

Source : *Borrini-Feyerabend et al. (2013)*.

représentant les différents degrés d'autorité, de responsabilité et redevabilité tenus par les divers acteurs dans une aire protégée. Pour une seule aire protégée, des décisions différentes peuvent occuper des places différentes dans ce continuum, du fait par exemple, du degré d'implication des détenteurs de droits et des parties prenantes locaux dans une décision particulière. La figure 4 montre le continuum de gouvernance tel qu'il est vu de la perspective des trois groupes clés d'acteurs dans une aire protégée : une agence gouvernementale, des détenteurs de droits et des parties prenantes locaux et une ONG de soutien (ibid.).

Structures de gouvernance à parties prenantes multiples

Un instrument important pour faciliter la bonne gouvernance est la création d'une organisation à parties prenantes multiples chargée de garantir que le dialogue, la coordination et la recherche

du consensus aient lieu parmi les principales parties prenantes concernées par le site du patrimoine mondial. Idéalement, une telle entité devrait être créée pendant la phase de proposition d'inscription et conservée sur le long terme. Une entité locale consultative aide à garantir que les perspectives des diverses parties prenantes soient prises en considération. Elle peut offrir un forum pour améliorer la coopération et nouer des partenariats au niveau du paysage.

La création d'un corps consultatif local (LCB) a été une innovation essentielle dans le modèle COMPACT et remonte à ses débuts, il y a une décennie. Même aujourd'hui, il n'existe que peu d'organisations, au niveau des sites, qui réunissent différentes parties prenantes concernées par le paysage terrestre/marin à l'intérieur et à l'extérieur d'un site donné du patrimoine mondial. Au chapitre 2 on trouve les caractéristiques du LCB.



Figure 4 : Matrice de l'UICN pour les aires protégées et nature précise des types de gouvernance. L'autorité, la responsabilité et la redevabilité dans la gouvernance des aires protégées
Source : Borrini-Feyerabend et al., 2013



Lors d'une consultation communautaire, des pêcheurs, des opérateurs touristiques et des ONG discutent des changements à apporter au plan de gestion d'une aire marine protégée du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize)
© Brent Mitchell

Encadré 11 : Corps consultatif local à Sian Ka'an (Mexique)

À Sian Ka'an, au Mexique, COMPACT a créé un Comité de sélection de COMPACT qui apporte également un soutien fonctionnel. Les dix membres du comité, dont un représentant du comité national de pilotage du SGP, sont responsables de l'examen des propositions, de la décision du choix des projets et de l'évaluation de ces projets. Parallèlement, les membres du comité apportent un soutien technique aux projets, selon leurs compétences, et sont impliqués dans les exercices de planification et dans l'assistance à la relation entre les groupes de projets.

Encadré 12 : Comités consultatifs marins locaux à la Grande Barrière (Australie)

On rencontre un très bon exemple issu d'une situation marine et côtière avec les comités consultatifs marins locaux (local marine advisory committee, LMAC) de la Grande Barrière en Australie. Il existe douze LMAC le long de la côte, comptant plus de 200 membres des communautés au total. La composition de chacun est structurée pour garantir une représentation équilibrée des populations locales impliquées dans la gestion ou l'utilisation de l'aire marine protégée. Les membres incluent des représentants des pêcheurs de commerce et de plaisance, des groupes de conservation, des agriculteurs, des opérateurs touristiques, le gouvernement local, des groupes industriels et des groupes d'intérêt, aussi bien que des représentants des Aborigènes et des populations autochtones du détroit de Torrès.

Source : Day et al. (2012)

Étude de cas 8 : Parc national et site du patrimoine mondial du Kilimandjaro (Tanzanie)

Depuis sa création en 2001, COMPACT Kilimandjaro a promu l'implication active des communautés locales dans la planification et dans la gestion du site du patrimoine mondial du Mont Kilimandjaro. Il en est résulté que des menaces critiques causées par les êtres humains sur l'aire protégée (comme les feux de forêt et l'abattage illégal) ont diminué de façon significative tandis que les moyens de subsistance des communautés participantes se sont améliorés, tout particulièrement dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau et de la génération de revenus.

Comme il a été développé au chapitre 3, les communautés locales du paysage autour du parc national et du site du patrimoine mondial du Kilimandjaro ont participé activement à l'évaluation de référence qui a été lancée en 2001. Grâce à l'implication de ces communautés dans le processus, COMPACT et les gestionnaires du site ont pu obtenir des informations cruciales sur le statut de conservation du site du patrimoine mondial et identifier les principales menaces sur l'écosystème montagneux. Ils ont également eu des informations sur certaines des sources de conflit entre les communautés et les autorités de l'aire protégée, dont le manque d'informations sur les réglementations et les politiques du parc, l'impression de la part des communautés qu'elles ne touchaient aucun bénéfice de l'aire protégée, et des problèmes découlant d'une approche « policière » de la gestion et du maintien de l'ordre. L'étude de référence de COMPACT a également souligné les limites d'un programme datant de 1992, par lequel l'Autorité du Parc national du Kilimandjaro (KINAPA) partageait une portion de ses revenus avec les communautés adjacentes pour financer des services communautaires et des infrastructures (écoles, cliniques, équipements d'eau). Elle a montré que, même si ces améliorations étaient considérées importantes pour les communautés, elles n'avaient pas un grand impact sur les foyers, et les familles continuaient à se battre pour arriver à satisfaire leurs besoins de subsistance sur des petites parcelles de terre fractionnées. Ces familles cherchaient activement des solutions d'énergies alternatives pour la cuisine, des moyens d'améliorer les récoltes et d'augmenter la disponibilité en fourrage.

En réponse aux conclusions de l'évaluation de référence, en 2006 COMPACT a aidé l'implication des parties prenantes locales dans le

développement du plan général de gestion (GMP) pour le site du patrimoine mondial du Mont Kilimandjaro. COMPACT a procédé en apportant un financement pour des consultations ainsi que pour un soutien technique et consultatif à une série de réunions de parties prenantes aboutissant au développement du GMP. Le processus participatif a rassemblé une série de parties prenantes, dont des chefs communautaires locaux, des ONG des CBO et des opérateurs touristiques ainsi que des représentants des autorités de gestion du parc. Les communautés locales étaient représentées par les chefs de village (en général le président et le chef du comité environnemental de chaque village). Ces personnes se sont réunies avec les habitants de leurs villages et ont présenté leurs vues dans les ateliers de parties prenantes aboutissant à la préparation du GMP.

Le GMP pour Kilimandjaro (document à dix ans, valable jusqu'en 2016) conçoit une coopération active entre les parties prenantes et reconnaît explicitement l'importance de l'implication de la communauté dans la gestion et la protection des ressources du parc national. Dans les années qui ont suivi la mise en place du GMP de Kilimandjaro, COMPACT a aidé à compléter de nombreuses activités de terrain planifiées, identifiées comme prioritaires dans le plan. Cela a inclus la réhabilitation des pistes d'escalade pour éviter l'érosion du sol et augmenter la sécurité des touristes; la formation des guides de montagne et des porteurs; l'éducation à la conservation; la plantation d'arbres; le soutien aux moyens de subsistance locaux, l'énergie alternative et les activités agricoles.

Ainsi un thème clé du GMP du Mont Kilimandjaro concerne la promotion du tourisme durable avec l'implication des communautés; ce secteur est considéré comme une source de revenus importante pour le parc national et comme une base d'activités génératrices de revenus pour les foyers locaux. Le GMP identifie plusieurs domaines d'intervention dans ce thème, dont l'amélioration et la diversification des activités touristiques, l'introduction de nouvelles voies d'escalade et l'encouragement aux communautés locales pour lancer des activités touristiques écologiques et culturelles. Peu après le développement du GMP, COMPACT a soutenu la réhabilitation des 18 km de la « voie Machame » qui fait l'ascension du Mont Kilimandjaro et est une route populaire auprès des randonneurs expérimentés. Le projet de réhabilitation soutenu par COMPACT a aidé à protéger la biodiversité le long de la voie en réduisant les menaces potentielles d'érosion et de piétinement, tout en offrant une meilleure expérience de visite aux grimpeurs et aux autres touristes. Cela a procuré des revenus aux foyers locaux car les ouvriers ont été engagés dans les communautés locales. Dans une activité proche, COMPACT a soutenu un programme de formation pour les guides locaux, les porteurs et les cuisiniers qui accompagnent les grimpeurs et les autres visiteurs du parc.

Source : Kilimandjaro National Park Authority (2006), Kilimandjaro National Park General Management Plan 2006-2015.

En mobilisant les efforts locaux, cette organisation bénéficiaire de COMPACT a planté plus d'un million d'arbres en Tanzanie, dont beaucoup dans le paysage du Mont Kilimandjaro
© Jessica Brown



Étude de cas 9 : Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa (Philippines)

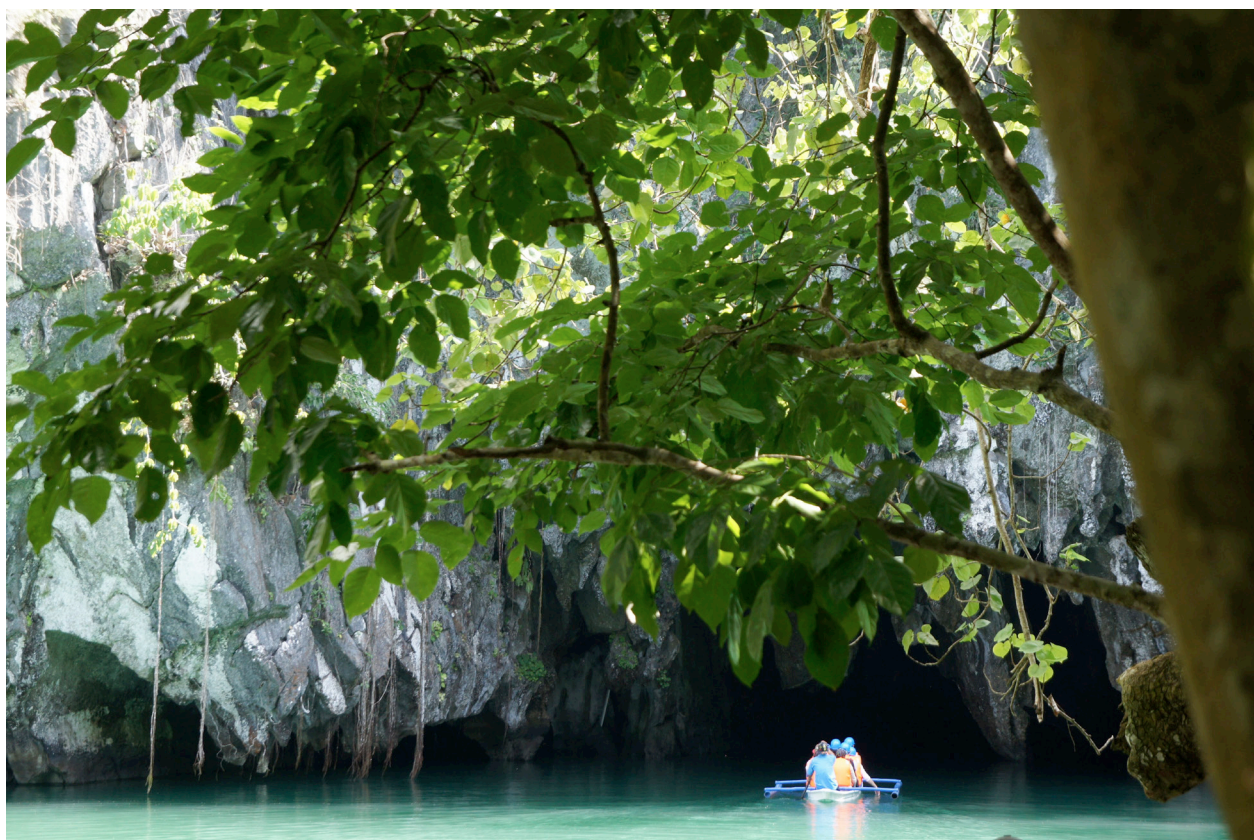
Au Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa (PPSRNP), aux Philippines, COMPACT a facilité la participation des communautés autochtones au développement du plan de gestion et à la détermination des limites du parc, et a soutenu leur implication continue dans la conservation des valeurs du site. Couvrant un écosystème complet « de la montagne à la mer », comprenant une rivière souterraine qui débouche directement dans la mer et de grandes zones de forêt, Puerto Princesa a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1999. L'aire protégée et sa zone tampon sont les terres ancestrales des populations autochtones Batak et Tagbanwa qui habitent toujours la zone et dont les pratiques d'utilisation des ressources reposent sur une diversité d'écosystèmes du paysage terrestre et marin.

L'engagement de COMPACT à Palawan a commencé en 2003 avec une évaluation de référence du paysage terrestre/marin à l'intérieur et à l'extérieur du parc national de Puerto Princesa, au cours de laquelle l'équipe s'est fondée sur une large consultation avec les populations autochtones vivant autour du site du patrimoine mondial. L'évaluation de référence a identifié un certain nombre de menaces sur l'aire protégée, dont la destruction et l'altération des habitats ; la croissance rapide de la population dans certaines zones ; le développement incontrôlé du tourisme ; et la collecte non réglementée de la flore et de la faune dans les zones terrestres, côtières et marines. Elle a également identifié des problèmes d'empiétement et de braconnage dans des districts (*barangays*)

adjacents au site du patrimoine mondial, et proposé que ces zones soient incluses dans les prochaines activités alternatives de subsistance, de façon à alléger la menace de la collecte illégale de bois et de produits ligneux non forestiers.

S'appuyant sur ces conclusions de l'évaluation de référence et sur les consultations communautaires, en 2003-2004 l'équipe COMPACT a travaillé étroitement avec le Conseil de gestion des aires protégées (PAMB, Protected areas management board) et avec d'autres partenaires pour s'assurer de l'implication des communautés locales et autochtones au développement du plan général de gestion pour le parc national et le site du patrimoine mondial. COMPACT a réuni les communautés locales et autochtones et les parties prenantes pour convenir d'une vision spatiale commune pour la zone, comme « site modèle du patrimoine mondial grâce à la conservation de la biodiversité menée par les communautés et au développement durable » dans le but d'augmenter petit à petit le pourcentage du parc étant « sous protection stricte », comme il était envisagé à l'origine, au moment de la création du parc national. Adopté par le PAMB, le plan général de gestion compte dans sa mission les objectifs suivants :

- Garantir que la rivière demeure claire et non polluée naturellement, et conserver son flux grâce à une gestion appropriée du bassin à l'intérieur et à l'extérieur du parc.



Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa (Philippines)
©Henrique Bente

- ▶ Conserver les écosystèmes naturels à l'intérieur et à l'extérieur de la partie souterraine de la rivière, et dans son bassin avec l'implication des parties prenantes, de certaines communautés locales, des visiteurs et de l'industrie du tourisme.
- ▶ Protéger la forêt alentour pour maintenir la biodiversité du parc.
- ▶ Protéger les espèces en danger et les espèces endémiques.

La mission du GMP se traduit en sept programmes : gestion de l'écosystème; protection du parc et maintien de l'ordre; recherche et suivi; sensibilisation du public et relations communautaires; gestion du tourisme et des visiteurs; intégration régionale; organisation et administration du développement institutionnel. Le GMP a trois stratégies centrales qui servent d'éléments de base – protection, atténuation et développement – ainsi que des stratégies de soutien concernant la gestion, la recherche, la communication et le renforcement des capacités. Complément du GMP, la stratégie de site de COMPACT dispose de plusieurs

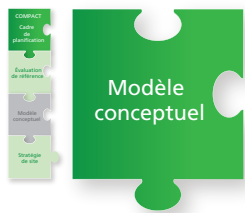
éléments pour la protection de l'intégrité écologique du site, dont la réduction des menaces d'extraction des ressources naturelles au centre du parc; la conservation *ex situ* de certaines espèces sélectionnées; la réhabilitation de certaines zones déboisées par la plantation d'espèces indigènes.

Outre l'aide apportée pour faciliter la participation des communautés dans la formulation du GMP, COMPACT a travaillé avec les autorités du parc pour localiser et déterminer les limites de l'aire protégée qui s'est énormément agrandie depuis sa désignation. Un projet de 2008, qui a déterminé les limites actuelles du PPSRNP, en fonction de la proclamation présidentielle renommant le parc en parc national en 1989 (l'année de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial), a aidé à établir des zones de gestion appropriée dans l'aire protégée. En parallèle, en réponse aux besoins des communautés autochtones, COMPACT a aidé les populations autochtones vivant dans l'aire à affirmer leurs droits territoriaux traditionnels et à obtenir le titre de domaine ancestral pour leurs terres.

4.5 Cadres de planification

Ces outils de planification ont été examinés du point de vue méthodologique au chapitre 2, en mettant l'accent sur le modèle COMPACT. Étant donné que ces éléments de la méthodologie COMPACT peuvent être extrêmement utiles pour l'engagement des communautés, nous les développons plus longuement ici pour leur contribution potentielle à la gestion et à la gouvernance des sites du patrimoine mondial.

Le modèle conceptuel – portée, vision et objectifs de conservation



Dès sa création, l'équipe de projet peut commencer à définir les grands paramètres dans lesquels elle va travailler. Cela inclut la délimitation d'une portée géographique ou thématique, et la rédaction d'une vision inspirante, brève et assez générale de ce que

l'équipe espère réaliser à long terme. Avec un consensus sur la portée et la vision large, l'équipe peut identifier des objectifs de conservation dans le site et les aspects du bien-être humain que ces objectifs soutiennent grâce aux services de l'écosystème. La disponibilité d'un modèle conceptuel graphique montrant les liens entre les menaces et les atouts aidera l'équipe à développer une stratégie à long terme au niveau du site.

Un modèle conceptuel est un outil conçu pour garantir que l'information collectée pendant l'évaluation initiale peut être effectivement utilisée pour guider la planification. Comme il a été développé au chapitre 3, lors de l'étape de l'évaluation de référence l'équipe a identifié les objectifs de conservation (ou cibles), les menaces, les initiatives existantes et les relations avec les communautés locales, ainsi que les questions socio-économiques et culturelles concernant les communautés et les institutions dans le paysage élargi. La collecte d'informations sur un site doit être faite à travers des processus participatifs qui rassemblent différentes parties prenantes, ainsi qu'à travers une collecte de terrain de données quantitatives (par ex. le statut d'une population particulière de faune ou flore). À l'aide des conclusions de l'évaluation de référence, l'équipe peut développer un modèle conceptuel qui fournit une description visuelle présentant :

- ▶ Les processus au niveau du site – à l'œuvre sur le paysage terrestre et marin;
- ▶ Les menaces – envers les objectifs de biodiversité; et
- ▶ Les atouts – pour des interventions efficaces.

Un modèle conceptuel est un élément central d'une initiative de gestion adaptative en accord avec les principes clés de la pensée de la théorie du changement (voir l'encadré 13). En montrant comment différentes interventions peuvent influencer une situation donnée, le modèle conceptuel sert de base à la conception du projet et à sa gestion, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation à venir (Margoluis et Salafsky, 1998). Il apporte également un outil important de réflexion et permet à l'équipe d'examiner les progrès à différentes étapes dans le cycle de vie de l'initiative, et d'adapter le plan de travail selon les changements des conditions et les besoins du terrain.

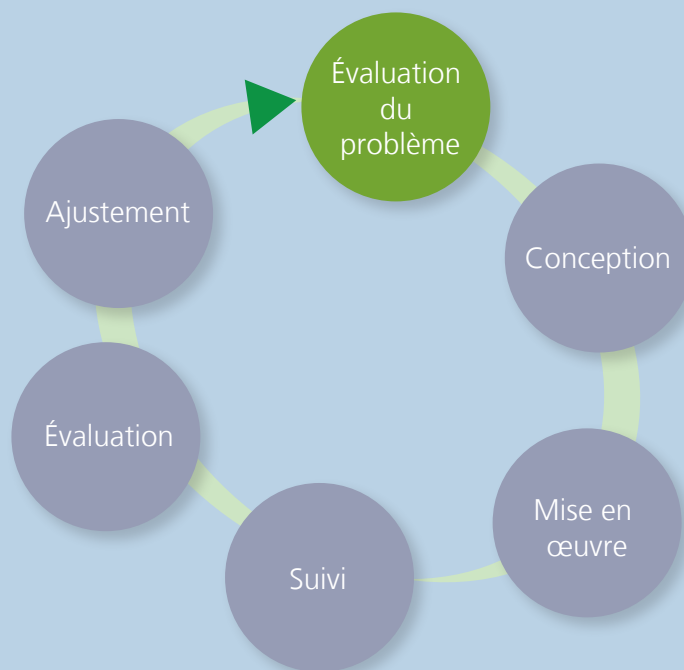
Un bon modèle conceptuel devrait :

- ▶ Présenter une image de la situation sur le site du programme ;
- ▶ Montrer les liens présumés entre les facteurs affectant les conditions de l'objectif ;
- ▶ Présenter uniquement les facteurs pertinents ;
- ▶ Être fondé sur des données et des informations saines ; et
- ▶ Être le fruit d'un travail d'équipe.

Il existe de nombreuses façons de créer un modèle conceptuel visuel. Des conseils pour ce faire sont fournis dans la méthodologie de *Open Standards for the Practice of Conservation* (Les standards

ouverts pour la pratique de la conservation) développée par le Partenariat de mesures de la conservation (CMP, Conservation Measures Partnership) (2013). Par exemple, l'équipe de projet peut utiliser des méthodes basiques pour créer un modèle conceptuel, aidant les parties prenantes à utiliser des panneaux adhésifs et de simples cartes pour identifier et évaluer les menaces et les atouts. Elle peut ensuite utiliser un logiciel pour organiser l'information en une illustration claire et graphique des processus, des menaces et des atouts au niveau du site. L'appendice introduit des éléments de cette méthodologie, dont une modélisation informatique à l'aide du logiciel Miradi (pour plus de détails voir Margolius et Salasky, 1998).

Encadré 13 : Le concept de la théorie du changement



L'adoption d'une approche de gestion adaptative traduit la pensée de la théorie du changement dans laquelle un modèle logique et la cartographie des résultats anticipés se combinent avec les processus de réflexion et d'analyse qui, à leur tour, façonnent les futures étapes du projet. En accord avec les éléments essentiels du concept de la théorie du changement, l'utilisation de cadres de planification permet au gestionnaire du projet de :

- ▶ Analyser le contexte du site donné ;
- ▶ Explorer les suppositions ;
- ▶ Formuler une hypothèse ; et
- ▶ Évaluer les preuves dans le feedback qui façonne en continu l'avancée du projet.

L'utilisation de la théorie du changement implique de visualiser la situation future souhaitée (et possible), à partir de suppositions explicites sur les conditions actuelles et les capacités disponibles. C'est une approche pensée-action dans laquelle les étapes visant un changement transformateur sont analysées et proposées. On peut trouver de plus amples informations sur la pensée de la théorie du changement dans Vogel (2012) et Retolaza (2011).

Encadré 14 : Développement d'un modèle conceptuel pour le programme COMPACT au Belize

Au Belize, le modèle conceptuel a été développé en utilisant l'approche suivante. D'abord, un diagramme a été développé pour illustrer les relations entre certains facteurs affectant soit le site soit le résultat attendu de conservation de la biodiversité dans le site du patrimoine mondial du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (BBRRS). Ensuite, les menaces essentielles ont été identifiées, ainsi que les facteurs y contribuant ainsi que les atouts pour y répondre. Cette étape a alors mené à l'articulation de trois objectifs pour COMPACT au Belize :

- ▶ Augmenter les options de moyens de subsistance durables;
- ▶ Garantir la protection, la conservation et l'usage durable des ressources; et
- ▶ Augmenter les capacités de la participation communautaire.

On peut se référer au modèle conceptuel du Mont Kenya (p. 61) qui illustre la façon dont ces éléments ont été formulés en fonction de la condition de la cible, en notant les menaces, les atouts et les autres facteurs, et en documentant l'articulation des trois objectifs principaux. Un modèle conceptuel pour COMPACT au Belize se trouve dans Brown et Hay-Edie (2013) : https://sgp.undp.org/images/Compact_Report_WEB_flat.pdf

*Un ranger communautaire travaillant avec l'Institut pour le développement et l'environnement de Toledo découvre des filets maillants sur un site de pêche non autorisé près du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize)
© Brent Mitchell*



Figure 5 : Utilisation de *Miradi* pour la catégorisation des menaces dans le paysage du Mont Kenya

Menaces/objectifs	Rivières	Forêts de montagne	Antilopes bongo de montagne	Pâturage endémique	Prairie dégradée	Résumé de l'indice de menace
Braconnage			Très élevé	Faible		Élevé
Défrichement de terres pour l'agriculture et l'installation humaine	Moyen			Moyen	Moyen	Moyen
Surpâturage du bétail				Moyen	Moyen	Moyen
Abattage et récolte de bois		Moyen	Moyen			Moyen
Espèces de plantes invasives				Moyen	Moyen	Moyen
Plantation d'espèces exotiques d'arbres	Faible	Faible				Faible
Dépôt d'ordures/pollution	Faible					Faible
Activités d'exploitation de carrières	Moyen					Faible
Sur-utilisation de l'eau des rivières					Faible	Faible
Résumé des indices des objectifs	Moyen	Faible	Élevé	Moyen	Moyen	Indice général du projet : Moyen

Modèle conceptuel : identifier et classer les menaces

La conservation se déroule dans un cadre où une très grande variété de menaces affecte les ressources naturelles et la biodiversité. Savoir quelles menaces traiter peut être difficile. Le classement des menaces est une méthode pour faire une évaluation implicite des menaces les plus explicites et les plus objectives. Cela implique de déterminer et de définir une série de critères (en général l'étendue, la gravité et le caractère irréversible) et d'appliquer ces critères systématiquement aux menaces qui affectent directement les objectifs de conservation d'un projet. En classant les menaces par priorité, l'équipe de projet peut mieux concentrer ses efforts et travailler à la mise en œuvre des actions de conservation les plus

nécessaires. La *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine* apporte un cadre pour l'évaluation des menaces qui examine les liens entre les menaces, leurs causes et leurs impacts. La fiche de travail n° 3 de la trousse à outils est utile pour guider une équipe dans l'évaluation des menaces, en prenant en compte la gravité et l'étendue de ces menaces, qu'elles soient actuelles ou potentielles, et les types d'actions qui peuvent être entrepris pour traiter ces menaces. De même, les outils graphiques développés par les *Open Standards* peuvent être utiles dans l'implication des parties prenantes locales pour l'identification et le classement des menaces. Un exemple de classement des menaces développé à l'aide du logiciel *Miradi* est fourni à la figure 5. Cette évaluation a été conduite par l'équipe COMPACT au Kenya et illustre la relative urgence des menaces envers les objectifs de conservation dans le paysage du Mont Kenya.

Préparation d'une stratégie de site



Une fois effectués l'évaluation de référence et le modèle conceptuel, l'étape suivante est le développement d'une stratégie de site, qui guide l'allocation des ressources, la mise en œuvre des interventions des projets et l'évaluation des résultats. Comme il est décrit dans

les *Open Standards*, la stratégie de site s'appuie sur le modèle conceptuel qui a identifié les menaces essentielles et les atouts de la biodiversité de la zone. Grâce au modèle conceptuel, on peut identifier les principaux facteurs ayant un impact sur les conditions de l'objectif, puis déterminer et prioriser les actions spécifiques susceptibles d'avoir un impact positif sur la conservation de la biodiversité de l'objectif. Le développement de la stratégie de site doit être entrepris grâce à un processus participatif impliquant une consultation avec les parties prenantes locales. Un exemple de la façon dont on peut procéder est donné à l'encadré 15

Encadré 15 : Développement d'une stratégie de site COMPACT au Belize

Au Belize, une campagne de sensibilisation publique sur le site du patrimoine mondial du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (BBRRS) a jeté les fondations d'une vaste participation au développement de la stratégie de site COMPACT en 2001. Un consortium d'ONG du Belize engagées dans ce but a travaillé conjointement pour développer la stratégie de site. Elles ont consulté plusieurs communautés, agences et individus pour formuler une stratégie qui réponde à l'objectif essentiel de *démontrer comment des initiatives fondées sur la communauté peuvent augmenter de façon significative l'efficacité de la conservation de la biosphère dans le site du patrimoine mondial du BBRRS en complétant et en ajoutant de la valeur aux aires protégées qui comprennent le site du patrimoine mondial du BBRRS*, et à trois objectifs centraux :

- ▶ Augmenter les options de moyens de subsistance durables pour les groupes communautaires et les organisations fondées sur la communauté qui ont un impact sur le système de la barrière de corail, dans le but de réduire la pression sur le site du patrimoine mondial du BBRRS.
- ▶ Promouvoir la protection, la conservation et l'utilisation durable des ressources du site du patrimoine mondial du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize par les groupes communautaires, les organisations fondées sur la communauté et le grand public.
- ▶ Développer et/ou augmenter les capacités de gestion des groupes communautaires qui utilisent les ressources du site du patrimoine mondial du BBRRS et ont un impact sur elles, ainsi que de ceux qui participent à la cogestion des aires protégées.

À travers des discussions avec des parties prenantes et des bénéficiaires cibles, l'équipe a pu identifier des zones où il existait des écarts en compétences et en capacités de gestion, ou dans lesquelles se trouvaient des atouts pour une meilleure conservation. Ils ont répertorié des domaines thématiques correspondant aux objectifs centraux et ont commencé à considérer les activités potentielles qui permettraient d'obtenir des résultats, comme :

- ▶ Une meilleure gestion des aires protégées dans le BBRRS ;
- ▶ Une meilleure connaissance de la biodiversité et des besoins de conservation ;
- ▶ Des bénéfices communautaires incluant des moyens de subsistance améliorés ;
- ▶ De meilleures communications, consultations et recherches de consensus avec les parties prenantes ; et
- ▶ La diffusion des leçons retenues et des bonnes pratiques.

Les bénéficiaires cibles comprenaient les groupes communautaires, les associations et les coopératives de pêche, les organisations de tourisme local, les entités de cogestion et les ONG de conservation. En réponse à des questions soulevées pendant l'évaluation de référence, une priorité importante de la stratégie de site COMPACT a été d'aider les pêcheurs à tirer des bénéfices des aires protégées marines (MPA) grâce à des arrangements de cogestion et à des initiatives alternatives de subsistance.

La stratégie de site envisageait d'exploiter le financement COMPACT pour dégager un cofinancement de la part d'une gamme de partenaires, dont des groupes communautaires, des agences de réglementation et d'autres donateurs nationaux. Une décennie plus tard, COMPACT a financé environ cinquante projets fondés sur la communauté dans plus de douze communautés côtières et a mené de nombreuses activités de renforcement des capacités qui toutes aident à atteindre les objectifs globaux énoncés dans la stratégie de site pour le travail de COMPACT sur le site du patrimoine mondial du BBRRS.



Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize) / ©Brandon Rosenblum

Étude de cas 10 : La Grande Barrière (Australie)

La gestion d'un vaste bien comme la Grande Barrière (GB) est complexe, du fait des chevauchements entre les juridictions fédérales et d'état, et de la multiplicité des agences responsables de sa gestion. Reconnaisant l'importance de la GB pour les communautés locales et les autres parties prenantes, les agences responsables ont travaillé pour entretenir des partenariats efficaces et sérieux avec les populations autochtones, les communautés locales et les utilisateurs des ressources, pour conserver la valeur universelle exceptionnelle et la résilience du site. Les Aborigènes et les populations autochtones du détroit de Torrès ont un long passé d'association avec leur « pays de terre et de mer » dans cette région et il existe au moins soixante-dix groupes de propriétaires traditionnels dans l'aire de la GB.

L'aire marine protégée de la GB a créé un groupe de partenariats autochtones qui travaille étroitement avec les groupes de propriétaires traditionnels en développant des accords pour leur « pays de mer » et en conduisant des activités de conservation conjointes; ces collaborations incluent :

- ▶ La négociation d'accords pour l'utilisation traditionnelle des ressources marines, développés par les groupes de propriétaires traditionnels et homologués par les agences gouvernementales, qui décrivent les aspirations des

groupes de propriétaires traditionnels pour le pays de mer et ses ressources, et expriment leur rôle dans la gestion, la conformité et le suivi de la ressource naturelle.

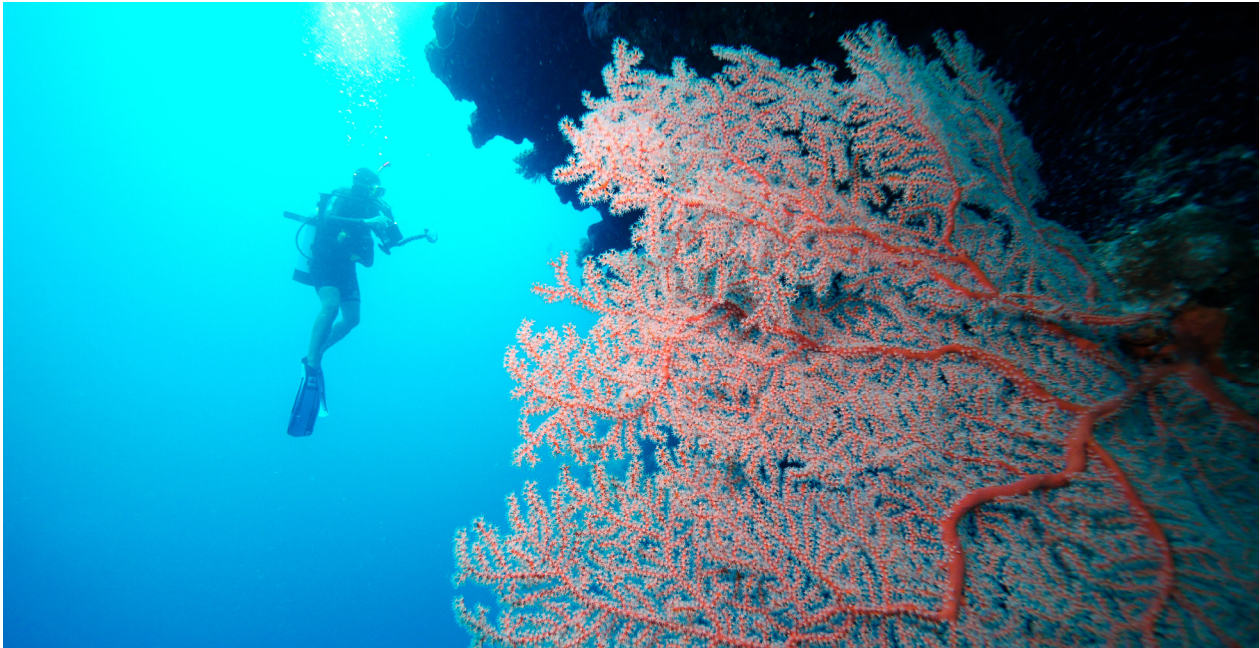
- ▶ Un programme de sauvetage du récif corallien en partenariat avec les parties prenantes, dont quelque cinquante groupes de propriétaires traditionnels, qui implique directement ces groupes dans la gestion, la formation, la recherche et l'éducation du pays de mer. Les activités comprennent du tourisme autochtone et l'utilisation traditionnelle durable des ressources marines. Grâce au programme, plus de 250 propriétaires traditionnels ont participé à une formation sur la conformité, augmentant la connaissance et la prise de conscience communautaire des questions de conformité, et améliorant le sens d'appropriation de la part des propriétaires traditionnels responsables de la gestion du pays de mer.
- ▶ L'établissement d'un comité consultatif autochtone de la barrière corallienne pour conseiller l'agence sur la meilleure façon de faire participer les communautés autochtones et les propriétaires traditionnels.
- ▶ Un programme de gardiens de la Grande Barrière à destination des élèves de 285 écoles du Queensland et impliquant,

depuis 2007, les conseils communautaires locaux. Plus d'une douzaine de conseils de gardiens de la Barrière sont investis dans la résilience de la GB avec des activités comme la gestion de l'eau, la planification de l'utilisation des sols, le contrôle de l'érosion et l'éducation.

L'engagement communautaire envers la GB dure depuis longtemps mais a connu une avancée majeure à la fin des années 1990 lors d'un rezonage dans toute la GB. Cela a impliqué

un processus complet d'implication de la population et de planification participative. La consultation publique a compté quelque 1 000 réunions formelles et informelles ainsi que des sessions d'information conçues pour demander l'apport du public à la rédaction du plan de zonage aboutissant à un plan final de rezonage de la barrière de corail.

Source : Day et al. (2012)



La Grande Barrière (Australie) / © Our Place

Étude de cas 11 : Développement des capacités des organisations fondées sur la communauté (CBO) et des ONG en Dominique

En Dominique, l'équipe COMPACT s'est engagée dans l'amélioration des capacités des institutions communautaires locales en planification de projets et en développement de propositions qui pourraient attirer des soutiens. Les formations comportaient des cliniques d'écriture de propositions et des sessions sur les qualités stratégiques de dirigeant, les méthodes de suivi et de rédaction de rapports (dont une introduction à *Open Standards* et une utilisation du logiciel Miradi), ainsi que de la sensibilisation du public et de la communication. Les organisations néophytes ont été mises en relation avec des bénéficiaires confirmés qui leur servent de mentors. L'équipe COMPACT a aidé plusieurs organisations du paysage du Parc national de Morne Trois Pitons à se familiariser avec le processus de demande de petite subvention au SGP (jusqu'à un maximum de 50 000 \$), offrant des subventions de planification d'environ 2 000 \$ pour les aider à préparer leurs projets. En outre, chaque projet complet financé par le SGP comprenait une allocation destinée au renforcement des capacités et à la formation à une série de compétences fondée sur les besoins identifiés des bénéficiaires. Au village de Cockrane, par exemple, la conception

du projet comportait une formation de guide touristique et d'initiation à l'informatique, avec des composantes en éducation à la conservation et en sensibilisation du public.

Cette approche sur mesures du renforcement des capacités a permis aux bénéficiaires d'améliorer leurs compétences de négociation au cours de leur première demande de subvention SGP et de la mise en œuvre de leur projet. Grâce au renforcement de leurs capacités et de leur confiance, ces organisations locales et autochtones ont pu négocier avec succès avec d'autres donateurs et partenaires, débloquent des fonds supplémentaires pour leurs projets et élargissant leurs initiatives. Le renforcement des capacités est encore accentué par des ateliers et des réunions publiques dans lesquels les représentants des bénéficiaires et des organisations partenaires sont encouragés à endosser des rôles essentiels, par exemple de président de session, de présentateur, de facilitateur ou de rapporteur. L'amélioration de la confiance des chefs de village, leur capacité à servir de formateurs est augmentée, et les anciens sont valorisés et partagent et transmettent leurs savoirs traditionnels.

4.6 Conservation par les communautés sur un site et dans son paysage élargi

Soutien aux interventions par l'octroi de subventions et le renforcement des capacités au niveau du paysage

Comme il a été développé au chapitre 2, au cœur de l'initiative COMPACT réside un programme d'octroi de subventions fondé sur la demande au niveau du paysage près des sites du patrimoine mondial. Son programme de petites subventions est complété par un renforcement des capacités, des échanges et des activités en réseau, et est orienté sur des domaines thématiques. En général, ces petites subventions sont de 25 000 à 50 000 dollars des États-Unis sur deux ans, pour soutenir le travail des ONG et CBO locales travaillant dans les communautés et les paysages du site du patrimoine mondial. Les institutions locales qui approchent COMPACT pour un soutien, traitent directement avec le coordinateur local qui les aide à préparer leurs propositions en conformité avec le format utilisé par le programme du pays en question, s'assurant que le projet proposé répond aux priorités et aux cibles identifiées comme faisant partie de la stratégie de site. Le coordinateur local fait une évaluation préliminaire des propositions de projet et gère le processus d'examen par le corps consultatif local et le comité national de pilotage.³⁵

COMPACT offre ainsi un modèle qui a fait ses preuves sur la façon dont une équipe peut utiliser des petites subventions pour soutenir des projets qui impliquent les communautés locales dans la conservation d'un site du patrimoine mondial et son paysage élargi. Les types de projets sont très variés et incluent de la gestion pratique et de la restauration de ressources dans les limites d'un site, ainsi que des activités à l'extérieur du site qui associent la conservation et le développement durable des communautés locales. Ancrés grâce à des petites subventions, ces projets devraient être soutenus par des activités de renforcement des capacités qui servent de « colle » rattachant différents projets et créant des connexions qui aident des groupes individuels à devenir plus forts et à améliorer leur travail. Des exemples d'interventions de projets sont décrits plus loin au chapitre 6.

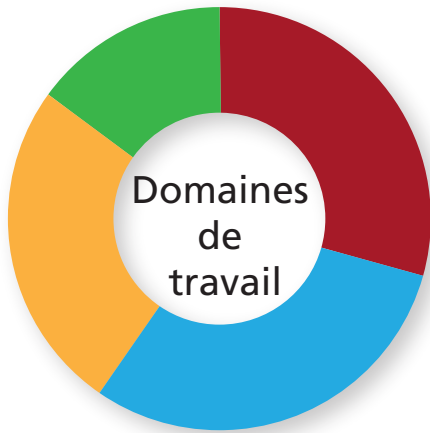
Tout comme les cadres de planification de COMPACT peuvent être appliqués à la facilitation de la participation communautaire à la planification de la gestion d'un site du patrimoine mondial, comme on l'a développé plus haut dans ce chapitre (p. 58), ils peuvent aussi être appliqués à la tâche de planification d'un programme plus vaste d'interventions au niveau du paysage. Comme il a été expliqué au chapitre 2, l'équipe COMPACT opère en général grâce aux trois éléments de planification pour développer une stratégie de site qui établit des objectifs et guide la façon dont les ressources doivent être allouées. Avec une bonne stratégie de site et un

engagement initial de ressources, les pièces sont en place pour lancer un programme de subventions fondées sur la demande au niveau du paysage. Les conseils s'appuyant sur l'expérience COMPACT comprennent ce qui suit :

- ▶ **Utiliser des formats de propositions souples et offrir un soutien lors du développement initial de la proposition** – Alors qu'il est important de maintenir des normes cohérentes pour les projets soutenus, toutes les organisations de niveau communautaire n'auront pas les capacités pour rédiger des propositions claires et convaincantes, soutenues par des budgets détaillés. Le développement d'un simple aperçu de proposition et la diffusion très large de ce document sont importants. Cependant, selon le contexte social, les degrés d'alphabétisation peuvent varier, ainsi que l'expérience de rédaction de propositions. Aussi, l'équipe de projet devra investir du temps avec les candidats potentiels pour réfléchir et développer leur idée de projet et leur plan de travail, et pour considérer les ressources nécessaires pour le réaliser. On devrait aussi envisager des procédures qui permettent une souplesse dans les formats envisageables de propositions de projet, en incluant l'option de choisir des médias alternatifs comme la vidéo et la proposition graphique. Une telle approche garantit que tous les acteurs, quel que soit leur niveau initial de capacités, aient l'opportunité d'accéder au financement des subventions pour des concepts prometteurs, tout en assurant que des approches novatrices apparaissent pour améliorer l'état de conservation des sites. À long terme, l'équipe de projet peut proposer une formation en développement de projet pour renforcer les capacités des bénéficiaires actuels et potentiels afin d'accéder à des ressources pour leurs travaux.
- ▶ **Maintenir des processus clairs et transparents pour l'examen, l'approbation et le suivi** – Dans le but d'encourager des collaborations à long terme et de ne pas créer de divisions dans les groupes, il est essentiel que les acteurs locaux aient confiance dans le processus. Aussi les procédures d'octroi de petites subventions et de soutien complémentaire doivent être claires, cohérentes et transparentes. La prise de décision doit être neutre et bien soutenue. Dans ce cadre, la structure de gouvernance de COMPACT a bien œuvré et a gagné la confiance et le respect des acteurs au niveau du paysage. Le coordinateur local travaille étroitement avec les candidats au développement du projet ; le corps consultatif local, familier avec le contexte, examine les propositions et fait des recommandations ; le comité de pilotage national du SGP est responsable de l'approbation finale des projets. Lors du lancement d'une nouvelle initiative, les forces de ce modèle tripartite devraient être examinées, car elles équilibrent les savoirs locaux avec la neutralité offerte par le fait que la décision finale revient à une entité située à distance du site. Selon le contexte institutionnel, le modèle de gouvernance peut inclure un coordinateur local, un corps consultatif local, une entité décisionnaire opérant au niveau sous-régional ou au niveau national.

³⁵ Pour une étude détaillée, voir le chapitre *Building capacity: Helping grantees develop and manage their projects in a demand-driven programme* (Renforcer les capacités : aider les bénéficiaires à développer et gérer leurs projets dans un programme fondé sur la demande), dans Brown et Hay-Edie (2013) : https://sgp.undp.org/images/Compact_Report_WEB_flat.pdf

Étude de cas 12 : Encourager les synergies entre les groupes de projets sur la réserve de biosphère et le site du patrimoine mondial de Sian Ka'an (Mexique)



- 24 Gestion des forêts et projets d'apiculture
- 20 Tourisme communautaire et projets de pêche
- 20 Culture maya et projets de publications
- 13 Éducation environnementale et projets de soutien technique

En organisant son travail en domaines thématiques, l'initiative COMPACT au Mexique a pu encourager les synergies entre différentes organisations et différents acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve de biosphère et du site du patrimoine mondial de Sian Ka'an. Ce qui avait commencé comme des petits projets reliés aux priorités du programme s'est progressivement organisé en groupes, de telle façon que ces domaines d'activité sont clairement identifiés thématiquement et impliquent des réseaux de partenaires.

Au cours de la dernière décennie, les subventions de COMPACT à destination du paysage terrestre et marin de Sian Ka'an ont soutenu des projets dans trois domaines thématiques : la côte, la forêt et la sauvegarde de la culture maya. Un quatrième axe de travail a servi de « canne à pêche », pour soutenir le développement de compétences dans le dialogue interculturel.

COMPACT a joué un rôle permanent dans la facilitation de la collaboration entre les différentes parties prenantes, les aidant à travailler ensemble pour développer des plans dans ces domaines. En conséquence, des projets relativement petits se sont, avec le temps, transformés en alliances multi parties prenantes, sur une échelle géographique plus vaste et incluant des initiatives de toute la péninsule du Yucatan.

- ▶ **Apporter un renforcement des capacités en planification de projet et en gestion** – Le soutien offert par les petites subventions sera plus efficace s'il est complété par des activités qui renforcent les capacités d'une organisation à planifier, mettre en œuvre, suivre et adapter leurs projets. La proposition de sessions de formation en conception de projets, gestion financière et évaluation est utile, particulièrement si ces sessions réunissent différents bénéficiaires dans des cadres où ils peuvent se soutenir mutuellement et rechercher des collaborations. L'introduction d'outils de gestion adaptative comme les *Open Standards* peut être précieuse. Outre les sessions de formation, le tutorat et le coaching sont des méthodes extrêmement efficaces pour apporter des conseils à long terme. Un exemple de la façon dont COMPACT Dominique a apporté cette forme de soutien à ses bénéficiaires actuels et potentiels est présenté dans l'étude de cas 11.
- ▶ **Grouper le soutien en domaines thématiques** – En orientant le soutien vers des domaines thématiques clairs et en créant des opportunités de travail en réseau, d'échanges et de collaboration entre bénéficiaires, l'équipe peut garantir que les activités de projet se renforcent mutuellement. Ainsi les synergies peuvent être augmentées entre les différents acteurs

concernés par un site du patrimoine mondial et son paysage élargi. Identifier les domaines thématiques à cibler pour une initiative est en général un processus émergent, qui prend du temps. En général, et en fonction bien sûr des ressources, le nombre de domaines thématiques devrait être limité à quelques-uns. Un exemple issu de l'initiative COMPACT dans la réserve de biosphère et le site du patrimoine mondial de Sian Ka'an est développé dans l'étude de cas 12.

- ▶ **Promouvoir le travail en réseau et la collaboration à travers des échanges et des activités qui rassemblent différents partenaires** – Comme il a été remarqué plus haut, l'avantage de travailler au niveau du paysage est la potentialité d'encourager les synergies entre les différentes organisations et les différents acteurs. Les ateliers de renforcement des connaissances sur un thème particulier sont un moyen de rassembler des partenaires potentiels. Une autre méthode extrêmement efficace est l'utilisation d'échanges de communauté à communauté, soit dans un pays soit entre pays voisins. Les échanges de communauté à communauté offrent un moyen de partager les connaissances, les expériences de projet et les méthodes novatrices. Ils peuvent prendre la forme de visites hors-site, ainsi que d'échanges continus ou du

développement d'un réseau fonctionnel dans lequel les visites sont complétées par la création d'un groupe de correspondance électronique et la formation de partenariats pour planifier les projets. Par exemple, un échange soutenu par COMPACT entre des communautés de pêcheurs au Belize et au Mexique a débouché sur des pratiques de pêche au homard plus durables et sur une amélioration de la conservation marine des deux côtés de la frontière. Réunir des forums de bénéficiaires aussi bien que des forums de donateurs est un bon moyen de rassembler des partenaires régulièrement et de promouvoir le développement de réseaux. L'expérience COMPACT de création de ces types de forums est développée dans l'étude de cas 13.

► **Renforcement des capacités administratives** – Grâce à l'implication dans la gestion quotidienne du site du patrimoine mondial et grâce à des projets de conservation permanents à l'intérieur et à l'extérieur des limites du site, la capacité administrative communautaire progresse. L'expérience de COMPACT dans le développement d'un réseau d'administrateurs de sites dans le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize est développée dans l'étude de cas 14, et le cas de la réserve de biosphère transfrontalière du Djoudj-Djawling où des bénévoles soutenus par COMPACT ont mené des projets pratiques de restauration est développé dans l'étude de cas 15.

Étude de cas 13 : Création par COMPACT de « forums de bénéficiaires » au niveau du paysage

Dans chacun des sites où il travaille, COMPACT a aidé et soutenu la création de réseaux fonctionnels de collaboration. La création de « forums de bénéficiaires » en Dominique, au Kenya et en Tanzanie a apporté le moyen de rassembler des bénéficiaires et des partenaires, en personnes et virtuellement. Grâce à ces rassemblements, des relations sont entretenues pour le travail en réseau, la revue par les pairs et d'autres collaborations. Par exemple, en Tanzanie, le Réseau COMPACT du Kilimandjaro, COMPAKIN, a été créé pour aider les bénéficiaires à se soutenir mutuellement pendant la période du financement COMPACT et après celle-ci. À travers ce réseau, des ONG et des CBO actives dans le paysage du Mont Kilimandjaro ont développé une forte « voix commune » qui leur permet de solliciter des financements et de l'aide technique de la part d'autres donateurs et de la part du gouvernement de la région du Mont Kenya. COMPACT a utilisé les courriers électroniques et autres moyens des technologies de

l'information et de la communication (TIC) pour mobiliser les communautés, les aider à partager l'information et construire des réseaux de bénéficiaires. Suite à un atelier de renforcement ces capacités qui avait rassemblé vingt-cinq bénéficiaires et autres parties prenantes, COMPACT et d'autres partenaires ont lancé le groupe de courrier électronique du réseau du Mont Kenya qui s'est vite enrichi pour compter plus de soixante membres. Le groupe sert de forum permettant aux membres de poser des questions, de demander et de recevoir un soutien technique, de partager l'information, de présenter des nouvelles des projets, et de partager les photos et les vidéos des projets. Les membres du réseau utilisent le groupe de courrier électronique pour envoyer les annonces d'événements à venir dans la région, augmentant considérablement la participation des communautés et des parties prenantes à ces événements.

Étude de cas 14 : Soutien aux administrateurs communautaires dans le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize

Sur certains sites du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, les utilisateurs locaux des ressources ont été habilités à servir d'administrateurs communautaires, impliqués activement dans la conservation et la gestion quotidienne de ces aires protégées marines et côtières. L'Institut pour le développement et l'environnement de Toledo (TIDE), ONG responsable de la cogestion de la Réserve marine de Port Honduras (PHMR) et du parc national de Payne's Creek, a lancé l'initiative en 2009 avec le soutien de COMPACT. Le programme cible les utilisateurs locaux des ressources, en particulier les pêcheurs et les guides touristiques, dans l'objectif de les sensibiliser à l'importance de la protection de la vie marine et du site du patrimoine mondial; d'augmenter la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décision en relation avec la cogestion des aires protégées; et d'apporter des options alternatives de moyens de subsistance aux communautés locales.

Les administrateurs communautaires soutiennent l'efficacité de la gestion dans le site du patrimoine mondial grâce à leur implication directe dans la conservation et dans des activités durables de subsistance dans les aires protégées. Dans sa troisième phase de mise en œuvre, le programme des administrateurs communautaires a obtenu l'implication active de vingt-cinq utilisateurs des ressources des communautés côtières et de l'intérieur dans les zones tampon de la PHMR et du parc national de Payne's Creek, ainsi que d'une grande zone protégée privée également gérée par TIDE.

Les administrateurs communautaires participent aux ateliers de formation et de renforcement des capacités et, grâce aux échanges de communauté à communauté, ont l'opportunité de partager leurs expériences avec leurs homologues dans d'autres communautés du Belize et des pays voisins, le Guatemala et le Mexique.

Ils sont impliqués dans les projets de conservation dans l'aire protégée, dont le soutien à la recherche et le suivi des ressources marines. Dans une activité particulière, les pêcheurs se sont appuyés sur leur expérience pratique des ressources marines pour apporter une éducation environnementale aux élèves locaux des communautés côtières comme Monkey River et Punta Negra.

Avec l'introduction récente de l'« accès géré » dans la réserve marine de Port Honduras, le programme des administrateurs communautaires sert de modèle pilote pour la participation des parties prenantes à la prise de décision sur les ressources halieutiques. L'accès géré est un outil de gestion de la pêche qui protège les stocks en identifiant les utilisateurs traditionnels dans une zone de pêche et garantit à ces utilisateurs traditionnels les droits exclusifs de pêche commerciale dans la zone. Parallèlement à son introduction dans la PHMR, qui se situe dans la zone tampon du site du patrimoine mondial, l'accès géré est en introduction pilote dans la réserve marine du récif de Glovers qui est situé à l'intérieur du site du patrimoine mondial du BBRS. À mesure de la progression de ces tentatives pilotes, l'approche d'accès géré sera considérée pour une application éventuelle dans d'autres aires marines protégées du Belize. Ce changement potentiel dans la politique actuelle de pêche en accès ouvert au Belize serait une contribution majeure à la gestion durable des ressources de



Poste de garde dans la réserve marine de Port Honduras, où l'Institut de Toledo pour le développement et l'environnement est responsable de la cogestion de l'aire protégée (Belize)
© David Comb

la pêche et à la santé de l'environnement marin en général, à l'intérieur et à l'extérieur du site du patrimoine mondial du BBRS.

Étude de cas 15 : Djoudj/Djawling (Sénégal et Mauritanie)

Situé dans la réserve de biosphère transfrontalière de Djoudj/Djawling (Sénégal et Mauritanie), le site du Parc national des oiseaux du Djoudj fait partie d'une mosaïque d'aires protégées et de zones tampons comprenant un vaste système de zones humides et d'aires humides inondées saisonnièrement qui s'étendent jusqu'à la côte. Dans ce cadre transfrontalier, les activités de formation et de renforcement des capacités de COMPACT ont fait que les communautés locales jouent à présent un rôle important dans la gouvernance et la prise de décision conjointe pour cette aire protégée d'importance mondiale. Cela a inclus leur implication dans des mesures de gestion et de conservation pratiques du site.

Dans un cas particulier, une CBO s'est associée avec un comité gouvernemental pour organiser des équipes de bénévoles qui ont arraché des plantes invasives (*Salvinia molesta*) de la rivière, et ont protégé les voies d'eau et les canaux pour l'observation des oiseaux et autres activités d'écotourisme fondées sur la communauté. Pendant le projet, des chefs de village locaux ont signé des accords avec le comité de gestion du projet pour soutenir les efforts de nettoyage. D'autres groupes locaux soutenus par COMPACT ont mobilisé des bénévoles pour un certain nombre de projets qui ont apporté les résultats suivants :

- ▶ 20 kilomètres de voies d'eau envahies par la *Typha australis* ont été réhabilités en tant qu'habitats ornithologiques par les

populations du village situé à proximité du Parc national des oiseaux du Djoudj au Sénégal.

- ▶ Un grand bassin dans la réserve spéciale de vie sauvage de Ndiaël a été restauré grâce à une initiative de « remise en eaux » conduite par les villages périphériques. De nombreuses espèces d'oiseaux qui avaient disparu de la région sont à présents revenus dans la zone humide.
- ▶ Des sites de nidification pour les tortues marines en danger dans le parc national de la Langue de Barbarie ont été documentés, cartographiés et protégés par les bénévoles communautaires, dans l'idée de développer les activités d'écotourisme fondées sur la communauté.

Pour le qui concerne le suivi écologique, COMPACT a impliqué les populations locales grâce à la formation d'« écocardes ». Les éléments essentiels de l'infrastructure du parc dans le Parc national des oiseaux du Djoudj ont été améliorés avec l'aide des communautés locales, dont le poste de commandement, les tours de garde, les stations d'observation et les panneaux indicateurs des chemins de randonnée. Cent soixante membres de CBO des villages disposent désormais d'instruments de repérage et ont été formés pour les utiliser dans les différentes parties de la réserve de biosphère transfrontalière du delta du Sénégal (RBTD).

Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal) / © Jessica Brown



4.7 Finance durable

Comme il a été développé au chapitre 3, lorsque COMPACT a été créé par le SGP en 2000, il disposait d'un cofinancement substantiel sous la forme d'une subvention de la Fondation des Nations Unies, qui fut par la suite associé à un financement FEM disponible pour l'octroi de petites subventions au niveau pays. Avec le temps, alors que différentes institutions prennent l'initiative de créer des structures du type de COMPACT, et/ou d'entreprendre des éléments du programme décrit dans ces pages, elles devront développer une stratégie de finance durable pour leur initiative, idéalement avec un horizon à long terme. Lors du lancement de ces efforts, la stratégie de financement doit viser à identifier une source de soutien de démarrage complétée par un flux de financement à long terme, élaboré sur une base de sources diversifiées. Prenant en compte le fait que les options de financement varient selon le contexte, quelques-unes des principales sources de financement sont examinées brièvement ci-dessous.

Les deux catégories importantes de financement pour la conservation au niveau mondial sont les fondations et les institutions multilatérales et, comme on l'a vu dans l'expérience COMPACT jusqu'à ce jour, ces sources peuvent jouer un rôle important au démarrage et dans le soutien des initiatives.

Les fondations – Elles comprennent une vaste gamme d'institutions privées octroyant des subventions aux niveaux international et national. Cela peut inclure des grands fonds de dotations, des fondations familiales, des fondations communautaires, des fonds à vocation arrêtée par le donateur, et des fondations d'entreprise. Le gestionnaire de projet cherchant à lancer une initiative doit identifier les fondations actives dans le domaine ciblé, étudier attentivement leurs missions et leurs orientations et l'accord potentiel avec les principes du projet.

Parmi les sources d'information sur les fondations qui apportent un soutien à des activités en rapport avec la conservation, il y a des groupes comme la fondation Center et une vaste gamme de bases de données.³⁶

Une fondation dont la mission concorde avec l'initiative proposée peut être une source excellente de financement de démarrage, idéalement avec un engagement de fonds pluriannuel. À long terme, une autre option peut être de développer une relation de réallocation de subvention avec une fondation. Dans ce scénario l'initiative reçoit une somme d'argent de la part de la fondation et réalloue ces fonds à des ONG et des CBO locales, en général sous la forme de petites subventions, endossant les responsabilités requises de diligence raisonnable, d'examen, de suivi et de rédaction de rapports pour ces projets.

Institutions bilatérales et multilatérales concernées par la conservation – Elles comprennent un vaste groupe d'acteurs, allant du Fonds pour l'environnement mondial de la Banque mondiale, aux institutions du système des Nations Unies (dont bien sûr l'UNESCO, le PNUD et le PNUE), ainsi qu'aux agences bilatérales responsables de l'administration de l'aide étrangère dans

un pays. Beaucoup de ces institutions sont des acteurs majeurs du financement mondial de la conservation, avec des fonds dédiés au soutien de la conservation de la biodiversité, à la protection du patrimoine et au développement communautaire. Comme pour les fondations, au niveau du site, le gestionnaire de projet devra étudier quelles agences sont actives dans le domaine cible, ainsi que leurs priorités et leurs critères. Selon la situation, dans cette grande catégorie d'institutions, il peut y avoir plusieurs sources potentielles de financement de démarrage et/ou de cofinancement à associer au financement provenant de sources privées ou autres.

Une autre sous-catégorie d'options de financement implique les sources spécifiques au patrimoine mondial. Par exemple, le Fonds du patrimoine mondial, créé avec des financements des États parties et de donations privées, apporte un soutien annuel à des activités sur des sites du patrimoine mondial. Cependant, comme ces fonds sont alloués en fonction des demandes des États parties et en général répondent à des besoins urgents, ils sont peu susceptibles d'être disponibles pour lancer une initiative à long terme fondée sur la communauté. D'un autre côté, le programme de subventions du Fonds de réponse rapide peut être utile comme source opportune de financement disponible pour les ONG traitant une menace immédiate à un site du patrimoine mondial (voir par exemple le Belize p. 67).³⁷

Les fonds fiduciaires pour la conservation – Ces dernières années, un certain nombre de mécanismes novateurs de financement durable ont été créés pour financer la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées, et on a constaté une prolifération de publications et de groupes de travail sur ce thème.³⁸ Seuls ou en tandem avec des subventions provenant de fondations privées ou d'agences d'aide multilatérales ou bilatérales, ces mécanismes peuvent aider à obtenir un flux de financement pour soutenir une initiative de type COMPACT sur un site du patrimoine mondial. Ces financements sont brièvement résumés ici, avec des informations sur les endroits où l'on peut trouver des renseignements plus détaillés et des conseils.

Des fonds fiduciaires pour la conservation, appelés également fonds environnementaux, ont été créés dans presque tous les pays du monde.³⁹ Ils sont initiés par les gouvernements mais structurés pour opérer de façon indépendante pour apporter un moyen transparent de gérer le financement du travail de conservation. Ils peuvent être conçus comme des fonds de dotation (qui dépensent uniquement les intérêts); comme des fonds tournants (qui facilitent le déboursement de fonds provenant d'autres sources); comme des fonds d'amortissement (qui dépensent le capital et les intérêts); ou comme une combinaison d'éléments. Les fonds environnementaux diffèrent dans leurs critères de financement mais la plupart devraient concorder avec les objectifs de projets de type COMPACT.

Les fonds environnementaux peuvent jouer un rôle important dans la canalisation des financements mondiaux et multilatéraux pour

³⁶ <http://foundationcenter.org>. Voir également http://meldi.snre.umich.edu/fellowships_and_funding/Environmental+Grantmaking

³⁷ <http://whc.unesco.org/fr/actualites/581/>

³⁸ Voir par exemple Conservation Finance Alliance, conservationfinance.org

³⁹ <http://www.cbd.int/financial/environmentfunds/>



*Une stratégie de financement durable doit reposer sur une base de sources de financement diversifiées (Mont Kilimandjaro, Tanzanie)
© Jessica Brown*

soutenir les priorités nationales de conservation. La Conservation Finance Alliance a produit une trousse à outils des financements environnementaux pour aider, encourager et guider la création de nouveaux fonds, et soutenir les bonnes pratiques. La trousse à outils apporte des informations sur les rouages des éléments juridiques, la gouvernance et l'administration de ces fonds fiduciaires pour la conservation.⁴⁰

De nombreux fonds environnementaux ont été à l'origine capitalisés grâce à des échanges dettes contre nature, cependant les fonds fiduciaires pour la conservation ont de plus en plus développé de nouvelles sources de revenus.

► **Le paiement pour les services écosystémiques (PES)**

– Les mécanismes de PES⁴¹ sont fondés sur la valorisation des services (eau potable, stabilisation du climat, poisson et vie sauvage, bioprospection, pollinisation des cultures et ressources esthétiques).⁴² Les revenus qui en sont dérivés sont fondés sur le principe que ceux qui procurent de tels services doivent recevoir une compensation de la part de ceux qui en bénéficient. Une grande variété de schémas de PES a été développée, avec des revenus canalisés via des fonds fiduciaires de conservation, mais des difficultés importantes demeurent pour étendre le système afin de générer des financements pour la conservation s'approchant des niveaux compensatoires⁴³ et pour trouver un moyen d'articuler les profits des bénéficiaires en aval.⁴⁴ Le schéma mondial de PES le plus important est peut-être REDD (Réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation de la forêt). REDD incite à s'écarter des courants historiques d'augmentation des taux de déforestation et d'émission de gaz à effet de serre. C'est un cadre à travers lequel les pays en développement sont récompensés financièrement pour toute réduction des émissions réalisées en association avec une diminution de la conversion des forêts par l'utilisation alternative des sols.⁴⁵ Le mécanisme s'est transformé en 2010 en REDD+, mais les ressources financières pour la mise en œuvre complète n'ont pas encore été atteintes. Alors que les négociations sur le climat continuent, REDD+ dispose d'un potentiel pour une capitalisation majeure des fonds fiduciaires pour la conservation.

► **Les revenus du tourisme** – Les sites du patrimoine mondial sont par définition attirants pour l'industrie du tourisme.⁴⁶ De nombreux fonds fiduciaires de conservation ont développé

des mécanismes pour récolter des revenus pour soutenir la conservation des aires protégées. Le principe est que les touristes et les opérateurs touristiques devraient soutenir l'entretien, la recherche et l'interprétation des sites qui offrent la base de leur expérience touristique. Les revenus peuvent aller de contributions volontaires des opérateurs touristiques à des taxes hôtelières par lit et à des systèmes élaborés de collecte de redevances, souvent conçus pour maximiser les retours des voyageurs étrangers.⁴⁷ Par exemple, le Belize collecte une taxe de sortie de 37,50 \$ sur tous les touristes et les étrangers au Belize à leur sortie du pays. (Le tourisme a contribué pour plus de 22 % au PIB du pays en 2007.) Une portion (aujourd'hui de 7,50 \$) de cette somme prend la forme de taxe de conservation et va directement au Fonds fiduciaire des aires protégées.⁴⁸ Celui-ci distribue les fonds aux agences gouvernementales et aux organisations non gouvernementales pour des projets de conservation sur une base de subventions concurrentielles.

► **Taxes spéciales sur l'utilisation et l'extraction des ressources** – Comme pour les redevances touristiques, les gouvernements peuvent capitaliser les fonds fiduciaires pour la conservation grâce à des redevances et des taxes sur la consommation des ressources. Cela peut inclure des redevances sur la sylviculture, la chasse et la pêche, des redevances de licence pour des concessions, ainsi que des amendes, des redevances ou des royalties pour les industries extractives. Les redevances pour l'extraction des ressources sont en général payées en tant que compensation pour atténuer les impacts directs; les taxes de conservation soutiennent l'entretien de la ressource en question. De telles redevances sont le plus efficacement collectées pour des raisons de conservation quand elles sont affectées, c'est-à-dire, quand elles ne rentrent pas dans les fonds généraux alloués via un processus politique. Au contraire, elles sont dédiées, et 100 % des fonds engagés vont dans un fonds de conservation pour être dépensés. Le plus ancien exemple de ceci se trouve peut-être aux États-Unis, où, depuis 1937, 11 % des taxes sur la vente de matériels de chasse et de pêche sont redistribuées directement à des projets de conservation, en particulier pour la création et l'entretien de refuges nationaux de vie sauvage. La taxe a généré plus de 5 milliards de dollars en soixante-quinze ans.⁴⁹

Bien que les bases philosophiques sur lesquelles repose le financement de la conservation soient bien établies, les mécanismes de collecte de valeurs à partir de l'utilisation de la ressource et des services écosystémiques, et de réversion d'une portion de celles-ci aux communautés locales qui entretiennent ces ressources sont encore sous-développés. Cependant, parce que des projets de type COMPACT s'occupent des besoins de développement communautaire ainsi que de la gestion des ressources sur les sites du patrimoine mondial, ils peuvent être éligibles à recevoir des financements sur des principes humanitaires aussi bien que sur des mécanismes écologiques et centrés sur la diversité tels que ceux décrits ici.

40 Voir <http://conservationfinance.org/about.php>

41 Également appelés Paiement pour les services écologiques et Paiement pour les services environnementaux.

42 http://www.unep.org/pdf/PaymentsForEcosystemServices_en.pdf

43 <http://www.nber.org/papers/w18740>

44 Par exemple les bénéficiaires en aval de sites du patrimoine situés en amont comprennent ceux qui reçoivent des services liés à la fourniture d'eau urbaine, à la génération d'énergie hydraulique, à la modulation du débit fluvial et à l'irrigation pour l'agriculture. Le traitement et le calcul de ces services seront essentiels pour cibler la capitalisation du secteur privé qui pourrait soutenir les sites du patrimoine mondial.

45 <http://theredddesk.org/what-is-redd>

46 Pour des conseils supplémentaires, voir le programme Patrimoine mondial et tourisme durable <http://whc.unesco.org/fr/tourisme/> et <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-113-2.pdf>

47 https://www.cbd.int/doc/nbsap/finance/Guide_Tourism_Nov2001.pdf

48 http://conservationfinance.org/guide/guide/images/9_bayond-2.pdf

49 <http://www.thewildlifeneews.com/2007/09/23/pittman-robertson-act-70-years-of-conservation-dollars/>

5

Engager les communautés dans le suivi et la rédaction de rapports



*Suivi participatif dans une communauté forestière à Sian Ka'an (Mexique)
© Omar Martinez Castillo*

5.1 Introduction



Ce chapitre examine les approches qui peuvent faciliter l'implication des populations autochtones et des communautés locales dans le suivi et l'élaboration de rapports sur les sites du patrimoine mondial. Les *Orientations* de la Convention du patrimoine mondial demandent

explicitement l'implication des communautés locales à chaque étape du processus du patrimoine mondial, ce qui, bien sûr, inclut le suivi et les rapports réguliers (WHC, 2013b, paragraphes 40 et suivants).

Idéalement, l'engagement en amont des communautés tôt dans le cycle du patrimoine mondial – de leur implication dans la phase de proposition d'inscription jusqu'à la planification et la gestion – aura jeté les fondations de leur implication dans ce dernier stade du processus. Ce scénario n'est pas habituel. Comme il a été indiqué page 34, l'expérience actuelle d'engagement en amont n'est pas la norme et de nombreux sites ont été établis sans cela. Cependant, même quand c'est le cas, il existe un certain nombre d'options qui peuvent préparer les bases d'une implication significative dans le suivi continu et les rapports. Cela inclut la démarche de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle, l'identification d'indicateurs pour le suivi et la collecte des données.

Ce chapitre examine brièvement certains des éléments essentiels de l'engagement des communautés dans le suivi et l'élaboration des rapports. Étant donné que l'expérience de terrain est encore limitée, il se concentre sur des idées et des recommandations.

Pourquoi faire participer les communautés au suivi et au rapport ?

Comme cela a été développé au chapitre 1, à la suite de l'adoption de « communauté » comme le « cinquième C » des Objectifs stratégiques de la Convention du patrimoine mondial, les *Orientations* demandent aujourd'hui que les populations autochtones et les communautés locales jouent un rôle significatif dans toutes les phases du processus du patrimoine mondial. Plus encore, les nouvelles stratégies visant à mener une gestion efficace du patrimoine mondial affirment l'importance d'impliquer les communautés. Le travail émergent sur les services écosystémiques constate que les communautés locales sont bien souvent les gardiennes d'une série de paysages et des ressources qui leur sont associées et qui offrent des bénéfices mondiaux.

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles l'engagement communautaire dans le suivi et le rapport est important pour améliorer cette étape du processus du patrimoine mondial, et plus généralement pour lesquelles il est vital pour la gestion efficace et la protection à long terme au niveau du site. On peut citer :

- **La contribution à l'efficacité de la gestion** – Comme il est développé dans la *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine* (Hockings et al., 2008), le suivi des résultats de la

gestion se pratique à travers une série d'étapes qui incluent l'identification des valeurs du site, le développement d'une série d'indicateurs, l'accord sur des seuils et la recherche de réponses à un éventuel dépassement de ces seuils. L'inclusion de savoirs écologiques traditionnels dans ces phases de suivi peut renforcer l'exactitude et la pertinence des exercices de suivi.

- **La garantie que les menaces sont identifiées tôt et complètement** – Les communautés locales – habitants individuels et organisations locales – sont souvent en meilleure position pour signaler rapidement les menaces et peuvent aider à renforcer un système de première alerte sur des menaces pesant sur un bien du patrimoine mondial (voir l'étude de cas 14, p. 67, du Belize). Plus généralement, les communautés locales peuvent contribuer à l'évaluation de l'état de conservation des biens, en particulier celle des menaces et des dégâts potentiels, ainsi que des améliorations significatives à la valeur universelle exceptionnelle, à l'authenticité et l'intégrité d'un site.⁵⁰
- **Le développement d'une série complète d'indicateurs** – L'apport local pour l'identification des indicateurs de suivi aidera à garantir une meilleure exhaustivité de la liste d'un site. Ainsi, les indicateurs peuvent inclure des savoirs traditionnels sur les ressources naturelles et culturelles d'un bien quant à son statut, les menaces potentielles et les pratiques traditionnelles qui ont prouvé leur durabilité dans le temps. En outre, l'apport local peut aider à garantir que la liste comprend des indicateurs sur le bien-être communautaire.
- **Lier la valeur universelle exceptionnelle et les valeurs locales dans le suivi** – L'implication des communautés locales dans le suivi aidera à garantir une vision plus complète des diverses valeurs des biens du patrimoine mondial et aidera à relier les valeurs locales et la VUE. La considération des valeurs détenues par la communauté peut améliorer et élargir la VUE élaborée pour un site existant ou potentiel du patrimoine mondial.
- **Le rapprochement avec le suivi et les rapports d'autres conventions, comme la CDB** – Alors que les États parties demandent une coordination plus étroite entre les entités concernées par les différentes conventions traitant de biodiversité, comme la Convention sur la diversité biologique et la Convention du patrimoine mondial (voir l'encadré 16), il sera de plus en plus nécessaire d'harmoniser, autant que faire se peut, les processus et les indicateurs utilisés pour le suivi et les rapports. La liste des indicateurs identifiés par le Plan stratégique pour la biodiversité de la CDB inclut des points concernant l'engagement public, les savoirs traditionnels et l'accès et la participation équitable aux bénéfices. L'assurance

⁵⁰ Le paragraphe 50 des *Orientations* (WHC, 2013b) a formulé le processus de traitement de l'information sur la détérioration ou les menaces à l'égard des biens inscrits reçue directement d'une source autre que l'État partie concerné, dont les communautés locales.

de l'implication des communautés locales est de plus en plus une attente de ces conventions.

- **L'encouragement d'un engagement continu dans la gérance** – Grâce à une participation significative au suivi et à l'élaboration de rapports sur l'état d'un site du patrimoine mondial, les populations autochtones et les

communautés locales sont plus susceptibles de rester engagées activement dans sa conservation au quotidien, en entreprenant des activités de protection, d'atténuation et de restauration. Comme il a été remarqué plus haut, leur rôle de gardiens de ces ressources au niveau du site dégage des bénéfices locaux et mondiaux.

Encadré 16 : Liens entre le suivi et le rapport de la Convention du patrimoine mondial et de la Convention sur la diversité biologique

Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique recherche une collaboration plus étroite avec les entités concernées par la Convention du patrimoine mondial dans le but d'atteindre les cibles essentielles de la CDB. Dans une décision récente (XL/6), la Conférence des parties à la CDB a réitéré l'importance de la coopération entre les conventions traitant de biodiversité, les conventions de Rio et les autres instruments pertinents, et d'augmenter les synergies entre les conventions concernées par la biodiversité et les entités qui leur sont associées dans le but d'atteindre l'application complète de la Convention sur la diversité biologique et le Plan stratégique pour la biodiversité (2011-2020). L'augmentation de l'efficacité et de la portée de la coopération avec les partenaires, et l'amélioration de la coordination dans le but d'atteindre la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité ont été reconnues comme prioritaires par le Secrétariat de la CDB pour les quelques années à venir.

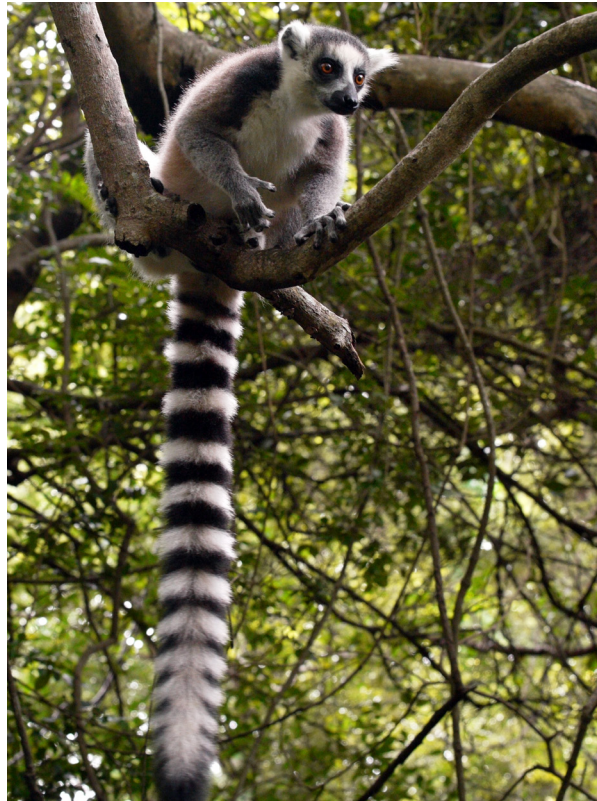
Le Plan stratégique pour la biodiversité pose vingt cibles, connues comme les cibles d'Aichi pour la biodiversité, comprises dans cinq objectifs stratégiques en relation avec :

- Le traitement des causes sous-jacentes à la perte de biodiversité en intégrant les questions de biodiversité dans le gouvernement et la société;
- La réduction des pressions directes sur la biodiversité et la promotion de son utilisation durable;
- L'amélioration du statut de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique;
- L'augmentation pour tous des bénéfices provenant de la biodiversité et des services écosystémiques; et
- L'augmentation de la mise en œuvre, grâce à une planification participative, à la gestion des savoirs et au renforcement des capacités.

Alors que les pays signataires de la CDB se rapprochent de l'évaluation de leurs contributions à l'atteinte des cibles d'Aichi pour la diversité, ils seront encouragés à inclure l'état des biens du patrimoine mondial dans leurs rapports sur les progrès vers ces cibles. La cible 11 est particulièrement pertinente, elle demande la conservation d'au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures, et de 10 % des zones côtières et marines « au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement, et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin ». Aussi, il serait important d'harmoniser les indicateurs de suivi des progrès vers les cibles d'Aichi (liste indicative d'indicateurs pour le Plan stratégique pour la biodiversité) et ceux du suivi de l'état de conservation du patrimoine mondial. Le Centre du patrimoine mondial offre des conseils pour l'incorporation du patrimoine mondial dans les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), instrument de politique nationale pour la mise en œuvre des cibles d'Aichi. En outre, le Centre du patrimoine mondial explore les façons de mieux relier son système d'information en ligne sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/soc/>) à d'autres banques de données sur les aires protégées et sur le patrimoine mondial naturel et culturel, comme la base de données mondiale sur les aires protégées du Centre de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) (Rössler et Veillon, 2013).

51 Avec la Convention du patrimoine mondial et la Convention sur la diversité biologique, les conventions traitant de biodiversité reconnues dans cette décision incluent la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGR), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (Convention Ramsar).

52 <http://www.cbd.int/doc/meetings/wgri/wgri-05/official/wgri-05-08-fr.pdf>



Une couverture adéquate et une gestion efficace des aires protégées sont essentielles pour l'habitat des espèces en danger comme ce lémurien (Madagascar)
© Our Place

5.2 Suivi et rapport

Alors que l'élaboration de rapports est une partie obligatoire du processus du patrimoine mondial, c'est également un élément essentiel pour parvenir à une gestion efficace. Le suivi est un outil vital pour la collecte d'informations permettant d'évaluer comment un site se comporte pour guider la prise de décision de conservation et de gestion. Comme il est développé dans la *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine*, le développement d'un bon plan de suivi directement relié à la gestion de la valeur universelle exceptionnelle d'un site aidera à faciliter la conformité avec les processus de rapport, rendant, idéalement, ces processus moins lourds grâce à la collecte systématique des informations nécessaires au fil du temps. Comme la *Trousse* l'explique en détail, le suivi doit aussi être vu « comme l'outil qui permet à la gestion de changer, qui encourage une attitude proactive plutôt que réactive dans la conservation et la gestion du patrimoine et qui peut réellement gagner le support de bailleurs potentiels en faisant preuve d'une approche cohérente et crédible » (Hockings et al., 2008).

Un plan de suivi est fondé sur un processus méthodique visant à mesurer les résultats de la gestion (voir la figure 6). Il existe dans le suivi du patrimoine mondial plusieurs étapes qui se prêtent à un engagement actif des communautés locales, en particulier les étapes en relation avec les indicateurs de développement, l'élaboration de méthodes et la collecte d'informations. En outre, quand cela est possible, les communautés devraient être impliquées dans l'examen et la révision des plans de suivi au fil du temps.

Une première étape importante dans le développement d'un plan de suivi est d'élaborer une série d'indicateurs. Comme il est exposé dans le manuel *Gérer le patrimoine mondial naturel* (WHC, 2012a), les indicateurs peuvent être quantitatifs ou qualitatifs et, idéalement, devraient posséder les caractéristiques suivantes :

- ▶ Montrer une relation claire, prévisible et vérifiable à l'élément mesuré ;
- ▶ Être sensibles au changement et ainsi être capables de montrer que les actions de gestion ont un effet ;
- ▶ Refléter les changements à long terme plutôt que les fluctuations à court terme ou localisées ;
- ▶ Refléter les changements qui auront des implications directes pour la gestion, dont les changements biologiques, sociaux, culturels, économiques et politiques ;
- ▶ Refléter les changements sur une échelle et sur une période pertinentes par rapport à la gestion ;
- ▶ Être rentables en termes de collecte de données, d'analyse et d'interprétation ;
- ▶ Être simples à mesurer et interpréter ;

- ▶ Être susceptibles d'être collectés, analysés et rapportés de façon régulière; et
- ▶ Évaluer les impacts des menaces connues et détecter de nouvelles menaces.

L'engagement communautaire à cette étape devrait impliquer de contribuer à identifier toute la gamme des indicateurs concernant la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial,⁵³ ainsi que les indicateurs du bien-être communautaire. Ce dernier peut inclure, par exemple : la disposition des services écosystémiques, l'accès aux ressources et aux zones traditionnellement utilisées par les populations locales, le statut des savoirs et pratiques écologiques traditionnelles, les interactions avec l'extérieur, l'impact sur les institutions traditionnelles, le statut juridique et les titres fonciers. Une fois que l'ensemble des indicateurs est développé, la conception des méthodes à utiliser dans le processus de suivi devrait également être développée en consultation avec les communautés locales.

La collecte de données peut impliquer l'utilisation de sources de données existantes et de sources nouvelles. Comme il a été développé dans le manuel *Gérer le patrimoine mondial naturel* (WHC, 2012a), la collecte de données offre l'opportunité d'impliquer la communauté locale avec le bénéfice éventuel d'être un moyen rentable de collecter des données, augmentant

le soutien de la part de l'aire protégée en général grâce à une meilleure compréhension des objectifs de gestion. Comme l'explique le manuel, cette approche devrait être fondée sur des protocoles de suivi qui devraient être créés pour garantir la qualité et la crédibilité du suivi.

Évolution de la Convention du patrimoine mondial sur le suivi et le rapport

Le processus de suivi et de rapport pour le patrimoine mondial a évolué avec le temps selon les grandes décisions politiques du Comité du patrimoine mondial : d'un suivi ad hoc à un suivi systématique et un rapport périodique. Un tournant important a été la décision de 2008 du Comité de demander des rapports sur les courants de la conservation. Cela a eu pour résultat un projet sur les tendances de l'état de conservation, menant à la création et à la gestion d'un système d'information en ligne en 2012, qui suit l'état des biens du patrimoine mondial selon le suivi réactif depuis 1979 (Rössler et Veillon, 2013).⁵⁴

Les éléments essentiels de la phase de suivi et de rapport du cycle du patrimoine mondial sont le suivi réactif, le rapport périodique et le mécanisme de suivi renforcé. Ils sont résumés au tableau 4.⁵⁵

53 À cet égard, dans le cadre du suivi réactif, le Comité du patrimoine mondial a adopté en 2013 (Décision 37 COM 7A 40, http://whc.unesco.org/fr/decisions/?id_decision=50178) des conseils formels pour la rédaction de l'état de conservation souhaité en vue du retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR). Ces orientations, rédigées en commun par le Centre du patrimoine mondial et les trois organisations consultatives (<http://whc.unesco.org/document/123576>), prévoit le développement d'un ensemble d'indicateurs qui sont développés sur la base de l'examen de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle, des mesures correctives et de l'état général de conservation du bien.

54 Il est à remarquer que cet outil de suivi réactif est public et que, de ce fait, tous les documents statutaires relevant de la conservation et de la gestion d'un bien sont accessibles à tous, y compris aux communautés. Cela apporte une meilleure transparence au suivi et aux processus de rapport du patrimoine mondial.

55 On trouvera des informations complémentaires sur ce sujet à <http://whc.unesco.org/fr/118/>

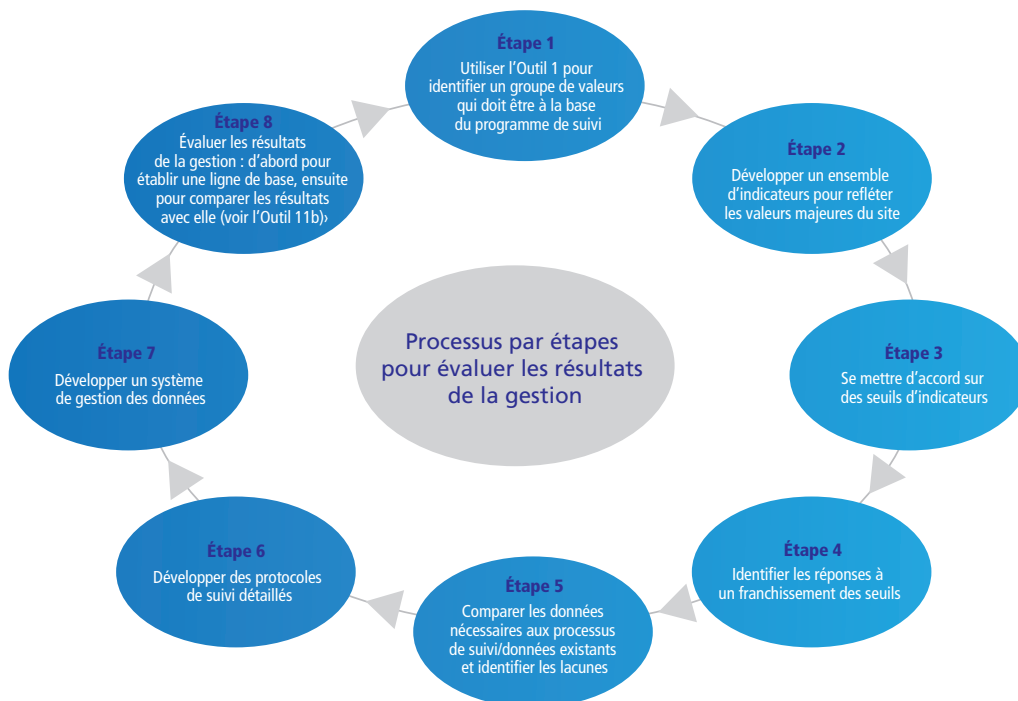


Figure 6 : Établir un plan de suivi; adaptée de la Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine (Hockings et al., 2008).

Tableau 4 : Définitions et formats de suivi et de rapport

Type de rapport	Suivi réactif	Suivi périodique	Suivi renforcé
Définition	Paragraphe 169 des <i>Orientations</i> : « Le suivi réactif est la soumission par le Secrétariat, d'autres secteurs de l'UNESCO et les Organisations consultatives au Comité, de rapports sur l'état de conservation de certains biens du patrimoine mondial qui sont menacés. »	Paragraphe 199 des <i>Orientations</i> : « Les États parties sont invités à présenter à la Conférence générale de l'UNESCO, par l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial des rapports sur les dispositions législatives et règlements administratifs et les autres mesures qu'ils auront adoptées pour l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire. »	Non défini dans les <i>Orientations</i> ni dans la Convention : décision d'introduire ce mécanisme prise par la 31 ^e session du Comité du patrimoine mondial (Décision 31 COM 5.2).
Délais	Paragraphe 169 des <i>Orientations</i> : « À cet effet, les États parties doivent soumettre au Comité, au plus tard le 1 ^{er} février, par l'intermédiaire du Secrétariat, des rapports spécifiques et des études d'impact chaque fois que des circonstances exceptionnelles se produisent ou que des travaux sont entrepris qui pourraient avoir un effet sur l'état de conservation du bien. »	Paragraphe 205 : « Après le premier cycle de six ans, chaque région fera de nouveau l'objet d'une évaluation dans le même ordre que celui indiqué dans le tableau ci-dessus. Après le premier cycle de six ans, il pourrait y avoir une pause dans l'évaluation pour estimer et réviser le mécanisme de soumission de rapports périodiques avant de commencer un nouveau cycle. » Premier cycle : de 2000 à 2006 ; deuxième : de 2010 à 2016.	Pas de délai fixé, mais « peut être demandé dans des cas exceptionnels et spécifiques soit par le Comité du patrimoine mondial soit par le Directeur général ».
Entrepris par	Les États parties font rapport ; le suivi réactif est coordonné par le Centre du patrimoine mondial avec des apports des Organisations consultatives (missions rapports).	Les États parties ; le Centre du patrimoine mondial coordonne le rapport ; les Organisations consultatives sont impliquées dans l'analyse, en particulier pour ce qui est du renforcement des capacités.	L'UNESCO avec les États parties et les Organisations consultatives.
Rapport	Chaque année au Comité du patrimoine mondial pour sa session ordinaire.	Tous les six ans un rapport de synthèse (par région) au Centre du patrimoine mondial pour sa session ordinaire.	Sur une base ad hoc et rapport au Comité du patrimoine mondial même entre les sessions.
Couverture	Sites menacés.	Tous les États parties (section I) et tous les sites (section II) par région.	Sites menacés spécifiques.
Format	Format de rapport sur l'état de conservation à destination des États parties (facultatif) : http://whc.unesco.org/uploads/pages/documents/document-171-3.doc	Annexe VII des <i>Orientations</i> ; le format a été adopté par le Comité à sa 22 ^e session en 1998. Questionnaire révisé adopté par le Comité à sa 32 ^e session en 2008.	Non applicable.

Source : Rössler et Veillon (2013).

Suivi réactif

Le suivi réactif est la soumission au Comité par le Secrétariat, par d'autres secteurs de l'UNESCO et par les organisations consultatives, de rapports sur l'état de conservation de certains biens du patrimoine mondial qui se trouvent menacés. À cette fin, les États parties doivent soumettre au Comité, par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial, des rapports spécifiques et des études d'impact chaque fois que des circonstances exceptionnelles se produisent ou que des travaux sont entrepris qui pourraient avoir un effet sur l'état de conservation du bien.

Le processus de suivi réactif (y compris le mécanisme de suivi renforcé) est une composante primordiale de l'engagement des

communautés. Les communautés locales peuvent soit fournir des informations au Centre du patrimoine mondial ou aux organisations consultatives (paragraphe 174 des *Orientations*) – ce qui très souvent conduit à la présentation d'un rapport sur l'état de conservation au Comité du patrimoine mondial – soit assister les autorités pertinentes dans le suivi et la collecte des données appropriées sur l'état de conservation du site.

En outre, chaque fois qu'une mission de suivi réactif est envoyée sur un site par le Comité, l'équipe de la mission rencontre les représentants des communautés locales pour connaître leurs vues sur la situation et leurs apports.

Rapports périodiques

Tous les six ans, par roulement régional, tous les biens du patrimoine mondial doivent soumettre des rapports à l'UNESCO. Ces rapports, conduits par les États parties, permettent au Centre du patrimoine mondial d'évaluer les conditions des biens et, éventuellement, de décider de la nécessité d'alerter le Comité du patrimoine mondial sur des menaces spécifiques et urgentes, afin d'adopter des mesures spéciales pour résoudre les défis et les problèmes récurrents. L'exercice de rapport périodique est décisif pour le travail en réseau, les échanges et l'information, et pour établir régionalement des relations entre les gestionnaires de site dans le système du patrimoine mondial. En outre, l'exercice offre une tribune pour l'échange de bonnes pratiques, somme le modèle COMPACT.

Le rapport périodique sur le patrimoine mondial doit viser quatre principaux objectifs :

- ▶ Fournir une évaluation de l'application de la Convention du patrimoine mondial par l'État partie ;
- ▶ Fournir une évaluation du respect de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans le temps ;
- ▶ Fournir des informations actualisées sur les biens du patrimoine mondial pour enregistrer les changements de circonstances et l'état de conservation des biens ;
- ▶ Fournir un mécanisme de coopération régionale et d'échange d'informations et d'expériences entre les États parties sur la mise en œuvre de la Convention et la conservation du patrimoine mondial.

Parmi les résultats attendus de l'exercice de rapport périodique il importe que l'information collectée pendant cette phase contribue à :

- ▶ Évaluer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial ;
- ▶ Déterminer si la valeur universelle exceptionnelle de tous les biens du patrimoine mondial a été respectée dans le temps ;

- ▶ Aider à résoudre des problèmes et questions exceptionnels grâce à une prise de décision motivée ;
- ▶ Partager des expériences, des bonnes pratiques, des savoirs et des leçons retenues entre les États parties, les gestionnaires de sites et les autres praticiens du patrimoine mondial ;
- ▶ Encourager la coopération et la création de réseaux entre les partenaires ;
- ▶ Apporter un outil de décision aux États parties, aux institutions nationales, au Comité du patrimoine mondial et au Centre du patrimoine mondial ; et
- ▶ Sensibiliser sur la Convention du patrimoine mondial, en particulier sur l'importance de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle et sur les concepts d'authenticité/intégrité.

À partir de l'information collectée grâce à l'exercice de rapport périodique, un rapport final est préparé, en consultation avec les points focaux nationaux, pour présentation au Comité du patrimoine mondial. Le rapport final forme la base du développement des plans d'action ciblés au niveau régional et national, qui répondront aux besoins, aux défis, aux menaces, aux forces et aux atouts identifiés et présentés par le travail du rapport périodique.⁵⁶

Le *Rapport périodique : Manuel à l'usage des gestionnaires de sites* (WHC, 2012b) détaille les étapes du processus, y compris la façon d'avoir accès au questionnaire en ligne et de le remplir. Comme il est spécifié dans le document, les rôles et les responsabilités pour renseigner les différentes sections du questionnaire sont entre les mains du gestionnaire de site, du point focal national et du Centre du patrimoine mondial. Au niveau du site, c'est donc au gestionnaire de site de s'assurer qu'il/elle a collecté l'apport des communautés locales avant de procéder à la documentation du questionnaire de rapport périodique.

L'expérience des rapports périodiques en Afrique apporte un exemple utile de la façon dont le processus peut inclure spécifiquement les cibles communautaires (voir l'étude de cas 16).

⁵⁶ <http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>

Utilisation de GPS portatifs pour le suivi et la cartographie des ressources du Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa (Philippines)
© Bonifacio Tobias



Étude de cas 16 : Rapports périodiques en Afrique

Le deuxième cycle de rapports périodiques dans la région Afrique, accompli en 2000-2001, a identifié plusieurs problèmes et objectifs concernant les communautés pour la future mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans la région.

Le Plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique, approuvé par le Comité du patrimoine mondial à sa 36^e session (Saint-Pétersbourg, 2012), recommande des actions à entreprendre au niveau régional et sous-régional pour traiter les questions soulevées par l'exercice de rapport périodique. Deux des cinq objectifs font directement référence aux communautés : l'objectif 2 pour améliorer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial par une gestion efficace des risques, par une meilleure implication des communautés, et par l'apport de bénéfices économiques directs aux communautés locales ; et l'objectif 3 pour gérer efficacement les biens existants en reconnaissant, documentant et formalisant les systèmes traditionnels de gestion et en les intégrant complètement dans les mécanismes de gestion existants.

Plusieurs opportunités se présentent d'utiliser le modèle COMPACT comme un des outils pour atteindre ces objectifs, comme il est décrit dans cette publication. COMPACT a également été inclus dans le programme Nature Afrique, cadre de mise en œuvre majeur du Plan d'action pour les sites naturels. Cela a eu pour résultat la production de cette publication, précédée d'ateliers de formation destinés à tester la méthodologie et à former les gestionnaires de quatorze sites du patrimoine mondial. Au sein du programme, l'approche COMPACT a été également mise en œuvre sur un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril – le Parc national du Simien (Éthiopie).

Sources : Patrimoine mondial dans la région Afrique – Principaux résultats : second cycle de rapports périodiques. whc.unesco.org/document/133417

Africa Nature. <http://whc.unesco.org/fr/afrique/>



*Un atelier de formation COMPACT s'est tenu au Mont Cameroun début 2014 dans le cadre du programme Africa Nature (Cameroun)
© UNESCO/B. Diawara*

5.3 Considérations et recommandations

Lors du développement et/ou de l'examen d'un plan de suivi et de rapport au niveau du site, les questions suivantes devraient être prises en compte :

- ▶ Le Plan général de gestion du site du patrimoine mondial inclut-il des objectifs concernant l'engagement communautaire dans la phase de suivi/rapport ?
- ▶ Considérant la tendance à réaliser des évaluations et des rapports nationaux pour le patrimoine mondial, dans l'idée d'atteindre les exigences d'autres conventions, le plan entend-il de répondre aux indicateurs de ces différentes conventions de manière holistique ?
- ▶ Considérant le travail conjoint régulier entre l'UNESCO et la CDB sur la culture et la biodiversité, le plan de suivi inclut-il des indicateurs des valeurs culturelles aussi bien que naturelles ainsi que leurs liens réciproques ?

Les recommandations suivantes sont à examiner :

- ▶ Les communautés locales devraient jouer un rôle significatif dans le processus de suivi – de l'élaboration des objectifs à l'identification des indicateurs, à la collecte et à l'analyse des

données dans le système spécifique au site ainsi que dans les systèmes spécifiques à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

- ▶ Les indicateurs de suivi et de rapport devraient prendre en compte la diversité et la qualité de la gouvernance. Comme il a été développé plus haut, la gouvernance et la gestion sont deux aspects différents de la gestion d'un site du patrimoine mondial. Les indicateurs de qualité de gouvernance comprennent les éléments relatifs à la légitimité et à la parole de tous les acteurs (parties prenantes, détenteurs de droits et garants des droits), à la direction, la performance, la redevabilité, et l'impartialité et les droits.
- ▶ Les processus statutaires et les formats devraient inclure des questions sur l'engagement communautaire dans la gestion à toutes les étapes, comme :
 - Une entité de gouvernance locale est-elle en place ?
 - Existe-t-il des structures au niveau du site pour une communication fréquente, une consultation et une collaboration avec les communautés ?
 - Existe-t-il un flux de financement pour soutenir les petits projets au niveau du paysage ?

Étude de cas 17 : Réponse rapide et suivi réactif au Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize

L'expérience du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (BBRRS) illustre le rôle que les ONG locales, les associations d'utilisateurs de la ressource et les chefs communautaires peuvent jouer dans le suivi d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Plusieurs ONG sont impliquées dans la cogestion d'aires protégées dans le site du patrimoine mondial et elles sont en liaison étroite avec les CBO concernées par les ressources du BBRRS, comme les associations de pêcheurs.

La zone côtière du Belize est un système naturel exceptionnel composé du récif de corail le plus grand de l'hémisphère nord, d'atolls au large, de plusieurs centaines de bancs de sable, de forêts de mangroves, de lagons côtiers et d'estuaires. Les sept sites du système illustrent l'histoire de l'évolution du développement du récif corallien et constituent un habitat significatif pour des espèces menacées. Le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2009. Les principales inquiétudes exprimées par le Comité du patrimoine mondial dans sa Décision 33COM 7B.33 étaient la vente, la location et le développement continus des terres du bien, l'expiration du moratoire sur la coupe de la mangrove ainsi que la faiblesse des mécanismes institutionnels de coordination pour

ce qui concerne la gestion et la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien.⁵⁷

Début 2010, le Fonds de conservation Ya'axché, ONG locale responsable de la cogestion de la réserve de nature terrestre de Bladen, a signalé une menace grave pour le récif de la barrière du Belize sous la forme d'un travail de prospection non autorisé pour la réalisation d'un éventuel barrage hydroélectrique au sein de la réserve de Bladen. S'il était construit, le barrage serait une source de dépôt de sédiments conduisant à l'envasement des eaux du BBRRS. Sans la vigilance de cette ONG locale, basée dans la communauté de Punta Gorda, ce problème n'aurait peut-être pas été identifié. Le Fonds de conservation Ya'axché a approché la Facilité de réponse rapide⁵⁸ et a reçu une subvention pour suivre cette menace envers le site du patrimoine mondial.

⁵⁷ WHC-13/37.COM/7A

⁵⁸ La Facilité de réponse rapide est un programme de petites subventions d'urgence qui apporte un soutien rapide permettant de donner des réponses immédiates à de graves menaces envers la conservation de la vie sauvage, principalement sur des sites du patrimoine mondial. Elle est financée par la Fondation des Nations Unies, le Fonds Arcadia Land et Jet Tours.

Travaillant étroitement avec le Département de la foresterie du Belize, l'ONG a conduit des missions immédiates de suivi dans des parties éloignées de la réserve pour s'assurer que les activités cessent, obligeant le promoteur à se plier aux lois et aux réglementations existantes. Elle a également proposé de travailler avec des experts internationaux et les communautés locales pour évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels du barrage, tout en tenant les autorités gouvernementales partenaires régulièrement informées de ses progrès. Début 2013, en réponse à la demande du Comité du patrimoine mondial lors de sa 36^e session (Saint-Petersbourg, 2012), l'UICN a envoyé une mission de suivi réactif au BBRRS, dotée des objectifs suivants : considérer l'état de conservation du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize en totalité, actualiser les mesures correctives et établir des échéances pour leur mise en œuvre, et aider l'État partie à atteindre l'état désiré de conservation pour retirer le bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. Du fait

de leur place dans la cogestion d'importantes zones du bien, les ONG ont joué un rôle décisif dans la mission de suivi réactif. Des consultations ont été menées avec plusieurs ONG et CBO, ainsi qu'avec des pêcheurs locaux, des opérateurs de tourisme et des chefs locaux qui siègent dans les comités consultatifs des réserves du bien. COMPACT a été consulté pendant cette mission et a aidé à faciliter l'implication des organisations locales concernées par le site du patrimoine mondial. La mission de suivi réactif a conclu qu'alors que le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize conservait tout à fait les valeurs pour lesquelles il a été inscrit comme bien du patrimoine mondial en 1996, il continuait d'être confronté à une multitude de processus et d'actions qui menacent sa valeur universelle exceptionnelle, dont des menaces immédiates et des menaces à long terme.

Source : Byron et Osipova (2013)



Un enfant visitant un jardin familial dans un village à proximité de Sololá (Guatemala)
© Elise Mitchell

6

Encourager la synergie au niveau du paysage : exemples d'interventions



*Dans des communautés à proximité du Mont Cameroun, les femmes récoltent du fourrage pour un centre local de réhabilitation de la vie sauvage qui associe la conservation des espèces et les moyens de subsistance locaux (Cameroun)
© Jessica Brown*

6.1 Introduction

Ce chapitre examine des exemples de types d'interventions de projets qui peuvent être développés en tant que partie d'une initiative au niveau de paysage associant la conservation et le bien-être de la communauté. Il n'est pas question d'inventorier toutes les interventions possibles, les exemples exposés ici sont indicatifs du type de questions qui se posent à l'intérieur et à l'extérieur des sites du patrimoine mondial, et du type d'interventions de projets qui peuvent être utilisés pour y répondre. Illustré avec des études de cas de COMPACT et par d'autres initiatives, il présente une vue de ce qui est possible.

Les types d'interventions qui émergent varieront, bien sûr, en fonction du site et des besoins identifiés par les communautés. Chaque initiative fondée sur un site doit tracer sa propre approche stratégique pour trouver la bonne niche pour des interventions fondées sur la communauté dans le paysage terrestre/marin et pour créer des synergies entre les partenaires. Idéalement, de telles interventions doivent s'ancrer avec des petites subventions, complétées par d'autres activités de renforcement des capacités,

d'éducation et de sensibilisation, de travail en réseau et de soutien au commerce. Ces activités présentent le potentiel de servir de « colle », reliant des projets différents et créant des liens qui aident les groupes individuels à se renforcer et à améliorer leur travail. Les exemples comportent des ateliers, des échanges entre communautés, des programmes d'éducation environnementale, un soutien à la création d'associations communautaires s'occupant de moyens de subsistance et un soutien à la commercialisation et au développement de petites entreprises.

De même que les types d'interventions varient en fonction du site, les cadres de participation dans la planification et la mise en œuvre du projet varient également. Néanmoins s'assurer d'une large participation des différentes parties prenantes dès le démarrage est important pour le succès du projet. Comme il a été développé dans les chapitres précédents, un coordinateur peut jouer un rôle clé pour assurer la participation, soutenu par une structure de gouvernance appropriée comme une entité consultative locale multi parties prenantes.

6.2 Exemples d'interventions de projets dans des domaines thématiques

Avec une approche participative de la planification des projets, le processus sera probablement « émergent », répondant aux besoins et aux intérêts exprimés par les parties prenantes locales, mais sera finalement guidé par la stratégie. Cette sorte de gestion adaptative implique de trouver un compromis. Dans le cas de COMPACT, le modèle a été conçu pour offrir aux décideurs locaux une grande souplesse tout en garantissant la rigueur, de sorte que les objectifs globaux de la conservation d'une biodiversité importante au niveau mondial restent bien en vue (Hay-Edie et al., 2012). Ici, les principes de la pensée de la théorie du changement (voir l'encadré 13, p. 59) peuvent être utiles, dans lesquels un modèle logique et la cartographie des résultats attendus se combinent avec une réflexion et une analyse pour façonner les étapes futures d'un projet (Vogel, 2012 ; James, 2011).

Par exemple, un site peut être confronté à des problèmes touchant la dégradation des berges d'une rivière dans un important bassin hydrologique. Les interventions pour répondre à ce problème sont nombreuses et peuvent inclure la construction d'infrastructures comme des abreuvoirs pour le bétail, pour alléger la pression sur la berge, la plantation de végétation le long de la berge, pour restaurer la zone et réduire l'érosion, la reforestation de la zone du bassin, et/ou la création d'associations d'utilisateurs de la ressource aquatique pour aider à introduire des mesures de conservation de l'eau dans les communautés voisines. Ces interventions, que les parties prenantes locales identifient comme prioritaires, dépendront d'une variété de facteurs, dont l'urgence, l'impact et la faisabilité. Selon l'adéquation des ressources en financement et en capital social, il est bien sûr possible que toutes les interventions

potentielles soient finalement entreprises. Grâce à l'outil de gestion adaptative, le gestionnaire du projet, en collaboration avec les parties prenantes locales de la communauté, peut faire le bilan des progrès et les analyser, de façon à planifier l'étape suivante de l'intervention.

Le tableau 5 présente des questions représentatives et des possibilités d'interventions.

La section suivante examine comment ces interventions peuvent être groupées par thèmes pour encourager les synergies entre les différents acteurs et les institutions dans le paysage élargi. Une sélection d'études de cas illustre des exemples de projets dans différents domaines thématiques.⁵⁹

⁵⁹ Pour des développements supplémentaires sur les interventions de projet de COMPACT, voir sa publication de référence à douze ans (Brown et Hay-Edie, 2013).

Tableau 5 : Interventions de projets

Domaine thématique	Type d'intervention	Exemples de projets COMPACT
Gestion de bassins hydrologiques	Renforcement des capacités des institutions locales concernées par la ressource aquatique	L'utilisation de la méthodologie de l'échange de communauté à communauté a aidé à renforcer les associations des utilisateurs de la ressource aquatique (WRUA) dans le paysage du Mont Kenya (voir l'étude de cas 20)
	Conservation de l'eau	Conduit par des WRUA locales près du Mont Kenya, un projet mobilise les résidents locaux pour suivre la qualité et la quantité de l'eau dans des points donnés et alerter les usagers de pénuries éventuelles (voir l'étude de cas 20).
	Restauration des zones du bassin et des berges de la rivière	Au Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa (Philippines), un projet soutenant la plantation de rotin le long des berges de la rivière a apporté une récolte durable tout en restaurant les rives (voir l'étude de cas 18). Au Sénégal, les communautés de la réserve de biosphère transfrontalière de Djoudj/Djawling ont enlevé les espèces invasives des voies d'eau et entrepris une opération de « remise en eaux » pour restaurer un bassin dans une réserve de vie sauvage, permettant à diverses espèces d'oiseaux de revenir dans cette zone humide naturelle (voir l'étude de cas 15).
	Création de petites infrastructures	Un projet près du Mont Kilimandjaro, dans lequel des WRUA locales ont construit des abreuvoirs pour le bétail à distance de la source Soko, a réduit les conflits entre les résidents qui puisent l'eau de la Soko pour l'usage domestique et ceux qui comptent sur cette source pour leur bétail (voir l'étude de cas 21). Dans le paysage du Mont Kenya, des WRUA locales ont construit des stations de lavage, offrant aux familles un lieu pour la lessive à proximité de la rivière et réduisant l'érosion et les écoulements dans les rivières et les sources, maintenant ainsi la qualité de l'eau (voir encadré 18).
Gestion de forêts	Certification des forêts	À Sian Ka'an, un projet a aidé les communautés à obtenir un certificat de crédit carbone dans une réserve forestière communale créée par un <i>ejido</i> local. Dans le paysage de Sian Ka'an également, un partenariat forestier à long terme est en cours de développement, impliquant quatre <i>ejidos</i> sur une forêt de 200 000 hectares pour améliorer la gérance et assurer la certification du bois (voir l'étude de cas 19).
	Capture/comptabilité du carbone (REDD+)	Dans le paysage de Sian Ka'an encore, un projet lancé par une ONG autochtone dans le cadre de REDD+ mesure la capture du carbone, reboise des portions d'une zone de conservation bénévole et conduit des activités pédagogiques (voir l'étude de cas 19).
	Produits forestiers non ligneux	Au Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa (Philippines), un projet encourage la culture et la récolte de produits forestiers non ligneux (NTFP) sur les zones du domaine ancestral revendiquées par les populations Tagbanwa et Batak (voir l'étude de cas 18). Dans le sud-ouest de Madagascar, le soutien aux structures de gestion traditionnelle des populations semi nomades et forestières Mikea les a aidées à garantir une récolte durable de NTFP comme le baboho (igname), élément de base de leur sécurité alimentaire.
	Plantations d'arbres/restauration de zones déboisées	Dans le paysage du Mont Kilimandjaro, un soutien aux activités de plantation d'arbres a permis aux jeunes impliqués dans un centre consacré à la culture autochtone Chagga de planter des arbres pour restaurer et protéger les berges de la rivière Whona, tout en créant un lieu ombragé pour les visiteurs. Dans le paysage près du Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa, un projet de plantation conduit par l'Organisation des populations autochtones a restauré un habitat forestier dégradé dans trois zones revendiquées ancestrales. Des espèces d'arbres indigènes et endémiques ont été choisies en fonction de l'habitat et de leur valeur nutritionnelle pour les espèces sauvages, et servent de coupe-feu naturels. Le projet implique les membres des communautés dans le suivi et la protection de la forêt en accord avec les lois coutumières.

Domaine thématique	Type d'intervention	Exemples de projets COMPACT
Activités de subsistance	Activités de subsistance pour la vie quotidienne et pour compléter les revenus familiaux	<p>Dans des communautés proches de Sian Ka'an, COMPACT a soutenu un projet d'apiculture intégré qui comprend la production de miel, le soutien pour obtenir la certification bio, la production de produits à valeur ajoutée et la reforestation (voir l'encadré 19).</p> <p>Un certain nombre de projets au Kenya et en Tanzanie soutiennent les associations communautaires (dont certaines dirigées par des jeunes et des femmes) dans la création d'étangs de pêche pour l'élevage de truites, qui apportent de la nourriture aux familles du lieu ainsi qu'une source de revenus. Souvent ces projets comprennent des activités en relation avec l'amélioration de la qualité de l'eau et les plantations.</p> <p>En Dominique, un soutien à une association de floriculteurs a aidé à apporter de nouvelles opportunités de subsistance aux femmes locales. La sériciculture est une activité prometteuse dans de nombreuses régions. Par exemple, dans le paysage proche du Mont Kenya, COMPACT a apporté une subvention de démarrage, une formation technique et un soutien pour la commercialisation à une coopérative de production de soie (voir l'encadré 19).</p>
	Activités de subsistance comme alternatives à la pression sur les autres ressources (pêche et forêt)	<p>Un projet dans le village de Cokrane (Dominique) a soutenu les villageois dans la diversification de leur plan de sécurité alimentaire avec un investissement dans une initiative de production animale à petite échelle d'élevage de lapins. Le projet pilote s'est transformé avec la généralisation de l'élevage des lapins comme alternative à la chasse dans les forêts du parc national, et a engendré la « fête du lapin de Cokrane ».</p> <p>Des initiatives de conservation marine dans les communautés près du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize et dans le sud-ouest de Madagascar ont inclus la culture des algues marines comme source de revenus alternative pour les pêcheurs locaux, réduisant la pression sur la pêche. Dans le sud-ouest de Madagascar, une ONG a aidé soixante familles à s'impliquer dans la culture des algues et les a équipées de tables de séchage, de canoës et du petit équipement nécessaire pour la production, leur permettant d'augmenter leurs revenus mensuels.</p>
Zones marines et côtières	Création de zones de conservation et de reconstitution	<p>Dans le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, les pêcheurs locaux travaillent étroitement avec des ONG impliquées dans la cogestion de l'aire protégée pour identifier les zones importantes de pépinières de pêche et les sites de regroupement et les délimiter pour une protection spéciale comme zones de « non-prise ». Grâce à ce type de partenariat, « l'accès géré » à la pêche est également piloté (voir l'étude de cas 14 sur la gérance communautaire).</p> <p>Le long de la côte de Quintana Roo (Mexique), une alliance d'ONG a établi un réseau de zones de remise en eau et de « non prise » (voir l'étude de cas 22).</p>
	Renforcement des associations de pêcheurs	<p>Un certain nombre de projets pédagogiques et de renforcement des capacités au Belize visent à renforcer les associations de pêcheurs et les autres groupes locaux concernés par les ressources marines (voir l'encadré 15). Un échange entre les pêcheurs du Belize et du Mexique a aidé les groupes des deux côtés de la frontière à améliorer leurs pratiques de conservation dans la pêche au homard.</p>
Technologie appropriée	Traitement des eaux usées et recyclage	<p>Dans la région du Kilimandjaro, un projet démontrant l'intérêt de l'utilisation des eaux usées recyclées et traitées biologiquement pour la culture du riz a réduit de beaucoup la demande d'eau de source.</p>
	Bois à haut rendement énergétique et biogaz	<p>Également dans la région du Kilimandjaro, une ONG locale a reçu une subvention de soutien au développement commercial du LEEP du patrimoine mondial pour produire des briquettes de combustible à partir de la sciure collectée dans les scieries, permettant aux familles qui dépendent du bois pour l'énergie de réduire leur utilisation de bois-énergie. S'associant à cet effort, plusieurs projets dans la région promeuvent l'utilisation de foyers améliorés dans les familles.</p> <p>Un projet qui a installé soixante-dix unités de biogaz domestique dans une région du Mont Kenya a apporté une solution toute prête pour que les autres communautés de la région mettent en œuvre des projets de biogaz domestique comme source d'énergie alternative propre. Utilisant la même conception, deux autres organisations locales de développement ont pu construire 120 autres unités de biogaz, augmentant ainsi l'adoption du biogaz domestique comme source d'énergie propre et renouvelable dans les communautés du sud-est et du nord-est du Mont Kenya.</p>

Domaine thématique	Type d'intervention	Exemples de projets COMPACT
Savoirs traditionnels (écologiques)	Langues autochtones/locales	À Sian Ka'an, des projets soutenus par COMPACT ont renforcé l'usage de la langue autochtone grâce à des programmes pédagogiques et à la production de publications en espagnol et en maya yucatec. Les publications pédagogiques bilingues présentent des savoirs traditionnels sur les écosystèmes locaux et la culture.
	Plantes médicinales	En Dominique, un groupe de jeunes autochtones Kalinago (Carib) a lancé un projet pour produire des tisanes utilisant des mélanges traditionnels considérés par les anciens comme spécialement bénéfiques. Les jeunes ont mené d'abord une recherche complète auprès des anciens de la communauté sur les plantes médicinales, stimulant un fort sens d'appropriation dans la communauté Kalinago et garantissant le transfert intergénérationnel des savoirs écologiques traditionnels. Associé à un projet d'apiculture près de Sian Ka'an, un groupe de femmes a formé une organisation dénommée <i>Melitzaak</i> (« soin par les abeilles » en maya) et a développé des dizaines de produits qui combinent le miel et les herbes médicinales, et qu'elles vendent localement et à l'étranger. Fortes de ce succès, les femmes de <i>Melitzaak</i> forment aujourd'hui des femmes d'autres régions du Mexique et du Belize voisin.
Écotourisme	Sentiers de patrimoine et centres pédagogiques	En Dominique, des groupes locaux ont créé et restauré des sentiers qui relient les attractions du patrimoine culturel et naturel, et ont créé un jardin botanique géré par la communauté au départ d'un sentier menant au site du patrimoine mondial. Dans la réserve de biosphère de Sian Ka'an, un centre pédagogique explique le patrimoine culturel maya, y compris la langue, les semences indigènes et l'utilisation des teintures naturelles pour l'artisanat.
	Éducation et renforcement des compétences des guides touristiques	Un projet dans la zone du Mont Kilimandjaro a apporté une formation aux guides touristiques locaux sur des thèmes d'écologie et de conservation : la randonnée à impact réduit, la gestion des feux après les repas et autres sujets. La demande du service de ces guides en a été stimulée, ainsi que celle des porteurs et des cuisiniers ayant reçu la formation, et l'expérience des visiteurs s'est améliorée. À Sian Ka'an, une session de formation de guides destinée aux femmes à Punta Allen apporte des instructions sur l'interprétation de la nature, le maniement des bateaux, la navigation et l'anglais. Un groupe de diplômées a formé une coopérative appelée Orchidées de Sian Ka'an, qui offre des échanges interculturels et des activités fondées sur la nature comme le kayak, et des promenades guidées dans la forêt, ainsi que le logement chez l'habitant et des nourritures traditionnelles.
	Entretien des sentiers et des autres infrastructures	Un projet COMPACT a soutenu la réhabilitation d'un sentier de 18 km sur le Mont Kilimandjaro, populaire parmi les randonneurs expérimentés. Le projet a réduit les menaces d'érosion éventuelle et de piétinement, tout en assurant une meilleure expérience de visite aux grimpeurs et aux autres touristes, et en apportant un revenu aux familles locales (voir l'étude de cas 8).
Soutien aux autorités de l'aire protégée pour la gestion du site	Gestion de l'aire protégée et mise en application	Au Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal), un projet COMPACT a formé les résidents locaux pour qu'ils fassent office d'écogardes, et les a impliqués dans l'amélioration de l'infrastructure du parc et le suivi de sa protection grâce à des matériels de traçage (voir l'étude de cas 15).
	Développement du Plan général de gestion (facilitation de l'apport de la communauté)	L'expérience du Mont Kenya et du Mont Kilimandjaro illustre la façon dont les communautés locales peuvent être impliquées dans le développement du plan de gestion général pour une aire protégée (voir les études de cas du chapitre 4).

Domaine thématique	Type d'intervention	Exemples de projets COMPACT
Gouvernance dans le paysage	Aide aux populations autochtones pour leur garantir la propriété foncière/les droits sur la ressource	Au Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa (Philippines), COMPACT a travaillé avec les populations autochtones pour les aider à revendiquer la propriété de leurs terres ancestrales. Il a aidé les communautés Cabayugan, Tagabinet et Marufinas à obtenir le certificat de revendication sur un domaine ancestral, leur assurant la propriété légale de leur territoire traditionnel.
	Aires conservées autochtones et communautaires	À Madagascar, les groupes de villageois appelés <i>fokonolona</i> jouent traditionnellement un rôle essentiel dans la gestion des ressources. Avec l'aide de COMPACT, le <i>fokonolona</i> du paysage de la forêt de Mikea renforce ses compétences pour pouvoir jouer un rôle majeur dans la gouvernance collaborative et assurée par la communauté des aires protégées du groupe d'inscription (voir l'étude de cas 3).
	Soutien aux gardiens des sites naturels sacrés	Au Kenya et à Madagascar, des projets aidant les communautés dans la gestion des sites naturels sacrés sont associés à la transmission intergénérationnelle des savoirs traditionnels et au renforcement des systèmes de gouvernance traditionnels (voir l'encadré 20).

Encadré 17 : Conservation de la forêt et reboisement

Une série d'interventions peut aider à soutenir la conservation et le reboisement des zones forestières d'un site du patrimoine mondial et de son paysage avoisinant, contribuant à augmenter les habitats sauvages, à améliorer la qualité de l'eau et à réduire l'érosion des sols.

Certification de la forêt – La certification de la forêt apporte une valeur supplémentaire aux opérations forestières existantes en augmentant son prix sur le marché mondial. Les forêts certifiées et bien gérées selon les normes internationales atteignent en général un cours plus élevé sur le marché. Le processus de certification renforce et améliore également la gestion.

Comptabilité de la capture du carbone et REDD+ – La comptabilité de la capture du carbone et l'utilisation du cadre de REDD+ peuvent être un moyen d'apporter aux communautés des mesures incitatives pour conserver et restaurer les zones forestières. Cela apporte également le potentiel d'un mécanisme financier. La réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation, REDD) est une tentative d'accorder une valeur financière au carbone stocké dans les forêts, offrant aux pays en développement des incitations pour réduire les émissions des terres forestières et investir dans des voies de développement durable économes en carbone. REDD+ dépasse la déforestation et la dégradation des forêts et inclut le rôle de conservation, de la gestion durable des forêts et d'augmentation des stocks forestiers de carbone.

Produits forestiers non ligneux – Dans de nombreux environnements, les communautés autochtones et locales continuent leurs pratiques traditionnelles de collecte de produits forestiers non ligneux (NTFP) comme moyen de compléter d'autres activités comme l'agriculture et la pêche. Ces pratiques comprennent la recherche de noix, de fruits de la forêt et de champignons, la collecte de matériels fibreux et la récolte de plantes médicinales. Des NTFP récoltés durablement sont une source importante de nourriture et de matériel de base pour la subsistance locale, et peuvent également compléter les revenus des familles. L'encouragement de cette activité de subsistance peut aider à réduire la pression sur d'autres ressources.

Plantation d'arbres et autres activités de reboisement – Les activités de plantation d'espèces indigènes d'arbres peuvent renforcer toutes les activités citées plus haut tout en contribuant à restaurer le bassin hydrologique et d'autres écosystèmes importants. Ces activités sont un élément pédagogique précieux quand elles sont associées à des programmes scolaires ou de jeunesse, et elles peuvent être un moyen visible d'engager les membres de la communauté dans la restauration et la protection de l'environnement. En général, les projets de plantation s'appuient sur la création de pépinières locales comme source de semences.

Sources :

<http://www.un-redd.org/AboutREDD/tabid/582/Default.aspx>

http://unfccc.int/methods/redd/redd_finance/items/7376.php

Le forum interactif de REDD a été créé pour augmenter le partage d'informations, les expériences et les leçons retenues concernant l'utilisation des orientations et des conseils du GIEC. Pour participer à ces discussions, s'inscrire à http://unfccc.int/methods/redd/redd_web_platform/items/4531.php



*Plantation de jeunes plants de mangrove près d'une aire marine protégée dans le sud-ouest de Madagascar
© Jessica Brown*

Étude de cas 18 : La collecte de produits forestiers non ligneux au Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa (Philippines)

Les communautés autochtones vivant dans le paysage du Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa (Philippines) pratiquent depuis longtemps la collecte durable de produits forestiers non ligneux (NTFP). Par exemple, les populations Tagbanwa et Batak ont affiné leurs compétences non seulement pour prélever les produits mais aussi pour entretenir les divers écosystèmes et utiliser les ressources naturelles sans détruire leur capacité à se régénérer. Aujourd'hui, ils collectent des NTFP comme moyen de compléter l'agriculture itinérante sur brûlis et pour générer des revenus permettant d'acheter du riz et d'autres produits de base. Ces communautés autochtones récoltent des fruits sauvages (par exemple des mangues, des rambutans et des durions) et du rotin, vendu comme matière

première et tressé en paniers. Étant donné que la collecte des fruits sauvages est une pratique traditionnelle, comme cela est stipulé dans les revendications des domaines ancestraux, et parce que ces matériaux forestiers sont abondants et se reproduisent facilement, l'autorité du parc permet la pratique durable de ces activités.

Pour diminuer la pression causée par les prélèvements sur les forêts, COMPACT a soutenu un projet d'agroforesterie dans le domaine ancestral des Kayasan. Les partenaires du projet ont planté des espèces endémiques d'arbres pour apporter un revenu supplémentaire aux résidents autochtones. En outre, le projet a soutenu l'installation de canalisations d'irrigation, permettant

aux résidents locaux de créer des rizières dans les terres basses, qui peuvent produire deux récoltes par an, augmentant ainsi la récolte de riz pour les familles locales et réduisant la pression sur la forêt. En outre, le projet a soutenu la plantation de rotin pour

la collecte durable des résidents autochtones, tout en améliorant la capacité de retenue d'eau du bassin et en garantissant un flux continu d'eau en provenance de la rivière, améliorant l'irrigation des rizières.

Étude de cas 19 : Comptabilité carbone fondée sur la communauté – projet pilote à Sian Ka'an (Mexique)

Un projet COMPACT dans les forêts du Corridor de Sian Ka'an-Calakmul démontre comment les communautés locales et autochtones peuvent participer à des projets de séquestration de carbone en relation avec REDD+. L'initiative a démarré en 2006, conduite par des communautés autochtones voulant s'informer sur la capture du carbone. Avec le soutien d'une ONG autochtone et de COMPACT, les communautés ont entrepris une étude de faisabilité qui a conclu que la gestion durable de la forêt pourrait générer des revenus permettant de protéger la forêt tropicale et de créer des emplois. Les communautés ont créé une réserve communale de 1 230 hectares sur le territoire de l'*ejido* en 2007 (première aire de conservation volontaire de la péninsule du Yucatan).

En 2008, COMPACT a apporté une subvention pour aider les communautés à développer des stratégies de gestion participatives visant à protéger la forêt et à éviter le déboisement dans l'*ejido*, y compris dans la réserve communale. Les communautés ont décidé d'explorer les marchés du carbone comme moyen alternatif de financer la conservation de la forêt, et pour piloter de nouvelles méthodologies de capture de carbone dans les forêts de leur région. La production de savoirs et les échanges ont été une composante centrale du projet, tout particulièrement dans le contexte de la préparation de REDD+ au Mexique. Aussi une seconde subvention a aidé à soutenir le renforcement des capacités et le transfert des connaissances, avec l'échange entre communautés et le soutien pour la certification du crédit carbone.

Le projet s'est fondé sur des processus participatifs pour la formation, la gestion et la prise de décision. Ils incluent :

- ▶ Un format de dialogue pour les cours et les ateliers, afin d'encourager le partage des expertises de toutes sortes;
- ▶ L'utilisation de méthodes de recherche communautaires, à partir de l'expertise et des conseils des personnes-ressources dans un collège communautaire local. Par exemple, les chefs du projet ont créé leur propre équation allométrique pour calculer le carbone, renforçant le sens d'appropriation locale des méthodologies du projet;

- ▶ L'utilisation des savoirs traditionnels pour le développement des méthodologies, comme le reboisement des champs;
- ▶ La systématisation des savoirs pour encourager le partage entre les communautés et les sites de projets, et l'utilisation des langues maya yucatec et espagnole pour les ateliers et les publications.



*Près de Sian Ka'an, des communautés locales ont créé une réserve de forêt communale (la première aire de conservation volontaire de la péninsule du Yucatan) et explorent les marchés du carbone comme moyen de financer leurs efforts de protection (Mexique)
© Jessica Brown*

Encadré 18 : Gestion des bassins hydrologiques

L'amélioration de la gestion des bassins hydrologiques dans un site donné du patrimoine mondial et dans le paysage élargi dans lequel il est situé est souvent une priorité essentielle pour les communautés locales qui dépendent de la santé du bassin hydrologique pour leurs besoins en eau.

Renforcer les associations d'utilisateurs de la ressource en eau

Dans de nombreux pays d'Afrique, les associations d'utilisateurs de la ressource en eau (WRUA, Water Resource Users' Association) jouent un rôle de plus en plus important dans la prévention et la médiation des conflits entre communautés pour l'accès à l'eau. Dans plusieurs cas où, précédemment, les gouvernements centraux géraient l'allocation des ressources en eau, la diminution des budgets a réduit drastiquement la capacité du gouvernement à mener un suivi et à appliquer les règles, et cela a créé une situation « d'accès libre » aux ressources en eau. Parallèlement, la pression croissante de la population, l'expansion des activités agricoles et le développement sur des terres riveraines ont fait peser une pression croissante sur les ressources en eau, tandis que des schémas de chute de pluie erratiques associés au changement climatique contribuent à réduire l'offre d'eau de source et de rivière. La demande croissante d'eau pour le bétail, l'irrigation et l'usage domestique a contribué à des conflits entre les utilisateurs amont et aval.

Dans ce contexte difficile les WRUA offrent une tribune à la participation communautaire dans la gestion de l'eau, car elles représentent les intérêts d'une large gamme de parties prenantes d'un bassin hydrologique donné, tout en se coordonnant étroitement avec l'entité gouvernementale responsable. Leurs activités comprennent l'éducation à la conservation, la réhabilitation des aires du bassin hydrologique et des canaux, et le développement de protocoles communautaires d'allocation d'eau. Le renforcement des capacités de ces organisations peut avoir un impact positif sur la gestion de la quantité et de la qualité de la ressource en eau, et sur la santé des bassins hydrologiques dans le paysage élargi. Un exemple de renforcement des compétences grâce au tutorat est présenté dans l'étude de cas 20.

Conservation de l'eau et recyclage

Dans la région du Mont Kenya, COMPACT a aidé des WRUA à mobiliser des réseaux de résidents impliqués dans le suivi de la qualité et de la quantité de l'eau. Ces groupes ont installé des instruments de mesure et désigné des points témoins grâce à des supports visuels qui alertent les usagers d'éventuelles pénuries d'eau. Les membres du réseau servent de sentinelles locales, identifiant les sites sources de pollution et notifiant les autorités pertinentes des violations. Un projet soutenu par COMPACT dans la région du Mont Kilimandjaro a démontré l'intérêt de l'utilisation d'eaux usées traitées biologiquement pour la culture du riz. Grâce à ce projet pilote, mené par une WRUA locale, l'utilisation d'eaux usées traitées a eu pour résultat un doublement de la production de riz et une diminution des coûts pour les agriculteurs qui n'ont pas besoin d'acquies des engrais. Cela a drastiquement réduit la demande d'eau de source, réduisant la fréquence des conflits à propos des pénuries d'eau dans la zone.

Restauration des bassins hydrologiques

Comme il a été développé plus haut, une gestion améliorée de la forêt, incluant des projets réduisant la déforestation et promouvant la plantation d'arbres dans les zones importantes de bassins hydrologiques peut constituer une contribution importante à la santé du bassin hydrologique.

Construction de petites infrastructures

La construction d'infrastructures de petite taille, comme des stations de lavage ou des abreuvoirs pour le bétail, peut alléger la pression sur les berges des rivières, réduire l'érosion et les écoulements dans les rivières et les sources, maintenant ainsi la qualité de l'eau. Il est important de travailler avec les communautés pour identifier la localisation optimale de ces structures, pour garantir qu'elles seront efficaces pour l'allègement de la pression des lieux traditionnels de collecte d'eau domestique, des points d'eau du bétail et des lieux de lessive familiale. Un projet sur les premières pentes du Mont Kilimandjaro a aidé à écarter le bétail d'une source d'eau utilisée par les populations locales, comme le décrit l'étude de cas 21.

Étude de cas 20 : Renforcement des capacités des associations d'utilisateurs de la ressource en eau (Kenya)

Dans la région du Mont Kenya, la méthodologie de l'échange de communauté à communauté a été utilisée pour aider à augmenter les capacités des groupes locaux en termes de gestion de projet ainsi que de compréhension des questions techniques. Le travail en partenariat a aidé ces groupes à capitaliser sur les forces de tous et à apprendre ensemble la façon de s'engager avec d'autres



*Au Mont Kenya, COMPACT a travaillé avec les associations d'utilisateurs de la ressource en eau pour construire des stations de lavage permettant d'alléger la pression sur les berges de la rivière et de garantir une meilleure qualité de l'eau (Kenya)
© Jessica Brown*

communautés ou portions de communautés de façon constructive et collaborative. Ainsi, avec le soutien de COMPACT, l'association d'utilisateurs de la ressource en eau de Likii et l'association d'utilisateurs de la ressource en eau de Nanyuki ont mis en œuvre un projet commun centré sur la gouvernance des ressources en eau et sur l'assainissement, dans le but d'obtenir une meilleure qualité de l'eau. Au début du projet, les deux WRUA possédaient des capacités de gestion très inégales, ce qui a nécessité que l'une d'entre elles prenne la responsabilité principale du projet global et de la gestion financière. Cependant, grâce à des activités de renforcement des capacités et à un tutorat pendant le déroulement du projet, la seconde WRUA a appris progressivement à gérer des activités plus importantes et a également acquis de l'expérience en gestion financière. Parallèlement, cette organisation possédait une forte expérience dans l'engagement communautaire et était capable d'aider sa partenaire à travailler plus efficacement avec les communautés des zones aval en encourageant le dialogue sur le partage de l'eau pour aider à éviter les conflits relatifs à l'eau entre les utilisateurs de l'eau de l'amont et de l'aval. Grâce à la collaboration des deux associations, le projet a été mis en œuvre avec succès dans les portions amont et aval du bassin hydrologique, et les deux associations sont sorties renforcées du processus. À l'issue de la période de subvention de deux ans, les deux projets ont été amplifiés et ont attiré des nouveaux fonds importants de l'UE pour trois années supplémentaires.

Étude de cas 21 : Construction de petites infrastructures pour réduire la pression sur les berges d'une rivière et sur sa source en eau (Tanzanie)

En réponse à des pénuries d'eau croissantes dans le paysage du Mont Kilimandjaro, COMPACT a travaillé avec des associations d'utilisateurs de la ressource en eau sur des projets visant à réduire les conflits relatifs à l'accès à l'eau et à améliorer la qualité des sources d'eau. Dans une zone située en dessous des premières pentes du Mont Kilimandjaro où les communautés locales dépendent de la source Soko, COMPACT a aidé des WRUA locales à construire un abreuvoir pour le bétail, à une certaine distance de la source. Le projet a été conçu pour réduire les conflits entre les résidents qui puisent de l'eau à la source Soko pour leurs besoins domestiques et ceux qui comptent sur cette source pour abreuver leur bétail. Avant la construction de l'abreuvoir, le piétinement du bétail et des chèvres détournait le débit de l'eau et le rendait trouble et impropre à l'usage domestique. À présent qu'un point d'eau permet aux résidents de faire boire leur bétail, l'eau de la source est plus propre et le débit a augmenté.



*Dans la zone tampon du Parc national du Kilimandjaro, un projet soutenu par COMPACT de construction d'abreuvoirs pour le bétail a réduit les conflits entre les résidents (Tanzanie)
© Jessica Brown*

Encadré 19 : Activités de soutien aux moyens de subsistance locaux

L'association de la conservation avec des activités qui soutiennent et augmentent les moyens de subsistance locaux est au cœur du concept des projets intégrés de conservation et de développement (ICDP) expliqué au chapitre 2 (p. 20). Ce domaine comprend une vaste gamme d'activités qui soutiennent les moyens de subsistance locaux grâce à une meilleure sécurité alimentaire/souveraineté, à l'accès à des matériaux pour les abris et à la génération de revenus. La gamme d'interventions possibles varie également beaucoup et peut inclure l'octroi de petites subventions pour démarrer des projets, la création de fonds de microfinance au niveau de la communauté, et des prêts à des petites et moyennes entreprises (PME), complétés par de la formation et du renforcement des capacités. Quelques exemples de projets portant sur les moyens de subsistance sont décrits ici, illustrant différentes sortes d'activités et d'interventions.

Apiculture – élevage d'abeilles, production de miel bio et vaste gamme de produits à valeur ajoutée

La promotion de l'apiculture s'est avérée être un moyen efficace d'aider à entretenir le couvert forestier tout en améliorant la qualité de vie des populations à proximité des sites du patrimoine mondial et d'autres aires protégées. On trouve un exemple d'une intervention très efficace dans les communautés proches de Sian Ka'an, au Mexique, où COMPACT soutient un projet d'apiculture intégrée qui comprend la production de miel, le soutien pour obtenir la certification bio, la fabrication de produits à valeur ajoutée et le reboisement. Un partenaire essentiel est *Flor de Tajonal*, coopérative certifiée qui vend entre 150 et 200 tonnes de miel par an et conduit un processus de coopération au niveau du paysage entre différentes communautés de la région maya. Il y a cinq ans, un groupe de femmes a formé une organisation appelée *Melitzaak* (soin des abeilles en langue maya) qui a développé plus de quatre-vingt-dix produits d'apithérapie qui combinent le miel avec d'autres composantes, dont des plantes médicinales. Ces produits sont vendus dans une boutique et distribués dans les hôtels ainsi que dans les foires commerciales nationales et internationales. Fortes de ce succès, les femmes de *Melitzaak* forment aujourd'hui des femmes d'autres régions du Mexique et du Belize voisin. Une école d'apiculture est en projet, dans laquelle les jeunes des communautés locales pourront étudier la théorie et la pratique de l'apiculture bio. Il y sera adoptée une approche intégrée qui comprend des aspects tels que l'élevage des reines, le déménagement d'essaims dans des anciennes parcelles *milpa* de la forêt, la production bio depuis le démarrage et une chaîne d'approvisionnement fondée sur le commerce équitable. Parallèlement, un projet de reboisement comprenant des plantes à miel indigènes aide à stimuler la productivité.

Culture des vers à soie

La sériciculture, élevage des chenilles pour la production de la soie, a fait ses preuves comme activité de subsistance et est valable dans de nombreuses communautés rurales à proximité d'aires protégées. Dans le paysage proche du site du patrimoine mondial du Mont Kenya, COMPACT a apporté une subvention de financement de démarrage, une formation technique et un soutien pour la commercialisation à une coopérative de production de soie. Des groupes locaux sont à présent responsables de toutes les étapes de la production et du traitement de la soie, de l'élevage des chenilles – des vers à soie à la récolte et au filage de la soie, au tissage des textiles qui sont vendus aux visiteurs du Mont Kenya. Au Mont Kilimandjaro, un groupe de jeunes a lancé un projet de sériciculture qui a impliqué la plantation et la culture de mûriers pour fournir de la nourriture aux vers à soie élevés par le groupe. Les fibres de soie sont récoltées sur les cocons des vers à soie et traitées pour fabriquer des vêtements. La feuille fraîche (ou en poudre) du mûrier est également utilisée pour la consommation humaine et animale.



Culture du ver à soie dans les communautés près du Parc national Forêt naturelle du mont Kenya (Kenya)
© Jessica Brown

Étude de cas 22 : Conservation marine près de Sian Ka'an – l'Alliance Kanan Kay de Quintana Roo

Travaillant en partenariat avec d'autres groupes, COMPACT a créé une alliance pour mettre en place un réseau de réserves de pêche appelées zones de reconstitution (ou zones de « non-prise ») le long des 400 kilomètres de la côte du Quintana Roo. L'Alliance Kanan Kay est un groupe collaboratif de trente-trois membres représentant les agences gouvernementales, les coopératives de pêche, les organisations de la société civile nationales et internationales, les institutions universitaires, les centres de recherche et les fondations philanthropiques. Les membres de l'alliance partagent l'objectif commun d'établir un réseau efficace de refuges de pêche (ou zones de reconstitution) qui couvriraient 20 % des eaux territoriales de l'état de Quintana Roo dans le but de restaurer la pêche artisanale. Le nom de Kanan Kay vient du maya « gardien du poisson » et le plan d'action de l'organisation comprend six stratégies associées.

Conception et mise en œuvre de zones de reconstitution de la pêche, ou zones de « non-prise » – Dans un réseau de réserves de pêche efficaces, reconnues juridiquement et respectées localement, comprenant des habitats critiques, fonctionnels et représentatifs, couvrant 20 % de la côte du Quintana Roo.

Établissement du cadre juridique nécessaire et institutionnel – Pour permettre l'établissement des réserves

de pêche ainsi que la gestion, l'inspection et le suivi de la pêche.

Promotion d'un développement économique et social associé à la pêche – Garantissant que les ressources fournissent aux communautés des opportunités de subsistance en fonction de la valeur ajoutée de la pêche et de l'écotourisme.

Structuration et renforcement des capacités de l'alliance – En une masse critique de Mexicains et d'institutions nationales concernées par la question, et capables de créer, entretenir et gérer, un réseau efficace de réserves de pêche.

Lancement de programmes de communication et de sensibilisation – Garantissant que les différentes parties prenantes (y compris les pêcheurs, les opérateurs touristiques et les communautés locales), ainsi que le grand public sont convaincus de l'importance du réseau de réserves de pêche pour la pêche et la conservation des récifs coralliens du Quintana Roo.

Garantie de financement pour la durabilité de l'alliance à long terme – S'assurant qu'il y aura des ressources suffisantes de sources publiques et privées pour garantir la gestion continue du réseau de réserve de pêche.



À Punta Allen et dans d'autres communautés du paysage terrestre et marin de Sian Ka'an, la consultation a conduit à une alliance représentant les intérêts des pêcheurs locaux et des opérateurs de tourisme (Mexique) / © Jessica Brown

Encadré 20 : Sites naturels sacrés

Les sites naturels sacrés, lieux qui possèdent un sens spirituel spécial pour certaines populations et communautés, illustrent la réponse profonde de l'humanité à la nature et à la biosphère (Verschuuren et al., 2010). Souvent les communautés autochtones et locales jouent un rôle essentiel dans leur gérance, et ces paysages culturels sont en général sous gouvernance communautaire ou sous gouvernance partagée. Les normes, les croyances, les systèmes et les technologies traditionnels jouent un rôle important dans la gestion et la gouvernance de ces paysages ainsi que de leurs valeurs matérielles et immatérielles (Orstin, 2015). La transmission des savoirs traditionnels entre les générations est décisive.

La forêt sacrée de Gitune se trouve dans le paysage entourant le Parc national et site du patrimoine mondial du Mont Kenya. Avec le soutien de COMPACT, des chefs locaux de la communauté ont collaboré avec le Réseau africain de la biodiversité et d'autres partenaires pour revivifier les pratiques culturelles et spirituelles associées au site. Ils mènent des activités qui font revenir les jeunes dans ce bois sacré, en réponse au souci croissant du manque de connaissances des pratiques traditionnelles parmi la jeune génération. Ils conduisent également des rituels conçus pour re-sanctifier le site lui-même et, ce faisant, pour faire revivre son pouvoir et le lien de la communauté avec le site. Ainsi ils ont vu sa protection et sa conservation gagner en efficacité, grâce aux communautés qui sont depuis longtemps ses gardiens traditionnels (Kihara et al., 2013).

Dans le sud-ouest de Madagascar, à l'extrémité sud du plateau de Mahafaly (où COMPACT a soutenu un réseau de forêts gérées par la communauté dans la zone de proposition d'inscription au patrimoine mondial), le paysage est riche de sites naturels sacrés, de zones culturelles et rituelles, de pâturages traditionnels et de zones d'accès restreint. Les pratiques concernant la protection de ces sites et la gestion des savoirs traditionnels ainsi que la protection des sites naturels sacrés se sont transmises de génération en génération. Cependant ces pratiques culturelles diminuent du fait de la migration d'étrangers et de la transhumance du bétail, ainsi que des longues périodes de sécheresse. En collaboration avec la Fondation Tany Meva, COMPACT a soutenu douze initiatives communautaires visant à aider la gouvernance traditionnelle et la protection des sites naturels, en particulier les efforts pour passer de la reconnaissance de facto de la gestion communautaire de larges territoires à la garantie d'un « titre légal définitif » pour les gardiens traditionnels des sites naturels sacrés.



*Les gardiens traditionnels s'occupent de la protection des sites naturels sacrés, comme dans cette grotte de Zanzibar (Tanzanie)
© Jessica Brown*

7

L'avenir



*Enfants d'une communauté rurale sur les flancs du Mont Kenya (Kenya)
© Jessica Brown*

7.1 Leçons retenues de l'expérience COMPACT

Depuis son lancement, il y a plus d'une décennie, COMPACT développe et teste sur le terrain un modèle fonctionnel pour le développement durable des populations locales vivant à l'intérieur et à l'extérieur des sites du patrimoine mondial. Cela a été possible grâce à un mécanisme de petites subventions accordées à des organisations de la société civile, complétées par le renforcement des compétences, des échanges et des opportunités de travail en réseau, dans des domaines liés à l'augmentation des moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire, à la gouvernance, la gestion, les droits sur les ressources traditionnelles, à la diversité culturelle et à l'éducation.

Une récente étude du travail de COMPACT (Brown et Hay-Edie, 2013) a établi que les éléments essentiels qui rendent le modèle COMPACT efficace dans l'engagement des communautés pour la gestion d'aires protégées d'importance mondiale comprennent les points suivants :

- ▶ **COMPACT adopte une approche de paysage**, en trouvant des moyens constructifs de travailler avec une gamme variée de communautés et de parties prenantes qui vivent dans les aires protégées et leurs paysages élargis, et en prennent soin.
- ▶ **COMPACT utilise une méthodologie ancrée dans la science tout en étant extrêmement participative**, en engageant les populations locales et autres parties prenantes à chaque étape du projet, en reconnaissant que les communautés s'engageront activement envers la conservation si elles trouvent des bénéfices associés à leur engagement.
- ▶ **COMPACT utilise le pouvoir de la synergie**, en soutenant un groupe d'activités comprenant l'octroi de petites subventions, des activités de renforcement des capacités, du travail en réseau et un soutien pour la commercialisation. Chaque programme COMPACT emploie une approche stratégique pour « trouver une niche pour des interventions fondées sur la communauté dans le paysage » et créer des synergies entre les bénéficiaires/partenaires.
- ▶ **Les structures institutionnelles de COMPACT reposent sur des principes de partage du pouvoir**, étant entendu que le soutien à des initiatives menées par les communautés exige de la confiance, de la souplesse et de la patience. Des processus transparents et une large participation publique sont essentiels pour garantir l'engagement communautaire. Plus généralement, une bonne gouvernance est fondamentale pour la mise en œuvre réussie des initiatives de conservation.

Le modèle COMPACT est extrêmement évolutif et pourra être appliqué dans l'avenir à des initiatives dans le contexte d'autres aires protégées et sites du patrimoine mondial. Dans chacun des huit sites cibles sur lesquels COMPACT a travaillé, le principe de « garder les leçons proches de l'aire protégée » a aussi permis de suivre les progrès dans le temps et d'élargir le travail de l'aire protégée vers les niveaux local, national et régional. Plus généralement, l'expérience COMPACT peut apporter des leçons utiles pour l'engagement des communautés dans la gouvernance des sites du patrimoine mondial et d'autres paysages protégés d'importance mondiale. Le modèle est également pertinent pour



Des gestionnaires de sites discutent de stratégies visant à reproduire le modèle COMPACT dans d'autres pays d'Afrique lors d'un atelier à proximité du Mont Cameroun (Cameroun) / © Jessica Brown

la cogestion et la gouvernance « d'autres formes de conservation fondées sur le terrain » (y compris les ICCA et les aires protégées privées) dans le contexte élargi de la gouvernance des paysages du patrimoine mondial.

À partir de ce vaste corpus d'expérience et de la reconnaissance de sa valeur potentielle pour d'autres paysages, plusieurs partenaires reproduisent et/ou adaptent des éléments du modèle COMPACT sur de nouveaux sites. Depuis 2013, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et le Programme de microfinancements collaborent sur une série d'activités pour aider la reproduction et/ou l'adaptation du modèle COMPACT dans d'autres sites du patrimoine mondial en Afrique. En parallèle, des éléments du modèle ont été testés dans d'autres régions et dans des aires protégées non inscrites au patrimoine mondial.

À l'avenir, ces initiatives seront menées par une gamme d'institutions différentes et avec le soutien d'une grande variété de mécanismes financiers. Comme il a été expliqué plus haut, une première étape importante pour chaque nouvelle initiative sera de s'assurer du financement initial et d'identifier plusieurs futurs donateurs. La valeur du développement d'une stratégie à long terme pour une finance durable s'appuyant sur une large base de soutiens ne sera jamais trop soulignée, étant donné l'importance d'un engagement sur la durée.

Quelques principes essentiels tirés de la décennie d'expérience de COMPACT au niveau du paysage apportent une orientation aux gestionnaires qui se préparent à lancer une nouvelle initiative. Ils ont été introduits au chapitre 2 et sont brièvement rappelés ici.

- ▶ **L'importance de l'appropriation et de la responsabilité** – Les problèmes environnementaux mondiaux seront mieux pris en charge si les populations locales sont impliquées et si les communautés s'en saisissent et en touchent des bénéfices directs.
- ▶ **Le rôle crucial du capital social** – Un investissement bien pensé dans les institutions locales et dans les individus peut aider à renforcer les capacités des communautés pour la gestion de leurs environnements.
- ▶ **Le partage du pouvoir** – Le soutien aux initiatives conduites par les communautés requiert de la confiance, de la souplesse et de la patience. Des processus transparents et une participation large du public sont essentiels pour garantir l'engagement de la communauté et renforcer la société civile.
- ▶ **Le rapport coût-efficacité des petites subventions** – Avec de petits montants de financement, les membres des communautés locales peuvent entreprendre des activités qui feront une différence significative dans leurs vies et dans leurs environnements et qui, de façon cumulative, généreront des bénéfices environnementaux mondiaux.
- ▶ **S'engager sur le temps** – les processus menés par la communauté prennent du temps et requièrent un engagement de soutien à long terme (Brown et Hay-Edie, 2013, p. 9).

Ces principes trouvent un écho dans un examen récent de la politique et de la pratique de la conservation fondée sur la communauté, à partir d'études de cas de zones rurales d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Asie, qui, en outre, souligne un certain nombre de points complémentaires (voir encadré 21).

Encadré 21 : Quelques principes de conservation fondée sur la communauté

- ▶ **La conservation fondée sur la communauté encourage une grande souplesse et une grande créativité dans la gestion** – La diversité des compétences, des expertises et des savoirs que les communautés apportent aux initiatives de conservation, ainsi que celles apportées par les acteurs extérieurs, engendrent une plus grande innovation et une plus grande souplesse. La raison essentielle en est que les retours (impacts des initiatives réussies ou manquées) sont ressentis bien plus rapidement et fortement par les communautés et, seules ou avec une aide extérieure, celles-ci peuvent concevoir des réponses d'adaptation.
- ▶ **Le sens du commandement est crucial dans les communautés, et auto-consolidant** – le sens du commandement doit être encouragé et renforcé dans les communautés locales, servant de catalyseur à l'engagement communautaire. Dans de nombreux cas, la confiance en soi gagnée en prenant la direction d'opérations peut inciter d'autres personnes à explorer des modèles alternatifs de développement communautaire.
- ▶ **Les processus et l'esprit de la communauté sont cruciaux pour la conservation** – La capacité d'augmenter le soutien de la communauté en faveur de la conservation engendre des programmes réussis et durables. La conservation fondée sur la communauté repose sur la capacité des communautés à penser et travailler ensemble, en transcendant les faiblesses et les limites individuelles; dans le même temps elle est constructive.
- ▶ **La conservation fondée sur la communauté est un processus à long terme** – Les communautés ne lancent en général pas des pratiques reliées à la conservation comme des « projets »; dans les lieux où ces pratiques durent depuis des générations, cela fait partie de la vie et n'est pas distingué des autres activités. Cependant, là où elles sont introduites comme une intervention extérieure, par exemple par une ONG ou une agence gouvernementale, il doit bien être entendu qu'il s'agit d'un processus et non d'un projet. On a besoin de temps pour gagner la confiance des communautés locales (Kothari et al., 2013, p. 11-13).

Alors que ces principes émergent comme points communs à différents contextes, on doit en même temps tenir du compte du fait que la situation change de site à site. Tout comme chaque site du patrimoine mondial et son paysage avoisinant est unique, les initiatives développées sur chaque site sont également uniques. Cela a été illustré largement par l'expérience COMPACT où, au niveau du site, chaque programme a développé sa propre « personnalité » et sa propre approche, adaptée au contexte local. Un véritable engagement communautaire signifie que les communautés jouent un rôle majeur dans l'articulation de l'initiative.

Encadré 22 : Patrimoine mondial et approches fondées sur les droits – Recommandations du projet Renforcer les capacités pour soutenir des approches fondées sur les droits dans la Convention du patrimoine mondial : les leçons de la pratique

Le programme Notre dignité commune est une collaboration entre les organisations consultatives de la Convention (ICOMOS, UICN et ICCROM) en consultation avec le Centre du patrimoine mondial, et centrée sur la dimension des droits dans le travail du patrimoine mondial. Son objectif est de promouvoir l'application d'approches de bonnes pratiques des droits et de leurs conditions d'habilitation en relation avec le patrimoine mondial, et de développer et recommander des outils pour aider l'avancée de ces points. En 2014, il a lancé le projet Building Capacity to Support Rights-Based Approaches in the World Heritage Convention : Learning from Practice (Renforcer les capacités pour soutenir des approches fondées sur les droits dans la Convention du patrimoine mondial : les leçons de la pratique), qui a culminé avec un atelier international d'experts, à Oslo, réunissant plus de trente participants issus de tous les continents. Un choix des recommandations présentées dans le rapport de l'atelier⁶⁰ est résumé ci-dessous.

Les participants à l'atelier ont déclaré que les droits humains proclamés internationalement doivent être appliqués, respectés et inclus dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, en accord avec l'engagement des États parties aux instruments internationaux de droits humains. Ils ont ensuite remarqué que, en tant que premiers lieux de conservation du patrimoine de l'humanité, les sites du patrimoine mondial devraient servir de modèles de bonnes pratiques fondées sur les droits. Conscient du besoin de conseils politiques affinés, d'outils opérationnels appropriés, d'éducation et de renforcement des capacités, le groupe a fait un certain nombre de recommandations préliminaires :

Les exemples de recommandations préliminaires politiques incluent :

- ▶ Des normes de bonnes pratiques devraient garantir que tous les détenteurs de droits et les titulaires d'obligations, particulièrement les plus vulnérables, soient capables d'exercer leurs droits dans les processus et opérations du patrimoine mondial, le plus tôt possible.
- ▶ La gouvernance selon une approche de droits humains est inclusive et partagée, fondée sur l'égalité, la représentation adéquate et la compréhension mutuelle.
- ▶ Un consentement libre, préalable et informé des communautés associées devrait faire partie des orientations et des principes fondant les pratiques pour développer des processus basés sur les droits dans la gouvernance et la gestion des sites du patrimoine mondial

Les recommandations préliminaires des orientations opérationnelles incluent :

- ▶ Pour garantir la participation des détenteurs des droits à toutes les étapes (liste indicative, proposition d'inscription, gestion et évaluation), toutes les parties prenantes pertinentes et tous les titulaires d'obligations devraient être cartographiés et inclus sur la base des droits en question.
- ▶ Des notes d'orientation devraient être préparées pour les États parties sur (i) l'identification et le traitement des questions de droits en amont, en commençant dès le processus de la préparation de la liste indicative et (ii) le moyen d'impliquer les détenteurs de droits et les titulaires d'obligations dans le processus de proposition d'inscription.
- ▶ Pour atteindre une plus grande responsabilité et une plus grande transparence, les dossiers de proposition d'inscription devraient être disponibles et dans le domaine public (et traduits dans les langues locales) pour permettre les commentaires, objections et examens par tous les détenteurs de droits pertinents.
- ▶ Les États parties devraient inclure des canaux de communication efficaces avec les populations autochtones, les communautés locales et leurs organisations dans leur cadre national gérant les questions de patrimoine mondial.

Enfin, conscient du rôle d'un certain nombre d'autres institutions, facteurs et processus dans la prévention ou l'augmentation de la résolution des questions de droits associées au patrimoine mondial, le groupe a apporté des recommandations préliminaires sur l'amélioration des conditions d'habilitation, incluant :

- ▶ L'articulation et la communication efficace des orientations et des normes internationales aident à sensibiliser et à augmenter la compréhension.
- ▶ La documentation de projets modèles et de bonnes pratiques sur des approches fondées sur les droits dans les processus de proposition d'inscription et d'inscription au patrimoine mondial devrait être diffusée auprès des États parties.
- ▶ Un réseau régional de sites faisant preuve de réussite dans leur intégration d'approches fondées sur les droits, dans la participation et l'implication des communautés et des cultures locales devrait être créé.
- ▶ Les bailleurs du patrimoine mondial devraient être réunis pour s'assurer d'un financement ciblé permettant d'intégrer les approches fondées sur les droits.

Source : Larsen et al. (2014)

60 http://www.icomos.no/cms/icontent/filer/whrba/20_2014_whrba_learningfrompractice.pdf

*Un engagement à long terme a été déterminant pour l'approche COMPACT (Madagascar)
© Jessica Brown*



7.2 Conclusions

Avec cette nouvelle ère du patrimoine mondial, il est évident que les populations autochtones et les communautés locales joueront un rôle croissant dans la gérance des sites et de leur paysage élargi. L'établissement de partenariats efficaces pour garantir l'efficacité de la gestion impliquera de reconnaître le rôle vital que les communautés jouent dans la gérance. Il importera de saisir la vaste gamme d'options de gouvernance et d'avancer vers une gouvernance à la fois équitable et efficace.

Au niveau du site, les gestionnaires comprennent de plus en plus la nécessité de regarder au-delà des limites du site pour comprendre les questions de gouvernance et de gestion dans le paysage élargi. Parallèlement à ces développements sur les sites naturels, les gestionnaires de nombreux sites culturels regardent également au-delà des limites du site, vers le paysage élargi. On constate une prise de conscience croissante des liens entre nature et culture sur des sites du patrimoine mondial de tous types. L'adoption d'une approche holistique de ces liens nature-culture ne peut être que renforcée par l'implication des populations

autochtones et des communautés locales, s'appuyant sur leurs relations aux valeurs culturelles et naturelles des paysages qu'ils habitent.

Bien qu'il existe de nombreux principes transversaux régissant l'engagement des communautés, finalement l'approche au niveau du site doit être « du cru ». Cette publication apporte une gamme d'outils et de ressources fondés sur l'expérience d'un modèle testé dans diverses régions. Cependant, ces éléments doivent être adaptés au contexte local, façonnés en collaboration étroite avec les communautés concernées.

Il faudra une vision à long terme et un engagement continu pour vraiment relever le défi d'encourager l'engagement communautaire à toutes les étapes du processus du patrimoine mondial. Décider d'adopter des approches du patrimoine mondial inclusives et fondées sur les droits est complexe mais renforcera au bout du compte les fondations d'une gérance du patrimoine mondial à long terme (voir l'encadré 22).

Références



Région des montagnes Bleues (Australie)
© Our Place

- Abungu, G.-O. et Githitho, A. 2013. *Terres ancestrales des Mijikenda : les Forêts sacrées de kayas des Mijikenda*. In Galla (Dir. publ.), op. cit., p. 147–157.
- Albert, M. T., Richon, N., Viñals, M. J. et Whitcomb, A. (Dir. publ.). 2012. *Community Development through World Heritage*. Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. (World Heritage Papers N° 31.) <http://whc.unesco.org/en/series/31/>
- Badman, T. et Debonnet, G. 2013. *Looking ahead : potential new opportunities for COMPACT to support the World Heritage Convention*. In Brown et Hay-Edie (Dir. publ.), op. cit., p. 133–36.
- Bell, D. 2012. Présentation à la conférence sur les paysages culturels : Preservation Challenges in the 21st Century, octobre 2012. New Brunswick, NJ, université Rutgers.
- Boedihartono, A. K. 2012. *Visualizing Sustainable Landscapes : Understanding and Negotiating Conservation and Development Trade-offs Using Visual Techniques*. Gland, Suisse, UICN. http://www.sswm.info/sites/default/files/reference_attachments/IUCN%202012%20Visualizing%20Sustainable%20Landscapes.pdf
- Borrini-Feyerabend, G., Pimbert, M., Taghi Farvar, M., Kothari, A., Renard, Y. et al. 2004. *Sharing Power : Learning by Doing in Co-management of Natural Resources Throughout the World*. IIED et UICN/CEESP/CMWG, Cenesa, Téhéran. http://cmsdata.iucn.org/downloads/sharing_power.pdf
- Borrini-Feyerabend, G., Dudley, N., Jaeger, T., Lassen, B., Pathak, N., Phillips, A. et Sandwith, T. 2013. *Governance of Protected Areas : From Understanding to Action*. Gland, Suisse, UICN. (Best Practice Protected Area Guidelines Series N° 20.) https://cmsdata.iucn.org/downloads/governance_of_protected_areas__from_understanding_to_action.pdf
- Brown, J., Mitchell, N. et Beresford, M. (Dir. publ.). 2005. *The Protected Landscape Approach : Linking Nature, Culture and Community*. Gland, Suisse, UICN-WCPA. <https://portals.iucn.org/library/efiles/edocs/2005-006.pdf>
- Brown, J. et Kothari, A. 2011. Traditional agricultural landscapes and community conserved areas : an overview. In *Management of Environmental Quality : An International Journal*, Vol. 22, No. 2. Bingley, UK, Emerald Press.
- Brown, J. et Hay-Edie, T. (Dir. publ.). 2013. *COMPACT : Engaging Local Communities in Stewardship of World Heritage*. New York, PNUD. https://sgp.undp.org/images/Compact_Report_WEB_flat.pdf
- Brown, J. 2015. Bringing together nature and culture : integrating a landscape approach in protected areas policy and practice. In Gambino et Peano (Dir. publ.). op. cit.
- Byron, G. et Osipova, E. 2013. Belize Barrier Reef Reserve System (Belize) (764), Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize) (764), 4 au 9 février 2013. Mission Report/ Rapport de mission. (WHC-13/37.COM/ 7A.) <http://whc.unesco.org/document/123329>
- Chambers, R. 1994. The origins and practice of participatory rural appraisal. In *World Development*, Vol. 22, N° 7, p. 953–69. Elsevier Science Ltd, UK. https://entwicklungspolitik.uni-hohenheim.de/uploads/media/Day_4_-_Reading_text_8_02.pdf
- CMP. 2013. *Open Standards for the Practice of Conservation*, Version 3.0. Conservation Measures Partnership. <https://miradi.org/openstandards>
- Corrigan, C. et Hay-Edie, T. 2013. *A Toolkit to Support Conservation by Indigenous Peoples and Local Communities : Building Capacity and Sharing Knowledge for Indigenous Peoples and Community Conserved Territories and Areas (ICCAs)*. Cambridge, UK, PNUE-WCMC. http://www.unep.org/dewa/portals/67/pdf/ICCA_toolkit.pdf
- Day, J.-C., Wren, L. et Vohland, K. 2012. *L'engagement communautaire pour la sauvegarde du plus grand ensemble corallien du monde : la Grande Barrière, Australie*. In Galla (ed.), op. cit., p. 18–29.
- Disko, S. 2012. *World Heritage sites and indigenous communities – the importance of adopting a human rights-based approach*. In Albert et al., op. cit., p. 20–30.
- Dudley, N. (Dir. publ.). 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland, Suisse, UICN.
- Dudley, N. et Stolton, S. (Dir. publ.). 2008. *Defining Protected Areas : An International Conference in Almeria, Spain*. Gland, Suisse, UICN.
- Finke, G. 2013. *Landscape Interfaces : World Heritage Cultural Landscapes and IUCN Protected Areas*. Étude thématique publiée par le Programme patrimoine mondial de l'UICN. Gland, Suisse, UICN. <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/2013-040.pdf>
- Foundations of Success. 2009. *Using Conceptual Models to Document a Situation Analysis: An FOS How-To Guide*. Bethesda, Md., Foundations of Success.
- Freire, Paulo. 2005. *Pedagogia del Oprimido*, 2nd edn. Mexico, Siglo XXI, Chap. 2. (en espagnol.)
- Galla, A. (Dir. publ.). 2013. *Patrimoine mondial : Bénéfices au-delà des frontières*. Paris, Éditions UNESCO.
- Gambino, R. et Peano, A. (Dir. publ.). *Nature Policies and Landscape Policies : Towards an Alliance*. Turin, European Documentation Centre on Nature Park Planning/Springer Verlag.

- González, A.-M. et Martin, A.-S. 2007. *Gender in the Conservation of Protected Areas*. Innovations in Conservation Series. Parks in Peril Program. Arlington, Va., The Nature Conservancy. <http://www.cbd.int/doc/pa/tools/Gender%20in%20the%20conservation%20of%20protected%20areas.pdf>
- Greiber, T., Janki, M., Orellana, M., Savaresi, A. et Shelton, D. 2009. *Conservation with Justice : A Rights-Based Approach*. Gland, Switzerland, UICN. (IUCN Environmental Law and Policy Paper N° 71.)
- Hay-Edie, T., Ganapin, D. et Wells, M. 2004. *Partnerships for Conservation : Lessons from the COMPACT Approach for Co-Managing Protected Areas and Landscapes*. New York, PNUD/FEM Programme de microfinancements.
- Hay-Edie, T., Mbaye, K. et Samba Sow, M. 2012. Conservation du patrimoine mondial et engagement communautaire dans une réserve de biosphère transfrontalière : le Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal). In Galla (Dir. publ.), op. cit., p. 7–17.
- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. et Courrau, J. 2006. Évaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées. 2^e édition. Gland, Suisse/Cambridge, UK, UICN. <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/PAG-014-Fr.pdf>
- Hockings, M., James, R., Stolton, S., Dudley, N., Mathur, V., Makombo, J., Correau, J. et Parrish, J. 2008. *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine – Évaluer l'efficacité de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial*. Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. (Cahier du patrimoine mondial N° 23.) <http://whc.unesco.org/en/series/23/>
- Huisinga, N., Yoder, R. et Martin, Y. 1993. Indigenous agricultural knowledge and gender issues in third world agricultural development. In D. M. Warren, L. J. Slikkerveer et S. O. Titilola (Dir. Publ.), *Indigenous Knowledge Systems : Implications for Agricultural and International Development*, p. 91–100. Ames, IA, Iowa State University. (Studies in Technologies and Social Change Series N°11.)
- ICOMOS Australie. 1999. *The Burra Charter*. The Australia ICOMOS Charter for Places of Cultural Significance, with associated Guidelines and Code on the Ethics of Co-existence.
- James, C. 2011. *Theory of Change Review*. Report commissioned by Comic Relief, London.
- Kihara, F., Chege, N. et Hoch, G. 2013. Incorporating new methodologies and techniques into COMPACT's work at landscape level : the Mt. Kenya World Heritage site. In Brown et Hay-Edie (Dir. publ.), op. cit., p. 39–56.
- Kilimandjaro National Park Authority. (2006). Kilimandjaro National Park General Management Plan 2006-2015. Kilimandjaro, Tanzania. Kothari, A., Corrigan, C., Jonas, H., Neumann, A. et Shrumm, H. (Dir. publ.). 2012. *Recognizing and Supporting Territories and Areas Conserved by Indigenous Peoples and Local Communities : Global Overview and National Case Studies*. Montreal, Secretariat of the Convention on Biological Diversity, in association with the ICCA Consortium, IUCN/TILCEPA, Kalpavriksh and Natural Justice. (CBD Technical Series N° 64.) <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-64-en.pdf>
- Kothari, A., Camill, P. et Brown, J. 2013. Conservation as if people also mattered : policy and practice of community-based conservation. *Journal of Conservation and Society*. Bangalore, Inde, Medknow Publications. http://www.conservationandsociety.org/temp/ConservatSoc1111-361233_100203.pdf
- Larsen, P. B. 2012. *IUCN, World Heritage, and Evaluation Processes related to Communities and Rights*. Revue indépendante préparée pour le programme du patrimoine mondial de l'UICN. Gland, Suisse, UICN. http://www.icomos.no/cms/icontent/filer/whrba/16_2012_ABC_IUCN_Review_WH_H_R_PBL.pdf
- Larsen, P. B., Oviedo, G. et Larsen, A. 2014. *World Heritage and Rights-Based Approaches*. Report from the workshop Building Capacity to Support Rights-Based Approaches in the World Heritage Convention : Learning from Practice (Oslo, Norvège, avril 2014). IUCN/ICCROM/ICOMOS. http://www.icomos.no/cms/icontent/filer/whrba/20_2014_whrba_learningfrompractice.pdf
- Laven, D., Mitchell, N., Jewiss, J. et Barret, B. 2015. Lessons learned from US experience with regional landscape governance : implications for conservation and protected areas. In Gambino et Peano (Dir. publ.), op. cit.
- MacKinnon, K. (Dir. publ.) 2001. ICDPs : working with parks and people. *IUCN Parks*. Vol. 11, N° 2. http://cmsdata.iucn.org/downloads/parks_june01.pdf
- Margolius, R.-A. et Salafsky, N. 1998. *Measures of Success : Designing, Managing, and Monitoring Conservation and Development Projects*. Washington DC, Island Press.
- Margolius, R., Stem, C., Salafsky, N. et Brown, M. 2009. [Using conceptual models as a planning and evaluation tool in conservation](http://www.ecologyandsociety.org/vol18/iss3/art22/). *Evaluation and Program Planning*, Vol. 32, N° 2, p. 138–47.
- Margolius, R., Stem, C., Swaminathan, V., Brown, M., Johnson, A., Placci, G., Salafsky, N. et Tilders, I. 2013. Results Chains : a Tool for Conservation Action Design, Management, and Evaluation. *Ecology and Society*, Vol. 18, N° 3, p. 22. <http://www.ecologyandsociety.org/vol18/iss3/art22/>

- Martin, O. et Piatti, G. (Dir. publ.). 2008. *Patrimoine mondial et zones tampon/World Heritage and Buffer Zones*. Proceedings of an International Expert Meeting on World Heritage and Buffer Zones (Davos, Suisse, 11–14 mars 2008). Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. (Cahier du patrimoine mondial N° 25.) <http://whc.unesco.org/en/series/25/>
- Mitchell, N., Rössler, M. et Tricaud, P.-M. 2009. *Paysages culturels du patrimoine mondial : Guide pratique de conservation et de gestion*. Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. (Cahier du patrimoine mondial N° 26.) <http://whc.unesco.org/en/series/26/>
- Ortsin, G. 2015. Ecological and socio-cultural resilience in managing traditional sacred landscapes in the coastal savannah ecosystem of Ghana. In K Taylor, N. Mitchell et A. St. Clair (Dir. publ.), *Conserving Cultural Landscapes : Challenges and New Directions*. New York, Routledge.
- Oviedo, G. et Puschkarsky, T. 2012. World Heritage and rights-based approaches to nature conservation. *International Journal of Heritage Studies*, Vol. 18, N° 3, p. 285–96.
- Phillips, A. 2005. Landscape as a meeting ground : Category V protected landscapes/seascapes and world heritage cultural landscapes. In Brown et al. 2005 (Dir. publ.), op. cit., pp.19–36. <https://portals.iucn.org/library/efiles/edocs/2005-006.pdf>
- Rakotomanana, F. et Rasoarimanana, V. 2013. COMPACT Madagascar : conservation at the landscape scale across a mosaic of different governance regimes. In Brown et Hay-Edie (Dir. publ.), op. cit., p. 79–94.
- Raymond, S. 2013. *World Heritage and the Movement Towards Free, Prior and Informed Consent*. Poster présenté au colloque MiNaH, Clermont-Ferrand, France (septembre 2013). https://iad.t.fr/uploads/ressource/html/6/4_pages_Susanne_Raymondweb.pdf
- Retolaza, I. 2011. *Theory of Change. A Thinking-Action Approach to Navigate in the Complexity of Social Change Processes*. Hivos/PNUD.
- Rössler, M. 2003. Linking nature and culture : World Heritage cultural landscapes. In M. Rössler (Dir. publ.), *Cultural Landscapes : The Challenges of Conservation*. Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. (World Heritage Papers N° 7.) <http://whc.unesco.org/en/series/7/>
- Rössler, M. 2012. Partners in site management. A shift in focus : heritage and community involvement. In Albert et al., op. cit., p. 31–35.
- Rössler, M. et Veillon, R. 2013. Monitoring and reporting : trends in World Heritage conservation. In K. Van Balen et A. Vandesande (Dir. publ.), In: Van Balen K., Vandesande A. (eds), *Reflections on Preventive Conservation, Maintenance and Monitoring of Monuments and Sites*. Leuven, Acco.
- Salafsky, N., Margoluis, R. et Redford, K. 2001. *Adaptive Management : A Tool for Conservation Practitioners*. Washington DC, Biodiversity Support Program. <http://www.fosonline.org/resources>
- Schreckenberg, K., Camargo, I., Withnall, K., Corrigan, C., Franks, P., Roe, D., Scherl, L. M. et Richardson, V. 2010. *Social Assessment of Conservation Initiatives : A Review of Rapid Methodologies*. London, IIED. (Natural Resource Issues N° 22.) <http://pubs.iied.org/pdfs/14589IIED.pdf>
- Sinding-Larsen, A. 2012. Notre dignité commune : la place des droits de l'homme dans la gestion du patrimoine. *Patrimoine mondial*, N° 62. Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. <http://whc.unesco.org/en/review/62/>
- Souza, A. 2011. *Paulo Freire, Vida e obra*. Ed. Expressao Popular. Sao Paulo, Brésil.
- Sullivan, S. 2004. Local involvement and traditional practices in the World Heritage system. In E. de Merode, R. Smeets et C. Westrik (Dir. publ.), *L'union des valeurs universelles et locales : La gestion d'un avenir durable pour le patrimoine mondial*. Conférence organisée par la Commission nationale des Pays-Bas pour l'UNESCO, 22–24 mai 2003. (Cahier du patrimoine mondial N° 13.) <http://whc.unesco.org/en/series/13/>
- Te Heuheu, T., Kawharu, M. et Tuheiva, R. 2012. Patrimoine mondial et autochtonie. *Patrimoine mondial* N° 62. Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. <http://whc.unesco.org/en/review/62/>
- Vershuuren, B., Wild, R., McNeely, J., et Oviedo, J. (Dir. publ.). 2010. *Sacred Natural Sites : Conserving Nature and Culture*. Gland, Suisse/London, UICN/Earthscan. http://www.researchgate.net/publication/248391786_Sacred_natural_sites_Conserving_Nature_and_Culture
- Vogel, I. 2012. *Review of the Use of 'Theory of Change' in International Development*. Report commissioned by the UK Department of International Development, London. http://r4d.dfid.gov.uk/pdf/outputs/mis_spc/DFID_ToC_Review_VogelV7.pdf
- Wells, M., Guggenheim, S., Khan, A., Wardojo, W. et Jepson, P. 1999. *Investing in Biodiversity. A Review of Indonesia's Integrated Conservation and Development Projects*. Washington DC, Banque mondiale.
- Wells, M., McShane, T., Dublin, H., O'Connor, S. et Redford, K. 2004. The future of integrated conservation and development projects : building on what works. In T. McShane and M. Wells (Dir. publ.), *Getting Biodiversity Projects to Work : Towards More Effective Conservation and Development*. New York, Columbia University Press, p. 397–422. http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSCContentServer/WDSP/IB/1999/09/11/000094946_99090105302787/Rendered/PDF/multi_page.pdf

- WHC. 2011. *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial*. Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. <http://whc.unesco.org/en/activities/643/>
- WHC. 2012a. *Gérer le patrimoine mondial naturel*. Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. (Patrimoine mondial, manuel de référence) <http://whc.unesco.org/en/managing-natural-world-heritage/>
- WHC. 2012b. *Rapport périodique – Manuel à l'usage des gestionnaires de sites*. Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. (Patrimoine mondial, manuel de référence) <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002191/219101f.pdf>
- WHC. 2013a. *Célébration du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial*. Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. <http://whc.unesco.org/en/celebrating-40-years>
- WHC. 2013b. *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. <http://whc.unesco.org/en/guidelines/>
- WHC. 2013c. *Rapport du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial*. Paris, UNESCO, Centre du patrimoine mondial. <http://whc.unesco.org/en/report-40th-Anniversary>
- Wild, R. et McLeod, C. (Dir. publ.). 2008. *Sacred Natural Sites : Guidelines for Protected Area Managers*. Gland, Suisse, UICN-WCPA. (Best Practice Protected Area Guidelines Series N° 16.) http://cmsdata.iucn.org/downloads/pa_guidelines_016_sacred_natural_sites.pdf
- Worboys, G., Francis, W. et Lockwood, M. (Dir. publ.). 2010. *Connectivity Conservation Management : A Global Guide*. Londres/Washington DC, Earthscan.

9

Appendice



Forêt impénétrable de Bwindi (Ouganda)
© Our Place

Les standards ouverts pour la pratique de la conservation (Open Standards for the Practice of Conservation) et le logiciel de gestion adaptative Miradi⁶¹

Fondés sur les principes de la gestion adaptative, les Open Standards (standards ouverts) ont été développés par le Partenariat de mesures de la conservation (Conservation Measures Partnership, CMP),⁶² partenariat de plus de vingt institutions du monde entier visant à fournir une approche commune permettant de maximiser l'efficacité des projets de conservation. Foundations of Success (FOS), organisation sans but lucratif basée aux États-Unis, a été le moteur de la création de CMP et a guidé le développement des Open standards. Une ressource essentielle pour ceux qui désirent en savoir plus est *Measures of Success : Designing, Managing and Monitoring Conservation and Development Projects* (Margoluis et Salafsky, 1998).^{61,62}

Les *Open standards* :

- ▶ Apportent une approche holistique et commune visant à maximiser l'efficacité des projets de conservation ;
- ▶ Harmonisent les concepts, les approches et la terminologie communs, pour fournir une série d'orientations ; et
- ▶ Sont disponibles librement, à la disposition de tous les praticiens de la conservation.

Miradi, qui signifie « projet » en swahili, est un outil graphique d'interface facile à utiliser pour organiser les informations d'un projet et créer des diagrammes et des tableaux pour la planification, la gestion et le suivi des projets (<https://miradi.org/>).

La communauté de la conservation de la biodiversité fait face à des problèmes environnementaux vastes, complexes et urgents, et les enjeux sont élevés. Bien que de nombreux progrès stimulants aient été réalisés, peu de groupes engagés dans la conservation peuvent discerner de manière fiable les efforts qui fonctionnent en réponse à ces défis, ce qui peut être amélioré et ce qui doit être changé. Sans une mesure plus rigoureuse de l'efficacité et sans enregistrement systématique des efforts de conservation, la communauté ne pourra pas évaluer ses progrès et ses calendriers dans la réalisation des objectifs de conservation. En outre, les groupes de conservation doivent être capables de démontrer leurs succès pour pouvoir renforcer la volonté publique et la volonté politique, et ainsi élargir les ressources disponibles pour les efforts généraux de conservation.

La communauté de la conservation a un besoin urgent de systèmes solides pour la planification, la gestion et le suivi de projets axés sur les résultats. En outre, elle doit pratiquer la gestion adaptative à partir de l'évaluation systématique des résultats, et utiliser ces informations pour apprendre en commun ce qui marche et ce qui ne marche pas. Le Partenariat de mesures de la conservation (CMP) est un groupe d'importantes organisations internationales de conservation dont la mission est de faire avancer la pratique de la conservation en développant, testant et promouvant des principes et des outils permettant d'évaluer de façon crédible les

actions de conservation et d'en améliorer l'efficacité. La vision du CMP est :

Des efforts de conservation plus efficaces et efficaces, car nous savons de plus en plus comment exploiter et dupliquer ce qui marche, et ne pas répéter ce qui ne marche pas, à partir de la mesure crédible de notre efficacité et du partage ouvert des leçons que nous retenons.

Le CMP a travaillé durant la dernière décennie à consolider les principes et les bonnes pratiques en gestion adaptative et axée sur les résultats provenant de la conservation et d'autres domaines, et a créé les *Open Standards for the Practice of Conservation*. Les *Open standards* sont organisés en cinq étapes (Figure 7) qui comprennent une série de principes de gestion adaptative fondamentaux pour une conservation réussie.

Les *Open Standards* sont conçus pour apporter à toutes les personnes impliquées d'une façon ou d'une autre dans un travail de conservation une feuille de route qui a fait ses preuves – plutôt qu'une recette à suivre formellement – pour mettre en œuvre des projets et des programmes efficaces et efficaces. Les outils et les principes décrits dans les *Open Standards* apportent un processus structuré à la pensée critique et au développement des composantes suivantes d'un plan de projet (étapes 1 et 2) :

1) Une conceptualisation claire du projet, y compris :

- ▶ la définition de l'équipe centrale du projet et des rôles et des responsabilités ;
- ▶ la définition de la portée du projet, de la vision et des cibles de conservation ;
- ▶ l'évaluation de la viabilité des cibles de conservation ;
- ▶ le classement des menaces envers la biodiversité et les ressources ;
- ▶ le modèle conceptuel décrivant la situation en cours sur le site du projet, y compris les facteurs socio-économiques contribuant aux menaces envers la biodiversité et les relations de cause à effet entre ces facteurs.

2) Un plan d'action stratégique, comprenant :

- ▶ des objectifs bien conçus pour toutes les cibles de conservation ;
- ▶ des stratégies classées par ordre de priorité découlant du modèle conceptuel du projet ;
- ▶ des chaînes de résultats définissant les principales hypothèses sur la façon dont les stratégies du projet vont contribuer à la réduction des menaces et à la conservation des cibles ;
- ▶ des objectifs bien conçus reliés aux résultats essentiels dans une chaîne de résultats de projet ;
- ▶ les activités nécessaires pour mettre en œuvre une stratégie et atteindre ses objectifs.

61 Vinaya Swaminathan a contribué à la rédaction de cet appendice.

62 Pour plus d'informations : www.conservationmeasures.org

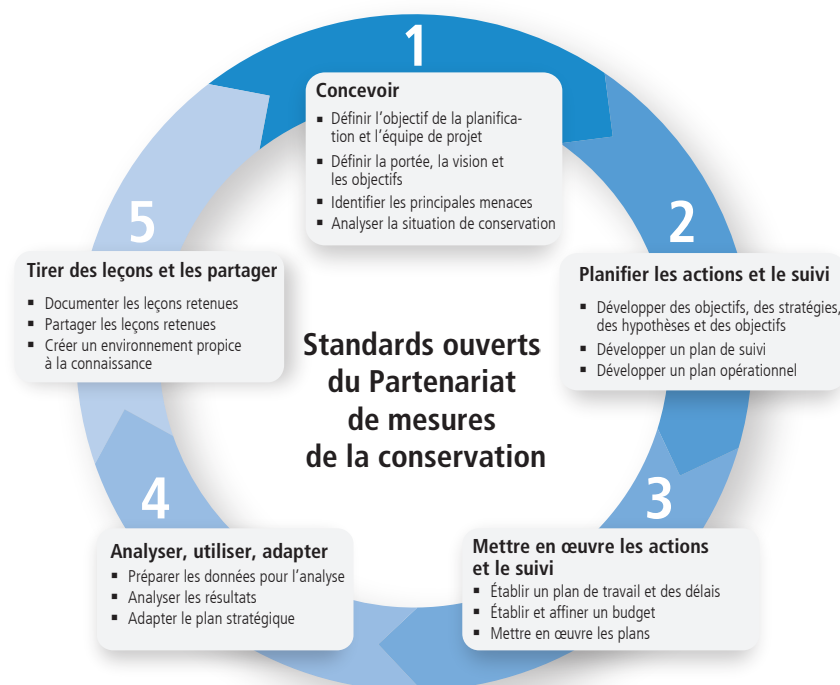


Figure 7 : Les cinq étapes des Open Standards

3) Un plan de suivi bien ciblé pour mesurer l'efficacité et l'impact du projet, incluant :

- ▶ la définition des audiences pour le suivi ainsi que de leurs besoins en informations ;
- ▶ les indicateurs de mesure des buts et des objectifs ;
- ▶ les méthodes de suivi, qui va collecter les données, quand et où le suivi aura-t-il lieu.

En tant que tels, les *Open Standards* aident à préparer les équipes de conservation à une plus grande transparence dans la mise en œuvre et les résultats, et à plus de rigueur dans le suivi et l'évaluation.

Depuis leurs débuts, l'assimilation des *Open Standards* a été rapide dans la communauté de la conservation et a aidé à répondre à un besoin de davantage de justification et de responsabilité dans l'efficacité de la conservation. Ces dernières années, les spécialistes de la conservation qui utilisaient les *Open Standards* ont formé un réseau mondial appelé Réseau des coachs de la conservation (Conservation Coaches Network, CCNet).⁶³ Les membres de CCNet sont des professionnels de la conservation engagés dans le soutien aux équipes de conservation et leur habilitation pour la mise en œuvre efficace des *Open Standards*.

Un autre outil a largement facilité l'utilisation des *Open Standards* : le logiciel de gestion adaptative Miradi⁶⁴. Miradi, qui signifie « projet » en swahili, est un logiciel qui évolue rapidement et qui apporte une plate-forme pour mettre en œuvre et documenter le processus *Open Standards*. Le logiciel guide les praticiens de la conservation avec une série de questions d'assistance à l'application étape par étape, et les aide à capturer les éléments

de planning et de gestion énumérés plus haut grâce à des vues et à des fonctions liées (dont des fonctions de diagramme pour documenter les modèles conceptuels et les chaînes de résultats). Le logiciel aide également les équipes à conduire une évaluation de viabilité, à prioriser les menaces, à développer des objectifs et des actions, et à choisir des indicateurs de suivi pour évaluer l'efficacité de leurs stratégies.

À mesure que les *Open Standards* ainsi que leurs réseaux et outils associés continueront de progresser et d'évoluer, la communauté de la conservation aura une plus grande confiance dans le contenu de son travail, dans sa capacité à gérer de façon souple et dans sa capacité de partager avec d'autres ce qui marche et ce qui ne marche pas.

Sources

CMP. 2013. *The Open Standards for the Practice of Conservation*. Version 3.0. Conservation Measures Partnership. <http://cmp-openstandards.org/>.

Margoluis, R. et Salafsky, N. 1998. *Measures of Success: Designing, Managing, and Monitoring Conservation and Development Projects*. Washington DC, Island Press.

Salafsky, N., Margoluis, R. et Redford, K. 2001. *Adaptive Management: A Tool for Conservation Practitioners*. Washington DC, Biodiversity Support Program. <http://www.fosonline.org/resources>

⁶³ Pour des informations complémentaires : www.ccnetwork.org

⁶⁴ Miradi est disponible à : www.Miradi.org

Paru dans la série des Cahiers du patrimoine mondial

World Heritage **manuals**

1

**Managing Tourism at World Heritage Sites:
a Practical Manual for World Heritage Site Managers**
**Gestión del turismo en sitios del Patrimonio Mundial:
Manual práctico para administradores de sitios del Patrimonio Mundial**
(In English) November 2002; (In Spanish) May 2005

World Heritage **papers**

2

Investing in World Heritage: Past Achievements, Future Ambitions
(In English) December 2002

World Heritage **reports**

3

Periodic Report Africa
Rapport périodique pour l'Afrique
(In English and French) April 2003

World Heritage **papers**

4

**Proceedings of the World Heritage Marine Biodiversity Workshop,
Hanoi, Viet Nam. February 25–March 1, 2002**
(In English) May 2003

World Heritage **papers**

5

Identification and Documentation of Modern Heritage
(In English with two papers in French) June 2003

World Heritage **papers**

6

World Heritage Cultural Landscapes 1992-2002
(In English) July 2004

World Heritage **papers**

7

Cultural Landscapes: the Challenges of Conservation
Proceedings from the Ferrara workshop, November 2002
(In English with conclusions and recommendations in French) August 2004

World Heritage **papers**

8

Mobilizing Young People for World Heritage
Proceedings from the Treviso workshop, November 2002
Mobiliser les jeunes pour le patrimoine mondial
Rapport de l'atelier de Trévise, novembre 2002
(In English and French) September 2003

World Heritage **papers**

9

**Partnerships for World Heritage Cities – Culture as a Vector for Sustainable
Urban Development. Proceedings from the Urbino workshop, November 2002**
(In English and French) August 2004

-
- World Heritage **papers** **10** **Monitoring World Heritage**
Proceedings from the Vicenza workshop, November 2002
(In English) September 2004
-
- World Heritage **reports** **11** **Periodic Report and Regional Programme – Arab States 2000–2003**
Rapports périodiques et programme régional – Etats arabes 2000–2003
(In English) September 2004
-
- World Heritage **reports** **12** **The State of World Heritage in the Asia-Pacific Region 2003**
L'état du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique 2003
(In English) October 2004; (In French) July 2005
-
- World Heritage **papers** **13** **Linking Universal and Local Values:**
Managing a Sustainable Future for World Heritage
L'union des valeurs universelles et locales :
La gestion d'un avenir durable pour le patrimoine mondial
(In English with the introduction, four papers and the conclusions and recommendations in French)
October 2004
-
- World Heritage **papers** **14** **Archéologie de la Caraïbe et Convention du patrimoine mondial**
Caribbean Archaeology and World Heritage Convention
Arqueología del Caribe y Convención del Patrimonio Mundial
(In French, English and Spanish) July 2005
-
- World Heritage **papers** **15** **Caribbean Wooden Treasures**
Proceedings of the Thematic Expert Meeting on
Wooden Urban Heritage in the Caribbean Region
4–7 February 2003, Georgetown – Guyana
(In English) October 2005
-
- World Heritage **reports** **16** **World Heritage at the Vth IUCN World Parks Congress**
Durban (South Africa), 8–17 September 2003
(In English) December 2005
-
- World Heritage **papers** **17** **Promouvoir et préserver le patrimoine congolais**
Lier diversité biologique et culturelle
Promoting and Preserving Congolese Heritage
Linking biological and cultural diversity
(In French and English) December 2005
-
- World Heritage **papers** **18** **Periodic Report 2004 – Latin America and the Caribbean**
Rapport périodique 2004 – Amérique latine et les Caraïbes
Informe Periodico 2004 – América Latina y el Caribe
(In English, French and Spanish) March 2006
-
- World Heritage **papers** **19** **Fortificaciones Americanas y la Convención del Patrimonio Mundial**
American Fortifications and the World Heritage Convention
(In Spanish with the foreword, editorial, programme, opening ceremony and seven papers in English)
December 2006
-
- World Heritage **reports** **20** **Periodic Report and Action Plan – Europe 2005-2006**
Rapport périodique et plan d'action – Europe 2005-2006
(In English and French) January 2007
-

-
- World Heritage **reports** **21** **World Heritage Forests**
Leveraging Conservation at the Landscape Level
(In English) May 2007
-
- World Heritage **reports** **22** **Climate Change and World Heritage**
Report on predicting and managing the impacts of climate change on World Heritage and Strategy to assist States Parties to implement appropriate management responses
Changement climatique et patrimoine mondial
Rapport sur la prévision et la gestion des effets du changement climatique sur le patrimoine mondial et Stratégie pour aider les États parties à mettre en oeuvre des réactions de gestion adaptées
(In English and French) May 2007
-
- World Heritage **papers** **23** **Enhancing our Heritage Toolkit**
Assessing management effectiveness of natural World Heritage sites
(In English) May 2008
-
- World Heritage **papers** **24** **L'art rupestre dans les Caraïbes**
Vers une inscription transnationale en série sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
Rock Art in the Caribbean
Towards a serial transnational nomination to the UNESCO World Heritage List
Arte Rupestre en el Caribe
Hacia una nominación transnacional seriada a la Lista del Patrimonio Mundial de la UNESCO
(In French, English and Spanish) June 2008
-
- World Heritage **papers** **25** **World Heritage and Buffer Zones**
Patrimoine mondial et zones tampons
(In English and French) April 2009
-
- World Heritage **papers** **26** **World Heritage Cultural Landscapes**
A Handbook for Conservation and Management
(In English) December 2009
-
- World Heritage **papers** **27** **Managing Historic Cities**
Gérer les villes historiques
(In English) December 2009
-
- World Heritage **papers** **28** **Navigating the Future of Marine World Heritage**
Results from the first World Heritage Marine Site Managers Meeting
Honolulu, Hawaii, 1–3 December 2010
Navegando el Futuro del Patrimonio Mundial Marino
Resultados de la primera reunión de administradores de sitios marinos del Patrimonio Mundial, Honolulu (Hawaii), 1–3 de diciembre de 2010
Cap sur le futur du patrimoine mondial marin
Résultats de la première réunion des gestionnaires des sites marins du patrimoine mondial, Honolulu (Hawaii), 1^{er}–3 décembre 2010
(In English) May 2011; (In Spanish) December 2011; (In French) March 2012
-
- World Heritage **papers** **29** **Human Evolution: Adaptations, Dispersals and Social Developments (HEADS)**
World Heritage Thematic Programme
Evolución Humana: Adaptaciones, Migraciones y Desarrollos Sociales
Programa Temático de Patrimonio Mundial
(In English and Spanish) June 2011
-

-
- World Heritage **papers** **30** **Adapting to Change**
The State of Conservation of World Heritage Forests in 2011
(In English) October 2011
-
- World Heritage **papers** **31** **Community Development through World Heritage**
(In English) May 2012
-
- World Heritage **papers** **32** **Assessing Marine World Heritage from an Ecosystem Perspective:
the Western Indian Ocean**
(In English) June 2012
-
- World Heritage **papers** **33** **Human Origin Sites and the World Heritage Convention in Africa**
(In English) August 2012
-
- World Heritage **papers** **34** **World Heritage in a Sea of Islands Pacific 2009 Programme**
(In English) August 2012
-
- World Heritage **papers** **35** **Understanding World Heritage in Asia and the Pacific**
The Second Cycle of Periodic Reporting 2010-2012
(In English) November 2012
-
- World Heritage **papers** **36** **Earthen Architecture in Today's World**
Proceedings of the UNESCO International Colloquium on the Conservation
of World Heritage Earthen Architecture / 17 – 18 December 2012
(In English and French) January 2014
-
- World Heritage **papers** **37** **Climate Change Adaptation for Natural World Heritage Sites – A Practical Guide**
L'adaptation au changement climatique pour les sites du patrimoine mondial
naturel – Guide pratique
Adaptación al cambio climático en sitios naturales del patrimonio mundial –
Guía práctica
(In English) May 2014; (In French) December 2014; (In Spanish) February 2015
-
- World Heritage **papers** **38** **Safeguarding Precious Resources for Island Communities**
(In English) August 2014
-
- World Heritage **papers** **39** **Human Origin Sites and the World Heritage Convention in Asia**
(In English) October 2014
-

Cahiers

du patrimoine mondial



SGP Programme de
Microfinancements
du FEM



Gouvernement des Pays-Bas



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial



9 789232 000569

Pour tous renseignements :
Centre du patrimoine mondial

7, place Fontenoy
75352 Paris 07 SP France
Tél : 33 (0)1 42 68 24 96
Fax : 33 (0)1 45 68 55 70
E-mail : wh-info@unesco.org
Site web : <http://whc.unesco.org>